



REPUBLIQUE DU MALI

Comité National de Concertation sur la Filière Blé
(CONAFIB)



ETUDE DE LA COMPETITIVITE DU BLE PRODUIT AU MALI PAR RAPPORT A L'IMPORTATION



Rapport final

Décembre 2004
1921



92-98, boulevard Victor Hugo 92115 Clichy Cedex - France
Tel: +33 1 41 27 95 95 - Fax: +33 1 41 27 95 82
E-mail: agrind@sofreco.com - Site Web: www.sofreco.com

SOMMAIRE

Synthèse

ii à vii

<i>1</i> <i>Contexte de l'étude</i>	<i>1</i>
1.1 Contexte historique.....	1
1.2 objet de l'étude.....	1
<i>2</i> <i>le marché mondial des céréales et du blé</i>	<i>1</i>
2.1 La production mondiale de céréales et les échanges.....	1
2.2 la production et le commerce du blé dans le monde.....	2
2.3 les sources d'information sur le marché mondial du blé.....	5
2.4 les règles du commerce international.....	6
2.4.1 Historique : les fondements des politiques agricoles	7
2.4.2 Le fonctionnement actuel du marché mondial des céréales et du blé.....	8
2.4.2.1 L'OMC et l'Accord sur l'Agriculture (AsA).....	8
2.4.2.2 La politique américaine.....	8
2.4.2.3 La politique de l'UE : la Politique Agricole Commune (PAC).....	9
2.5 Le marché sous-régional : L'UEMOA.....	11
2.5.1 L'UEMOA : généralités.....	11
2.5.2 Evolution des importations de blé et de farine dans la zone UEMOA.....	13
2.5.3 La production de blé en zone UEMOA.....	15
2.6 la production de blé malienne dans le contexte international.....	15
2.6.1 Evolution des systèmes de production de blé dans le monde.....	15
2.6.2 Perspectives à court, moyen et long terme.....	19
<i>3</i> <i>la demande de blé et de produits dérivés au Mali</i>	<i>20</i>
3.1 Estimation de la consommation de produits à base de blé au Mali.....	20
3.1.1 Estimation de la demande globale.....	20
3.1.2 Le cadre réglementaire des importations.....	22
3.2 Les GMM et l'importation de blé.....	23
3.3 Les importations de farine.....	26
<i>4</i> <i>la production de blé au Mali</i>	<i>27</i>
4.1 la production de blé au Mali.....	27
4.2 le coût de production du blé au Mali.....	28
4.2.1 Estimation du coût de production du blé au Mali.....	28
4.2.2 Analyse du coût de production du blé par composante.....	30
4.2.2.1 Les semences.....	30
4.2.2.2 Le coût des intrants agricoles : les engrais chimiques.....	30
4.2.2.3 Les coûts liés à l'irrigation.....	31
4.2.2.4 Les coûts de main d'œuvre.....	34
4.2.3 Analyse Coûts variables / Coûts fixes et estimation du point mort	35
4.3 les coûts de commercialisation du blé au Mali.....	36
4.4 la compétitivité du blé malien.....	38
4.4.1 Les ventes de blé sur le marché local.....	38
4.4.2 La compétition blé / riz	39
4.4.3 Le blé malien face aux blés importés.....	40
4.4.4 Mesures en vue d'améliorer la compétitivité du blé malien à court terme.....	44
<i>5</i> <i>Conclusions et recommandations</i>	<i>45</i>

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Production et commerce mondial de blé
Annexe 2	Cotation des blés français (ONIC – Novembre 2004)
Annexe 3	Evolution des importations de blé et de farine en zone UEMOA
Annexe 4	Evolution des importations de blé et de farine au Mali
Annexe 5	Liste des importateurs de farine au Mali en 2003
Annexe 6	Coût de production du blé au Mali
Annexe 7	Hauteur d'eau du fleuve Niger à Niamey
Annexe 8	Situation des exploitations agricoles dans deux périmètres producteurs de blé
Annexe 9	Evolution des prix du blé et du paddy à Diré
Annexe 10	Coût de production du riz irrigué
Annexe 11	Coût de production du blé en France (2002)
Annexe 12	Comparaison des coûts de production du blé dans plusieurs pays producteurs
Annexe 13	Données PACCEM 1998 – 2004
Annexe 14	Déroulement de la mission et liste des personnes rencontrées
Annexe 15	Termes de références de l'étude

PREAMBULE

L'étude s'est déroulée du 25 Octobre au 25 Novembre 2004 ; elle a été réalisée par deux experts, Francis Duprat, spécialiste en commerce des céréales et Lucien Rossignol, agro-économiste.

Le spécialiste en commerce des céréales est intervenu en Europe, l'agro-économiste ayant effectué la mission au Mali.

La mission au Mali s'est déroulée en plusieurs parties :

- Du 25 au 29 Octobre, une réunion a été organisée avec la Direction du PACCEM et des rencontres se sont déroulées à Bamako et Koulikoro avec divers partenaires de la filière blé, privés et institutionnels,
- Une mission de terrain dans la région de Tombouctou s'est déroulée du 30 Octobre au 6 Novembre,
- Une séance de « débriefing » a été organisée le 7 Novembre à Bamako avec la Direction du projet,
- La semaine du 7 au 12 Novembre a été consacrée à des rencontres complémentaires à Bamako,
- La dernière partie de la mission a été consacrée à l'étude des documents collectés et à la rédaction du rapport d'étude.

Le consultant tient à remercier toutes les personnes rencontrées lors de sa mission pour leur collaboration et tout particulièrement l'équipe du PACCEM, à Bamako, Ségou et Diré.

SYNTHESE

INTRODUCTION

La culture du blé est une tradition séculaire dans le Nord du Mali, où elle a été introduite à l'occasion des échanges avec l'Afrique du Nord, il y a plusieurs siècles.

A l'époque coloniale, la CICONIG, puis l'Office du Niger ont développé la culture du coton irrigué et du blé dans la région de Diré, en installant des stations de pompage sur le fleuve Niger.

Depuis 1976, plusieurs projets et opérations ont été impliqués dans le développement de la culture du blé dans la région de Tombouctou, bénéficiant de financements d'origine diverses (Gouvernement malien, USAID, FAC, ACDI). Plusieurs projets et ONG sont intervenus et continuent de promouvoir la culture irriguée en diffusant des motopompes et en finançant des aménagements hydro-agricoles.

Malgré un potentiel dépassant 40 000 ha de culture, la filière blé ne s'est toutefois jamais réellement développée, la production stagnant à moins de 10 000 T / an alors que les besoins du Mali dépassent à l'heure actuelle 80 000 T / an.

Le Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali (PACCEM), actuellement au cours de sa deuxième phase, est basé sur une approche filière, et a assisté la création du Comité National de concertation sur la filière Blé (CONAFIB), où sont réunis tous les partenaires de la filière.

Parmi les mandats du CONAFIB, figure la réalisation des études appropriées en vue de l'élaboration d'un Plan National de Développement de la Filière Blé au Mali.

« L'étude de la compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation » constitue l'une des études lancées par la CONAFIB, et a pour objectif d'estimer le degré de compétitivité du blé produit au Mali comparativement au blé importé.

LE MARCHÉ MONDIAL DES CEREALES ET DU BLE

La production mondiale de céréales est stable aux alentours de 2 milliards de tonnes depuis 1996, après avoir augmenté régulièrement de 1980 (1,55 milliard de tonnes) à 1996. Cette production est principalement constituée de trois céréales, blé, riz paddy et maïs qui représentent chacune environ 600 millions de tonnes. Viennent ensuite l'orge (135 millions de tonnes) et les mil-sorgho (88 millions de tonnes).

La nature des céréales produites varie fortement selon les zones géographiques : le maïs est la production dominante aux Etats-Unis et en Amérique latine, le riz joue le même rôle en Asie, tandis que le blé est la principale céréale européenne. La production africaine est essentiellement à base de maïs et de mil-sorgho.

Les échanges mondiaux de céréales sont de l'ordre de 260 millions de tonnes sur la période 1998-2000, soit environ 13 % de la production. Cette part de la production échangée est toutefois très variable selon les céréales. En effet, si les productions de blé, riz paddy et maïs sont à peu près équivalentes, il en va tout différemment pour les volumes mondialement échangés : les échanges de blé portent sur plus de 100 millions de tonnes, ceux de maïs sur environ 80 millions de tonnes, et ceux de riz, essentiellement réalisés sous forme de riz décortiqué, sur moins de 30 millions de tonnes.

Les principales zones de production de blé dans le monde sont l'Asie (Chine et Inde), l'Europe, les pays de l'ex URSS, l'Amérique du Nord, l'Argentine et l'Australie.

Les principaux exportateurs sont les USA, l'Australie, le Canada, l'Union européenne et l'Argentine, qui représentent plus de 80% du commerce mondial ; les principales zones d'importation sont l'extrême orient et l'Afrique (en particulier l'Afrique du Nord)

La zone UEMOA importe environ un million de tonnes d'équivalent blé par an, en augmentation régulière, sous la forme de blé et de farine.

Le Mali importe environ 90 000 tonnes d'équivalent blé par an, en augmentation d'environ 5% / an. Plus de 80% du blé importé provient de France, la tendance actuelle étant toutefois une augmentation des blés d'origine « mer noire » (Russie, Ukraine, Kazakhstan), en raison de leurs faibles prix de vente.

La production de blé en zone UEMOA est faible et ne concerne que le Mali et le Niger ; elle se situe aux alentours de 15 – 20 000 T / an et couvre moins de 5% des besoins totaux.

LES REGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les marchés des céréales ont été le théâtre depuis des siècles d'affrontements entre libéraux partisans du libre-échange et les tenants de politiques visant à les réguler afin de limiter les fluctuations brutales des prix et éviter les pénuries.

L'on peut dater le début des politiques agricoles « modernes » au milieu des années 1930, à la suite de la grande dépression économique aux USA. Confronté à une forte volatilité des prix agricoles entraînant une grande instabilité des marchés (en particulier celui du blé), néfaste à la fois pour les consommateurs et les producteurs, les USA, rapidement suivis par de nombreux pays européens, ont mis en place à cette époque des politiques agricoles visant à une stabilisation des prix. Désormais établies dans le cadre de l'OMC, les règles du commerce international des céréales, et plus particulièrement celui du blé, sont complexes et en perpétuelle évolution, les principaux acteurs du marché y défendant leurs intérêts, souvent contradictoires.

Si l'objectif de l'OMC est à long terme la disparition des subventions de toute nature, la situation actuelle montre que certains pays continuent à assister « légalement » les producteurs, sous diverses formes. Cette situation est rendue possible en particulier grâce à une définition pour le moins discutable du dumping, établie dès 1948 par l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT, ancêtre de l'OMC) considéré comme l'exportation sur le marché international à un prix inférieur non pas au coût de production, mais au prix du marché intérieur. C'est ainsi que les producteurs européens ou américains exportent « légalement » (selon les règles actuelles de l'OMC) du blé à un cours inférieur à leur coût complet de production, dans la mesure où ce blé est commercialisé au même prix sur leurs marchés intérieurs ; ces opérations sont rendues possibles par des aides diverses accordées aux producteurs, qui leur permettent de compenser les pertes liées aux ventes réalisées. Dans le même temps, les pays de l'UEMOA ont fortement réduit les barrières douanières aux importations.

LES SYSTEMES DE PRODUCTION DE BLE DANS LE MONDE

Malgré son importance modeste, la production malienne est confrontée à des productions de blé originaires de pays produisant des quantités considérables, et qui bénéficient parfois de surcroît d'aides substantielles de la part de certains Etats.

L'évolution de la production mondiale de blé a été marquée par un fort accroissement de la productivité, en particulier depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est ainsi qu'en France le rendement moyen en blé est passé de 1,5 T / ha en 1950 à 7,5 T / ha en 2000, soit une multiplication par un facteur 5. L'évolution la plus spectaculaire demeure toutefois celle de la productivité de la main d'œuvre : alors qu'il fallait 100 heures pour produire un hectare de blé au lendemain de la seconde guerre mondiale, il ne faut aujourd'hui que 10 heures, soit 10 fois moins de temps, pour produire une quantité de blé 5 fois supérieure ! Il s'agit donc d'une productivité de la main d'œuvre multipliée par 50 en 50 ans obtenue par une combinaison de progrès agronomiques (fertilisation, pesticides, semences) et d'investissements massifs dans le

domaine du machinisme agricole.

La conséquence de cet accroissement spectaculaire de la productivité a été d'une part l'augmentation de la production mondiale de céréales (150 MT en 1950, 600 MT à la fin du siècle), et une forte baisse des prix réels, divisés par 4 durant la même période (exprimés en monnaie constante).

La comparaison entre les systèmes de production de blé les plus performants et celui généralement rencontré au Mali montre une différence de productivité de la main d'œuvre énorme, dans un rapport de l'ordre de 1 à 200. Ce chiffre doit cependant être relativisé par le fait que la forte productivité des systèmes d'exploitation des pays les plus performants nécessite des investissements importants, engendrant des charges fixes élevées.

En conclusion, même si les subventions perçues par beaucoup de producteurs de blé des pays exportateurs contribuent à leur compétitivité sur les marchés internationaux, le niveau de performances et de productivité très élevé de ce type d'exploitations agricoles explique pour une part importante leur position dominante sur les marchés, et la production malienne de blé ne saurait conserver ou prendre des parts de marché face à de tels concurrents qu'en améliorant constamment sa productivité. Le système de production actuel, proche de l'agriculture manuelle, encore peu intensif, a peu de chance d'être compétitif face à ses concurrents actuels et il est impératif de l'améliorer sous deux angles : (i) une augmentation des rendements, facile à obtenir avec une maîtrise totale de l'eau et une application de « bonnes pratiques » culturales et (ii) la réalisation d'un minimum d'investissements permettant d'améliorer la productivité du travail à l'hectare, principalement dans les domaines du travail du sol et de la récolte, activités grosses consommatrices de main d'œuvre.

LES IMPORTATIONS DE BLE ET DE FARINE AU MALI

Le Mali s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'UEMOA, dont l'évolution depuis quelques années a consisté à une baisse de la fiscalité de porte (droits de douane etc.) et à une augmentation de la fiscalité interne, principalement sous la forme de la TVA, d'un taux de 18% au Mali, mais qui ne s'applique pas pour certains produits, et en particulier pour les produits agricoles produits au Mali, exonérés.

Un droit de douane de 5% s'applique sur le blé importé alors que la farine est taxée à hauteur de 20%, l'objectif étant de favoriser la transformation locale.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des importations de blé (quantités et valeur) et de farine au Mali de 1997 à 2003 :

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Quantité (Tonnes)	Blé	15 289	27 879	25 342	26 876	36 513	29 807	39 564
	Farine	12 818	33 230	32 428	24 015	11 430	29 207	35 366
	Total	32 465	72 407	68 796	59 056	51 829	68 944	86 954
Valeur CAF (000FCFA)	Blé	2 332.1	4 343.8	3 002.4	3 588.3	4 926.9	3 692.3	4 719.0
	Farine	2 417.0	5 781.0	5 058.0	3 504.0	2 045.4	5 431.1	7 111.5
	Total	4 749.1	10 124.8	8 060.4	7 092.3	6 972.3	9 123.4	11 830.5
Prix FCFA / kg	Blé	153	156	118	134	135	124	119
	Farine	189	174	156	146	179	186	201

Héritiers de la société d'Etat ayant le monopole de la minoterie au Mali, les Grands Moulins du Mali (GMM) ont accru leur capacité de production et disposent désormais d'un outil de production capable de broyer 240 T de blé par jour, soit environ 60 000 T par an. Un nouveau projet d'extension est à l'étude, portant la capacité de production de GMM à environ 100 000 T

de farine / an.

LA PRODUCTION DE BLE AU MALI

La culture du blé est une longue tradition dans la région de Tombouctou, les superficies et la production étant relativement stables durant les dernières années ; la comparaison de l'évolution des superficies en blé et en riz irrigués montre une tendance à la stagnation pour le blé, alors que les superficies en riz irrigué augmentent régulièrement. Il apparaît que la production de blé ne « décolle » pas dans la région, où elle semble demeurer une culture traditionnelle, sans ouverture réelle sur l'extérieur.

La production totale estimée de blé se situe dans une fourchette de 5 à 7 000 T depuis les cinq dernières années, la plus grande part de la production étant commercialisée et transformée de manière traditionnelle. La production de blé encadrée via le Paccem et l'organisation des producteurs Baabahuu Jici est la suivante :

Zone PACCEM	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Production blé (T)	1 719	3 300	2 801	2 826	2 249	3 000
Commercialisation blé (T)	660	1 582	975	921	577	425

LES COÛTS DE PRODUCTION DE BLE AU MALI

Le coût de production « optimisé » du blé, pour un rendement de 4 T / ha, s'élève au total à environ 92 FCFA / kg, et se décompose comme suit :

	FCFA / ha	%	FCFA / kg
Intrants agricoles	67 200	18.2%	16.8
Irrigation	76 500	20.7%	19.1
Battage	50 000	13.5%	12.5
Main d'oeuvre	141 250	38.2%	35.3
Amort. & frais fin.	34 758	9.4%	8.7
Total	369 708	100.0%	92.4

La main d'œuvre, valorisée à 1 250 FCFA / HJ, représente le poste de coût le plus important. Il faut ajouter à ce coût de production les coûts de commercialisation, dont le montant total s'élève à environ 50 FCFA / kg, dont près de 40 FCFA / kg pour les seuls frais de transport.

Le prix de vente actuel du blé produit dans le cadre du PACCEM aux GMM s'élève à 182,5 FCFA / kg, prix carreau usine de Koulikoro.

LA COMPETITIVITE DU BLE MALIEN

Le tableau ci-dessous montre le coût de revient de blé importé par GMM en Octobre 2004 (origine France) :

	€ / T	%	FCFA / kg
Prix FOB	115	44%	75
Frêt maritime	40	15%	26
Transport terrestre	65	25%	43
Manutention + magasinage	20	8%	13
Assurances, transit et divers	5	2%	3
Droits de douanes (7,5%)	14	5%	9
TOTAL	259	100%	170

Il est à noter que le prix FOB est inférieur d'environ 60 € / T au coût moyen réel de production, la différence étant versée aux producteurs sous la forme de subventions de natures diverses.

La différence de prix entre le blé produit au Mali et le blé importé est donc relativement faible, de l'ordre de 10%. La situation risque toutefois de se détériorer dans les mois à venir, avec l'importation de blés de provenance « mer noire » (non subventionnés) dont les prix FOB sont inférieurs à 100 € / T.

Ce phénomène illustre l'importance du facteur que constitue la parité FCFA / \$ avec des importations exprimées dans cette monnaie.

Le tableau ci-dessous montre la décomposition des coûts des blés importés de France et d'Ukraine ou de Russie, avec différentes parités FCFA / \$:

Décomposition du coût	France avec subventions	France sans subventions	Ukraine avec 1 \$ = 500 FCFA	Ukraine avec 1 \$ = 1 € = 656 FCFA	Ukraine avec 1 \$ = 1,15 € = 755 FCFA
Prix FOB devise	115 € / T	175 € / T	125 US\$ / T	125 US\$ / T	125 US\$ / T
Prix FOB	75	115	63	82	94
Frêt maritime	26	26	30	30	30
Transport terrestre	43	43	43	43	43
Manutention + magasinage	13	13	13	13	13
Assurances, transit et divers	3	3	3	3	3
Droits de douanes (7,5%)	9	12	9	10	11
TOTAL FCFA / kg	170	212	160	181	194

Une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels conduisent à une situation où le blé malien est à l'heure actuelle peu compétitif par rapport au blé importé :

- Les coûts de production du blé malien demeurent relativement élevés, comparativement à de nombreux pays, en raison d'une productivité insuffisante,
- Les coûts de commercialisation, et en particulier les coûts de transport au Mali sont très élevés,
- Les politiques de subvention de certains pays producteurs (Europe, USA) et la production mondiale record de 2004 contribuent à pousser les prix mondiaux du blé à la baisse,
- L'évolution récente de la parité FCFA / US\$ est très favorable aux importations de blé libellées en US\$.

Le « gap » de productivité entre la production malienne et le blé importé le moins cher (origine « mer noire », 160 FCFA / kg) n'est toutefois pas considérable en valeur relative, égal à environ 15% du prix du blé importé.

En outre, la situation actuelle, favorable aux importations, ne doit pas être considérée comme immuable, la volatilité des cours mondiaux des matières premières comme de celle des monnaies pouvant faire évoluer considérablement et rapidement la conjoncture ; les problèmes

de nature structurelle de la filière blé malienne demeurent toutefois à résoudre.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le blé malien se trouve dans une situation où il fait face à la concurrence de deux types de blé importés :

- Le blé européen (principalement d'origine française) libellé dans une monnaie à parité fixe avec le FCFA et qui bénéficie d'une subvention à la production estimée à l'heure actuelle à environ 40 FCFA / kg.
- Du blé importé de diverses origines (Amérique du Nord, Mer Noire) libellé dans une monnaie (l'US\$) en forte dépréciation vis à vis du FCFA depuis plus de deux ans, dont les coûts de production sont faibles (pays de l'ex URSS) ou qui bénéficient aussi de subventions (USA en particulier).

Face à cette situation, pour laquelle les producteurs maliens ne peuvent avoir que peu d'influence, le blé malien possède toutefois des atouts non négligeables, à moyen et long terme :

- Il existe une véritable tradition de la culture du blé dans la région de Tombouctou, les producteurs connaissent bien ses conditions de production,
- Le blé est l'une des matières premières agricoles les moins onéreuses sur le marché et à ce titre, le coût de transport constitue une part importante de son coût total, ce qui est favorable à une production à proximité des lieux de consommation. Le désenclavement progressif des zones de production du blé au Mali et le contexte de forte hausse des coûts de transport internationaux liée à l'augmentation, vraisemblablement durable, du prix du pétrole, constitue un avantage comparatif pour le Mali.
- Si les conditions agro - climatiques sont moins favorables pour la culture du blé au Mali que dans d'autres régions du monde, certaines caractéristiques du système de culture sont avantageuses, telles que l'absence de maladies, l'utilisation de fongicides représentant un coût important pour le blé européen par exemple.
- Le système de production actuel du blé au Mali est encore largement perfectible et des « gisements » de productivité importants existent incontestablement, d'autant que le déficit de productivité par rapport aux blés importés les moins chers n'est pas considérable.
- La disparition prévue du FCFA et la fin de la parité fixe avec l'Euro dans le cadre de la création de la monnaie unique en zone CEDEAO entraînera inévitablement un renchérissement des importations, rendant ainsi le blé local plus compétitif.

Ainsi, bien que la situation actuelle et les perspectives à court terme soient relativement peu favorables, un plan d'action pour le développement de la filière serait de nature à positionner la production de blé malienne dans une situation favorable à moyen terme.

Un plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité du blé malien et le développement de la filière blé devrait viser à aboutir aux résultats suivants :

- L'amélioration des rendements en blé (productivité supérieure à 4 T / ha),
- La baisse des coûts de production, obtenue par l'augmentation des rendements et par la réduction des coûts / ha, en particulier ceux de la main d'oeuvre,
- L'organisation des producteurs et la réduction des coûts de commercialisation,
- La réalisation d'aménagements (nouveaux ou réhabilitation) permettant une augmentation des superficies en blé.

Un rendement de 4 T / ha de blé en culture irriguée est insuffisant ; l'utilisation de variétés performantes, de semences de bonne qualité, l'application d'une fertilisation adaptée, le respect d'un itinéraire technique adéquat permettraient sans aucun doute une augmentation significative des rendements, comme en témoignent les résultats obtenus par les meilleurs producteurs liés au projet.

Il ne nous semble absolument pas utopique, en agissant sur les différents facteurs influençant la productivité du blé malien, d'en abaisser le coût de production de 15 à 20 FCFA / kg, ce qui le rendrait alors parfaitement compétitif par rapport au blé importé, même dans les conditions exceptionnellement favorables aux importations que l'on rencontre aujourd'hui.

Un projet de relance de la production de blé au Mali pourrait ainsi être basé sur les composantes suivantes :

- La recherche (variétés, fertilisation, itinéraires techniques) et le conseil agricole, incluant les aspects liés à l'irrigation et à l'introduction d'équipements agricoles destinés à améliorer la productivité du travail,
- Des actions visant à poursuivre l'organisation des producteurs, incluant les aspects crédit et commercialisation,
- Des investissements dans le domaine des aménagements hydro - agricoles destinés à accroître les superficies cultivées en blé.

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE HISTORIQUE

La culture du blé est une tradition séculaire dans le Nord du Mali, où elle a été introduite à l'occasion des échanges avec l'Afrique du Nord, il y a plusieurs siècles.

A l'époque coloniale, la CICONIG, puis l'Office du Niger ont développé la culture du coton irrigué et du blé dans la région de Diré, en installant des stations de pompage sur le fleuve Niger.

Depuis 1976, plusieurs projets et opérations ont été impliqués dans le développement de la culture du blé dans la région de Tombouctou, bénéficiant de financements d'origine diverses (Gouvernement malien, USAID, FAC, ACDI). Plusieurs projets et ONG sont intervenus et continuent de promouvoir la culture irriguée en diffusant des motopompes et en finançant des aménagements hydro-agricoles.

Malgré un potentiel dépassant 40 000 ha de culture, la filière blé ne s'est toutefois jamais réellement développée, la production stagnant à moins de 10 000 T / an alors que les besoins du Mali dépassent à l'heure actuelle 80 000 T / an.

1.2 OBJET DE L'ETUDE

Le Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali (PACCEM), actuellement au cours de sa deuxième phase, est basé sur une approche filière, et a assisté la création du Comité National de concertation sur la filière Blé (CONAFIB), où sont réunis tous les partenaires de la filière.

Parmi les mandats du CONAFIB, figure la réalisation des études appropriées en vue de l'élaboration d'un Plan National de Développement de la Filière Blé au Mali.

« L'étude de la compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation » constitue l'une des études lancées par la CONAFIB, et a pour objectif d'estimer le degré de compétitivité du blé produit au Mali comparativement au blé importé.

2 LE MARCHÉ MONDIAL DES CEREALES ET DU BLE

2.1 LA PRODUCTION MONDIALE DE CEREALES ET LES ECHANGES

La production mondiale de céréales est stable aux alentours de 2 milliards de tonnes depuis 1996, après avoir augmenté régulièrement de 1980 (1,55 milliard de tonnes) à 1996. Cette production est principalement constituée de trois céréales, blé, riz paddy et maïs qui représentent chacune environ 600 millions de tonnes. Viennent ensuite l'orge (135 millions de tonnes) et les mil-sorgho (88 millions de tonnes).

Les productions de blé, de riz et de maïs se sont développées simultanément (productions respectives de l'ordre de 400 millions de tonnes en 1980, de l'ordre de 500 millions de tonnes en 1985) alors que celles d'orge et de mil-sorgho sont en diminution sur la même période.

Le tableau ci-dessous montre les quantités des principales céréales produites dans le monde de 1998 à 2000 (chiffres en millions de tonne) :

	1998	1999	2000	Moyenne 1998 - 2000	Part de la production mondiale
Maïs	615	606	593	605	30,0%
Riz paddy	579	610	601	597	29,7%
Blé	593	589	585	589	29,2%
Orge	138	128	135	134	6,7%
Mil – Sorgho	91	88	84	88	4,4%
TOTAL	2 016	2 021	1 998	2 013	100%

La nature des céréales produites varie fortement selon les zones géographiques : le maïs est la production dominante aux Etats-Unis et en Amérique latine, le riz joue le même rôle en Asie, tandis que le blé est la principale céréale européenne. La production africaine est essentiellement à base de maïs et de mil-sorgho.

Les échanges mondiaux de céréales sont de l'ordre de 260 millions de tonnes sur la période 1998-2000, soit environ 13 % de la production. Cette part de la production échangée est toutefois très variable selon les céréales. En effet, si les productions de blé, riz paddy et maïs sont à peu près équivalentes, il en va tout différemment pour les volumes mondialement échangés : les échanges de blé portent sur plus de 100 millions de tonnes, ceux de maïs sur environ 80 millions de tonnes, et ceux de riz, essentiellement réalisés sous forme de riz décortiqué, sur moins de 30 millions de tonnes.

Le tableau ci-dessous montre les quantités des principales exportées dans le monde de 1998 à 2000 (chiffres en millions de tonne) :

	1998	1999	2000	Moyenne 1998 - 2000	Part de la production mondiale
Maïs	615	606	593	605	30,0%
Riz paddy	579	610	601	597	29,7%
Blé	593	589	585	589	29,2%
Orge	138	128	135	134	6,7%
Mil – Sorgho	91	88	84	88	4,4%
TOTAL	2 016	2 021	1 998	2 013	100%

Le blé est donc beaucoup plus cultivé pour l'exportation que ne l'est le riz, dont le marché est davantage un marché de gestion conjoncturelle des excédents et des déficits.

Blé, maïs et riz font l'objet d'une intervention notoire de la part des Etats, et tout particulièrement des principaux pays exportateurs (USA et Europe), en matière de soutien direct aux producteurs nationaux et de subventions aux exportations.

2.2 LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DU BLE DANS LE MONDE

L'Annexe 1 et les tableaux ci-après montrent l'évolution durant les trois dernières années de la production et du commerce mondiaux de blé :

Production (millions de tonnes) :

	2002	2003	2004 (est.)

Europe	134,8	114,3	146,4
- dont U.E. (*)	103,2	106,1	130,8
Ex-URSS et Etats baltes	96,1	60,8	83,1
- dont Russie	50,6	34	42,8
- dont Ukraine	20	3,6	16
Nord et Centre Amérique	62,8	90,1	85
- dont Canada	16,2	23,6	25
- dont Etats-Unis	43,7	63,6	57,5
Sud Amérique	18,5	23,7	23,1
- dont Argentine	12,3	14,5	15
- dont Brésil	2,9	5,9	5,2
Proche Orient	37,7	39	39,6
- dont Iran	12,4	12,5	13,5
- dont Turquie	17,3	18,5	18,8
Extrême Orient	186,9	179	189,3
- dont Chine	90,3	86,5	90
- dont Inde	71,8	65,1	72
Afrique	17,3	21,7	22,6
- dont Egypte	6,8	6,8	7,2
- dont Maroc	3,4	5,1	5,5
Océanie	10,4	25,2	24,8
- dont Australie	10,1	24,9	24,5
TOTAL MONDE	566,5	553,8	613,9

Source : Conseil International des Céréales, chiffres du 25/08/04

(*) UE à 15 pour 2002

Importations (millions de tonnes)

	2002	2003	2004 (est.)
Europe (*)	14,7	10,5	7,6
Ex-URSS et Etats baltes	3,9	7,4	4
Nord et Centre Amérique	7,5	8	8,7
Sud Amérique	11,3	11,4	11,5
Proche Orient	11,6	9,4	10
Extrême Orient	25,3	28,6	33,1
Afrique	29,1	26,1	25,3
- dont Algérie	5,7	3,5	3,6
- dont Egypte	6,4	7,1	7
- dont Maroc	2,8	2,4	2,1
Océanie	0,9	0,7	0,8
TOTAL MONDE	105,3	101,7	100,8

Source : Conseil International des Céréales, chiffres du 25/08/04

(*) UE à 15 pour 2002

Exportations (millions de tonnes)

	2002	2003	2004 (est.)
Les 5 premiers exportateurs	64,2	79,1	82,5
- USA	23,2	31,9	26,0
- Australie	10,9	15,1	17,0
- Canada	8,6	15,0	16,0
- Union Européenne	15,5	10,0	14,5
- Argentine	6,1	7,1	9,0

Autres pays exportateurs	41,1	22,6	18,3
TOTAL MONDE	105,3	101,7	100,8

Source : Conseil International des Céréales, chiffres du 25/08/04

(*) UE à 15 pour 2002

L'Argentine a un excédent de blé exportable annuel qui varie de 6 à 11MT. Le Brésil est son principal client. Le Canada et l'Australie, membres du Commonwealth, exportent leurs excédents de blés vers les pays tiers par le biais d'entités fédérales de commercialisation, les Wheat Boards. L'Australie (environ 17 MT/an exporté), dont l'aire d'influence géographique est plutôt extrême et moyen - orientale, ne fournit pas les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Canada (environ 15 MT/an) a livré au Sahel des blés quand il octroyait des aides en nature. Depuis presque une décennie, il a décidé de privilégier les actions d'aide au développement. Les USA ont des excédents en blés qui varient annuellement entre 23 à 32 MT. Leurs blés, soit au travers des programmes d'aide alimentaire multilatérale distribués par le Programme Alimentaire Mondial, soit au travers des aides bilatérales provenant d'entités fédérales comme l'USAID ou de l'USDA : PL-480, GSM 103 (crédit 5-10 ans) GSM 500 (EEP), GSM 102 (crédit 3ans), soit au travers des livraisons commerciales sont bien connus au Mali.

Les pays de l'ex URSS, Russie, Ukraine et Kazakhstan (environ 12 MT/an exportables en deux qualités, meunière (protéine >10%) et fourragère (grains germés >5%) ne sont que des fournisseurs ponctuels selon l'ampleur plus ou moins grande de leurs récoltes de blé (en très grande majorité des blés de printemps).

L'Union Européenne est à la fois exportatrice généralement de blés courants et importatrice de blés de qualité supérieure : l'UE a exporté en moyenne sur les campagnes 2001/2 à 2004/5 12,8 MT blés et importé 8,5 MT. Les importations actuelles se réalisent à l'intérieur d'un quota 2004 de 2 981 600T (dont 572 000T origine USA, 38 000T origine Canada et 2 371 600T autres origines) redevables d'un tarif fixé à 12 €/T. Les exportations en cours se réalisent moyennant l'obtention de certificats d'exportation adjudés hebdomadairement par la Commission Européenne.

L'UE s'avère sans conteste comme le fournisseur le plus important et le plus régulier de nombreux pays ouest africains, dont le Mali, en matière d'importations commerciales de blés et dérivés. Les exportateurs communautaires octroient généralement des conditions avantageuses de crédit (ouverture de lettres de crédit par l'acheteur payables selon les cas à 30, 60, 90, 120, 180 jours date de B/L) à leurs clients africains les plus fidèles et les plus solvables. Des organismes comme la COFACE en France ou Hermès en Allemagne garantissent les exportateurs nationaux contre les risques d'impayés à l'export.

Remarques :

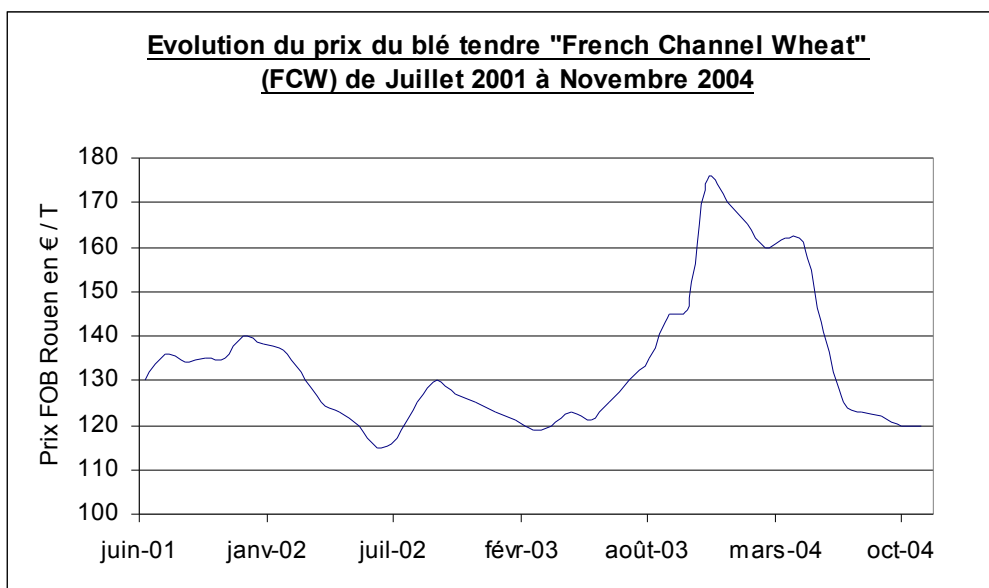
- Si les importations de blé sont très atomisées, les exportations sont le fait d'un nombre de pays relativement restreint, les cinq premiers d'entre – eux (en considérant l'UE comme un ensemble unique) contribuant pour plus de 80% des exportations totales de blé. Les dernières années ont été principalement marquées par l'apparition des exportations d'origine « mer noire », en provenance d'ex-URSS (Russie, Ukraine, Kazakhstan), dont les volumes exportés sont très variables selon les années, et qui exercent généralement une pression à la baisse des prix en raison de faibles coûts de production.
- Les chiffres mentionnés incluent le blé tendre et le blé dur, ce dernier constituant le principal type de blé consommé en Afrique du Nord.
- L'Afrique de l'Ouest et plus particulièrement la zone UEMOA ne représentent qu'une très faible part des importations mondiales (moins de 1%) dont les marchés sont principalement approvisionnés à partir de l'Union Européenne.
- Il est également à noter que la production malienne de blé ne représente à l'heure actuelle qu'une part infime de la production mondiale, de l'ordre de 1 / 100 000 de celle-

ci (6 000 T vs 600 millions de T) ; de même, cette production représente environ 1% des besoins globaux de la zone UEMOA et 5% de la consommation annuelle du Mali (cf. chapitre 2.5). Bien que quantitativement faible et donc non directement concernée par les échanges mondiaux de blé, la production malienne de blé se place toutefois, dans une perspective de développement sur le marché local, en concurrence directe avec les importations de blé soumises aux règles du marché international, qu'il convient donc de connaître.

2.3 LES SOURCES D'INFORMATION SUR LE MARCHE MONDIAL DU BLE

Un outil informatisé de connaissance permanente des cours mondiaux du blé et des produits transformés n'est pas réalisable vu les cotations en monnaies différentes selon des unités de poids ou de capacité différentes et pour des qualités différentes. Il est par contre possible de suivre régulièrement quelques sites Internet consacrés aux statistiques des principaux pays fournisseurs ou consommateurs et de consulter régulièrement d'autres sites publiant des mercuriales de prix ou des informations de marché récentes. C'est cette approche souple et facilement actualisable que nous prônons plutôt qu'un schéma strict et rigide condamné à être rapidement abandonné vu la complexité à l'alimenter en données réajustées.

Le graphique ci-dessous, montrant l'évolution du prix du blé exporté à partir des ports français depuis Juin 2001 illustre leur grande volatilité et leur caractère imprévisible à moyen et long terme, avec l'impact d'une mauvaise récolte, la campagne 2003, sur les cours, qui ont augmenté de plus de 40% en quelques mois :



Les sources d'information en matière de céréales et de produits transformés sont nombreuses, souvent partiales et parfois contradictoires.

Il existe trois grandes sources principales d'information selon la taille de la cible géographique recherchée :

Si on s'intéresse en premier lieu à l'Afrique, le système des organisations de l'ONU sera le premier pourvoyeur d'informations à travers les bases de données FAOSTAT <http://faostat.fao.org/faostat> et SMIAR de la FAO ou INTERFAIS pour les aides alimentaires du Programme Alimentaire Mondial (<http://www.wfp.org>), sans oublier les données macro économiques sur l'indice de développement humain IDH du PNUD <http://www.undp.org> . Ces sources, qui suivent depuis de nombreuses années les productions et les échanges mondiaux, fournissent des données très précieuses sur la situation agricole des pays du Sahel

Dans la même veine, le système CILSS (secrétariat, exécutif, Centre régional Agrhytmet

et Institut du Sahel) <http://www.cilssnet.org> publie régulièrement des bilans céréaliers ex ante et ex post de la sous région fruits d'une concertation régulière et bien huilée au niveau des administrations des états.

La CEDEAO <http://www.ecowas.org> et l'UEMOA <http://www.uemoa.org> ont également développé des départements statistiques qui disposent de données sur les céréales dans leur zone d'influence.

Sur le plan européen, on peut citer plusieurs sources intéressantes, en particulier les sites de l'union européenne Europaaid <http://europa.eu.int/fr/europaaid> et Eurostat <http://europa.eu.int/fr/eurostat>.

Pour la France les sites de l'Office National Interprofessionnel des Céréales ONIC <http://www.onic.fr>, de l'Assemblée Générale des Producteurs de Blé www.agbp.fr, de France Export Céréales <http://franceexportcereales.com> et des Céréaliers de France <http://www.cerealiers-France.com>, éditeurs de la revue « grain magazine » proche des associations professionnelles de producteurs de blé, maïs et oléagineux/ protéagineux sont intéressants, tout comme celui baptisé <http://www.agrisalon.com>

Les cotations du blé au départ des ports français (prix « spots » ou à terme) peuvent être consultés sur les sites de l'ONIC et de l'AGBP (cf. Annexe 2 : exemple de cotation des blés français en date du 9 Novembre 2004).

Au Canada, le Canadian Wheat Board a un site web très documenté.

Aux USA, le site du département de l'agriculture USDA est une des principales sources d'information sur ce qui se passe en matière agricole non seulement sur le marché américain mais aussi dans le monde.

Sur le plan mondial, le Conseil International des Grains (IGC) administre la Convention sur le Commerce des Grains de 1995. Son secrétariat <http://www.igc.org.uk> est basé à Londres depuis 1949. Cette même organisation anime le Comité de l'Aide Alimentaire instauré dans le cadre d'une Convention mondiale, appelée CAA dont la dernière version date de 1999. L'IGC publie mensuellement des statistiques très fiables sur le marché mondial des céréales et produits dérivés (superficies, production, échanges, bilans offre/ demande, prix, frets, analyses thématiques...) que tous les professionnels céréaliers apprécient beaucoup et qui font office de référence.

On peut aussi consulter pour des données touchant à la macroéconomie agricole sur le site de l'OCDE/ Club du Sahel <http://www.oecd.org>

Aux USA, les marchés à terme de Chicago (CBOT pour les blés soft red winter), Kansas City (KBOT pour les blés hard red winter) et Minneapolis (pour les blés soft white, dark northern spring et amber durums) sont des sources essentielles sur les prix des marchandises tout comme les cotations de la bourse aux grains de Winnipeg pour l'origine canadienne. En Europe il existe les marchés à terme LIFFE à Londres <http://www.liffe.com> et EURONEXT à Paris <http://www.euronext.com>. Chacune de ces bourses a son site sur Internet où les cotations de prix et les volumes d'échanges sont consultables, ce qui permet de dégager des tendances haussières ou baissières sur plusieurs mois de livraison.

2.4 LES REGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Le commerce international des céréales, et plus particulièrement celui du blé, fait l'objet d'interventions politiques et de régulation depuis les années 1930 ; ses règles sont complexes et en perpétuelle évolution, désormais établies dans le cadre de l'OMC, où les principaux acteurs du marché y défendent leurs intérêts, souvent contradictoires.

2.4.1 Historique : les fondements des politiques agricoles

Les marchés des céréales ont été le théâtre depuis des siècles (exemple des « corn laws » en Grande Bretagne au 19^{ème} siècle) d'affrontements entre libéraux partisans du libre-échange et les tenants de politiques visant à les réguler afin de limiter les fluctuations brutales des prix et éviter les pénuries.

L'on peut dater le début des politiques agricoles « modernes » au milieu des années 1930, à la suite de la grande dépression économique aux USA. Confronté à une forte volatilité des prix agricoles entraînant une grande instabilité des marchés (en particulier celui du blé), néfaste à la fois pour les consommateurs et les producteurs, les USA, rapidement suivis par de nombreux pays européens, ont mis en place dans les années 1930 des politiques agricoles visant à une stabilisation des prix. Pour diverses raisons, le secteur agricole a alors été considéré comme un secteur de l'économie particulier, ne pouvant être régi par les seules lois du marché. Ainsi, afin de prendre en compte cette « exception agricole », des prix garantis ont été institués aux USA par Roosevelt en 1935 et en France ont été créés en 1936 l'Office du blé (avec des prix garantis) et les premières coopératives agricoles céréalières. Des prix plus stables ont permis aux agriculteurs d'accroître leurs revenus, d'investir massivement (moins de risques) et d'augmenter considérablement leur productivité, celle-ci ayant contribué ultérieurement à une forte baisse des prix en monnaie constante. C'est ainsi qu'aux USA, le prix du blé en \$ constant a été divisé par quatre depuis les années 1930 ! De même, les rendements ont augmenté de façon spectaculaire en Europe (en France, de 1,5 à 7 T / ha en cinquante ans).

Ces politiques agricoles ont toutefois eu sur le long terme un certain nombre d'effets négatifs :

- Des prix garantis à des niveaux proches des coûts de production ont conduit à des surplus agricoles énormes et à un gaspillage des ressources.
- L'agriculture ne produit pas que des produits de base, mais aussi des produits de semi - luxe pour lesquels la régulation est plus complexe et les notions de qualité occupent une place de plus importante. L'agriculture, et cela est particulièrement vrai en Europe, est devenue « multifonctionnelle », chargée non plus seulement de produire le plus possible mais aussi de veiller aux équilibres écologiques et contribuer au développement rural au sens large du terme ; dans un tel contexte, une politique agricole basée exclusivement sur la stabilisation des prix des produits de base n'a guère de sens.
- Les politiques agricoles à base d'aides liées à la production et / ou aux surfaces cultivées ont joué massivement en faveur des grandes exploitations et a entraîné ainsi de profondes inégalités au sein du monde agricole.
- Les aides accordées sous diverses formes jouent souvent au détriment des pays en développement, en limitant leurs exportations (exemple du sucre et du coton) ou en subventionnant les importations (exemple du blé).

Les grands principes de libéralisation du commerce ne sont donc pas encore en vigueur dans le domaine agricole, et il n'est d'ailleurs pas certain qu'un commerce agricole totalement libéralisé soit réellement favorable aux pays en développement. Il est ainsi à craindre que les politiques prônées en particulier par « le groupe de Cairns », où se retrouvent des pays développés (Canada, Australie) et des pays émergents à fort potentiel de développement (Brésil, Argentine), n'aient pour conséquences que le développement des agricultures les plus performantes, les agricultures de nombreux pays du Sud n'étant pas en mesure d'être compétitifs face à celles – ci.

2.4.2 Le fonctionnement actuel du marché mondial des céréales et du blé

2.4.2.1 L'OMC et l'Accord sur l'Agriculture (AsA)

Les grands pays exportateurs de produits agricoles se sont affrontés depuis plus d'un demi siècle d'abord dans le cadre des rounds successifs du GATT, puis, depuis que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a succédé au GATT, au sein de cette nouvelle instance de concertation commerciale dont l'objectif est d'abaisser les barrières de toutes sortes et de promouvoir par consensus les échanges commerciaux. Les discussions entre pays du Nord et du Sud y sont virulentes et, depuis plusieurs années, nombre de grands dossiers sont plus voués à un statu quo frustrant qu'à des avancées positives.

Les discussions sur le volet agricole revêtent une grande importance car les pays du Sud désirent à juste raison un rééquilibrage qui fasse la part moins belle aux productions du Nord (USA, UE) subventionnées tant au niveau du foncier qu'au niveau du produit. La prise de position très ferme du Sud, en particulier sur le dossier coton, a entraîné un blocage des discussions à Cancun en 2003. Le message sudiste a été quelque peu pris en compte si on se réfère au compromis entériné à Doha en juillet 2004.

Certes, le dossier céréalier a connu quelques avancées, mais tant les USA que l'Union Européenne campent sur des positions apparemment conflictuelles, mais en fait consensuelles ; ces deux puissances ne sont pas fondamentalement enclins à stopper les aides directes et indirectes octroyées à leurs filières agricoles et en particulier céréalières. Ceci se passe au grand dam d'exportateurs moins importants comme ceux du groupe de Cairns ou de pays du Sud qui voudraient préserver une production céréalière nationale ou sous-régionale.

Le commerce international du blé est régi dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; l'Accord sur l'agriculture (AsA) définit en particulier une hiérarchie des soutiens agricoles en fonction de leur degré supposé de « distorsion des échanges » et leur couplage (liaison) plus ou moins prononcée avec la production de blé.

Parmi les concepts de base des politiques agricoles, figure une définition pour le moins discutable du dumping, établie dès 1948 par l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT, ancêtre de l'OMC) considéré comme l'exportation sur le marché international à un prix inférieur non pas au coût de production, mais au prix du marché intérieur. C'est ainsi que les producteurs européens ou américains exportent « légalement » (selon les règles actuelles de l'OMC) du blé à un cours inférieur à leur coût complet de production, dans la mesure où ce blé est commercialisé au même prix sur leurs marchés intérieurs ; ces opérations sont rendues possibles par des aides diverses accordées aux producteurs, qui leur permettent de compenser les pertes liées aux ventes réalisées.

Les deux principaux exportateurs sur le marché mondial du blé appliquant une politique de soutien actif à leurs exportateurs sont les USA et l'Union Européenne. L'UE limite sa production agricole en conditionnant ses aides aux agriculteurs à la mise en jachère d'une partie de leurs exploitations.

2.4.2.2 La politique américaine

Les USA ayant supprimé toutes les mesures de maîtrise de la production agricole depuis 1996 (gel des terres, stockage public, subventions du stockage à la ferme), les prix mondiaux se sont effondrés et afin d'éviter des faillites à la chaîne des producteurs américains, le Gouvernement US a dû quadrupler ses aides directes de 1996 à 2000, et les recoupler largement, pour une période de dix ans, dans le « Farm Bill » de 2002.

Le Gouvernement fédéral américain garantit aux producteurs un prix minimum, le « Loan rate ». Pour 2004, celui-ci est fixé à 101,05 US\$ / T soit environ 80 € / T (52 500 FCFA / T). Les prix au 29 Septembre 2004 des blés USA constatés sur le marché au comptant étaient très supérieurs : 147,34 US\$/T pour le « Hard Red Winter » à Kansas City, 119,42 US\$/T pour le « Soft Red Winter » à Saint Louis, 145,87 US\$/T pour le « Soft White » à Portland (Oregon), 166,17 US\$/T pour le « Dark Northern Spring, 14% taux de protéine ». Les problèmes de qualité rencontrés cette saison par les blés de printemps nord américains ont en effet

momentanément poussé à la hausse en septembre les qualités supérieures tant US que canadiennes.

2.4.2.3 La politique de l'UE : la Politique Agricole Commune (PAC)

Comprendre la PAC nécessite de se familiariser avec un vocabulaire spécifique, dont les principales définitions sont données ci-dessous :

- **Restitutions** : nom donné dans l'Union européenne aux subventions à l'exportation. L'OMC les place, à côté des droits de douane, dans les « soutiens à la frontière », qui ont été réduits de 36 % entre 1995 et 2000 pour les pays développés (de 24 % pour les pays en développement). Elles sont la source la plus évidente - et non la seule - du dumping, c'est-à-dire de l'exportation à un prix inférieur au coût de production.
- **Prix d'intervention** : il s'agit d'un prix garanti minimum payé aux producteurs de blé européens lorsqu'ils ne parviennent pas à écouler leur production à un prix supérieur. Le prix d'intervention a baissé significativement durant les dernières années, passant de 163,49 € / T en 1992 à 101,31 € / T (66 460 FCFA / T) actuellement (coût nettement inférieur au coût de production moyen en Europe).
- **Subventions couplées** : elles dépendent de la production ou des prix de l'année en cours. Elles ont été réduites de 20 % entre 1995 et 2000. Elles sont rassemblées dans ce que les experts nomment la « boîte orange ».
- **Subventions partiellement découplées** : elles forment la « boîte bleue ». Elles sont liées aux facteurs de production (surfaces cultivées ou têtes de bétail) d'années antérieures : 1989-1992 pour les aides directes de la politique agricole commune (PAC). Elles seront assimilées à des aides couplées, donc astreintes à des réductions, à partir de janvier 2004.
- **Subventions totalement découplées** : elles constituent la « boîte verte ». Elles sont accordées aux agriculteurs, même s'ils ne produisent pas.
- **Paiement unique par exploitation** : nom donné par l'Union européenne, depuis la réforme de la PAC du 26 juin 2003, aux subventions totalement découplées ; il sera égal aux aides directes reçues en moyenne de 2000 à 2002 par les agriculteurs qui ne seront pas obligés de produire, ou s'ils produisent autre chose que les produits les ayant justifiées (céréales et oléoprotéagineux, viandes bovine et ovine).

Selon les règles de l'OMC, les subventions plus ou moins couplées des boîtes « orange » et « bleue » font l'objet de réductions progressives, celles de la boîte « verte » demeurant possibles sous certaines conditions. La tendance actuelle est donc un transfert progressif des aides sous forme d'aides financières accordées aux producteurs indépendamment du niveau de production.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des aides du budget de la commission européenne à l'agriculture (secteur des productions végétales) de 1989 à 2002 :

Année	Dépenses totales dans le secteur arable	Restitutions à l'exportation	Restitutions à l'exportation / dépenses totales
1989	6 310.6	2 666.4	42%
1990	7 869.4	2 501.0	32%
1991	9 307.7	3 733.0	40%
1992	10 211.2	3 281.8	32%
1993	10 610.7	2 788.8	26%
1994	12 643.7	1 513.2	12%
1995	15 018.3	1 092.7	7%

1996	16 372.2	312.8	2%
1997	17 414.0	532.3	3%
1998	17 945.2	429.4	2%
1999	17 865.9	883.1	5%
2000	16 663.1	823.6	5%
2001	17 466.2	259.8	1,5%
2002	18 590.1	99.3	0,5%

Source : Agritrade (CTA)

Le tableau ci-après montre l'évolution du prix d'intervention pour le blé, expliquant la forte baisse des restitutions à l'exportation :

	Prix d'intervention Blé (Ecu ou € / T)
1992	163.49
1993	115.49
1994	106.60
1994 - 1999	119.19
2000	110.25
2001- 2006	101.31

La baisse du prix d'intervention a permis de réduire fortement les restitutions à l'exportation, les aides ayant été accordées sous d'autres formes, moins couplées et donc plus en phase avec l'évolution des règles de l'AsA. Le montant global des aides a ainsi en réalité fortement augmenté de 1989 à 2002, et l'UE ne prévoit pas de diminution de ses exportations de céréales, indirectement subventionnées, dans un proche avenir.

La réforme engagée a entraîné une baisse des prix des céréales produites par l'UE et réduit la nécessité des restitutions à l'exportation de sorte qu'il est devenu progressivement possible de répondre aux exigences imposées par l'OMC sur les exportations de l'UE de céréales et de produits alimentaires à base de céréales bénéficiant de subventions directes (restitutions à l'exportation). Cela n'a pas signifié toutefois que la production céréalière de l'UE ne reçoit plus aucune aide publique. Des volumes accrus d'aide publique ont été octroyés aux producteurs de céréales de l'UE, mais leur impact sur les échanges est désormais moins transparent parce que l'aide est de plus en plus souvent versée sous forme de paiement direct aux exploitations et via les programmes de développement rural. Bien que l'UE prétende que ces formes d'aide provoquent moins de distorsions commerciales, elles continuent d'exercer une influence sur la production et les échanges. Cette situation soulève des questions importantes, à savoir : « quel est l'impact sur le commerce, du nouveau système de soutien par exploitation appliqué par l'UE? » et « comment gérer les conséquences au niveau des échanges ? ». Il semble que la réforme du secteur des céréales de l'UE ait fortement stimulé les exportations européennes de produits alimentaires à base de céréales et de viande de volaille. Pour la catégorie « produits de la minoterie » (NC 11) les exportations de l'UE vers les pays ACP ont augmenté en valeur de 83 % entre 1996 et 2002, tandis que pour la catégorie « préparations à base de céréales » (NC 19) les exportations de l'UE vers les pays ACP ont augmenté en valeur de 163 %. L'importance relative des marchés des pays ACP pour les exportations européennes s'est donc fortement accru, passant de 12,6 % à 20,6 % pour les « produits de la minoterie » et de 4,9% à 9,5 % pour les « préparations à base de céréales ».

La baisse du prix des aliments pour animaux, provoquée par la réforme du secteur des céréales, a également permis de stimuler les exportations communautaires de viande (notamment de la volaille). Entre 1996 et 2002, les exportations de viande de l'UE vers les pays ACP ont augmenté en valeur de 121 %. Dès lors, la destination ACP pour les exportations totales de viande de l'UE est passée de 3,5 % à 6,9 %. Cette situation a des conséquences non négligeables sur l'approche à adopter dans le cadre des négociations des APE pour protéger les intérêts des producteurs de céréales, de volaille et de produits alimentaires des pays ACP face à la concurrence déloyale découlant du nouveau système de paiement direct mis en place

par l'UE.

Le découplage progressif des aides perçues par les producteurs, (leur « verdissement ») supposé diminuer les distorsions des échanges, a été le prétexte pour l'OMC pour imposer une diminution des barrières douanières à l'entrée des pays importateurs, en particulier aux pays de la zone UEMOA.

Ce système, très favorable pour les producteurs de certains grands pays exportateurs (USA et UE principalement) est en revanche un handicap pour les pays producteurs, dont les productions locales subissent la concurrence de produits subventionnés, directement (exemple du blé) ou de manière indirecte (changement des habitudes alimentaires, avec la baisse de consommation des céréales traditionnelles, remplacées par les céréales importées). Cet état de fait est par ailleurs souvent encouragé par les gouvernements des pays importateurs, dans la mesure où cela permet de maintenir à un bas niveau les prix des produits alimentaires devenus très importants pour des catégories importantes de la population, principalement situées en milieu urbain (prix du pain par exemple).

Conclusion : la production de blé malienne sera donc confrontée, et encore pour de longues années, à la concurrence d'importations fortement subventionnées, et ne saurait ainsi être compétitive sans la protection résultant de l'enclavement du pays. A long terme, la tendance est toutefois vers une diminution des subventions, liée à une redéfinition des priorités pour le budget européen et à la baisse progressive d'influence des lobby agricoles, liée à celle de l'importance démographique des agriculteurs en Europe et de leur poids dans les économies des différents pays. Cette tendance sera toutefois encore longue à se manifester et la production malienne devra, pour être compétitive face aux importations, être en mesure d'améliorer sa productivité de manière significative.

2.5 Le marché sous-régional : L'UEMOA

2.5.1 L'UEMOA : généralités

Le secteur agricole joue un rôle social et économique majeur pour les Etats Membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. En effet l'agriculture emploie les 2/3 de la population de l'UEMOA et contribue directement pour 1/3 au PIB, sans compter l'agro-fourriture et l'agro-industrie qui en dépendent directement. La zone UEMOA est donc caractérisée par une union douanière et un marché commun. Le Traité de l'UEMOA a retenu l'agriculture comme un des secteurs devant faire l'objet d'une politique commune. Cette PAU (Politique Agricole de l'UEMOA) a vu ses grandes orientations définies en décembre 2001 lors de l'adoption de l'acte additionnel n° 3/2001. La PAU, en vertu du principe de subsidiarité, vient compléter les politiques agricoles nationales.

Son objectif global est de contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats Membres et à la réduction de la pauvreté.

On a assigné à la PAU trois objectifs généraux :

- Réaliser la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance alimentaire et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ;
- Accroître la productivité et la production de l'agriculture sur une base durable ;
- Améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social.

Sept principes directeurs ont été mis en exergue pour sa mise en œuvre de la PAU : subsidiarité, proportionnalité, régionalité, complémentarité, solidarité, progressivité et partenariat.

La PAU est structurée selon trois axes :

Axe 1 : Adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de la production ;

Des cadres de concertation consultatifs par filières verticales ou par thèmes transversaux relatifs à l'environnement ou à la production, un système d'information sur les filières, un fonds régional de développement agricole et un comité de programmation et de coordination pour la modernisation des filières constituent les instruments et structures de mise en œuvre des chantiers de cet axe : adaptation des filières, harmonisation des politiques nationales, gestion de la sécurité alimentaire régionale, structuration du monde agricole régional, renforcement des capacités humaines, recherche agricole et agroalimentaire, financement sectoriel, foncier, maîtrise de l'eau

Axe 2 : Approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et gestion des ressources partagées ;

Le premier sous-axe comporte des interventions en matière d'harmonisation des normes, de processus de contrôle et de surveillance, harmonisation de la fiscalité en complétant les mesures prises en matière de fiscalité de porte (TEC, TCI, TDP) par une harmonisation progressive de la fiscalité intérieure (TVA). Le second sous-axe recouvre des actions relatives à la transhumance transfrontalière, aux ressources halieutiques et aux ressources en eau partagées.

Axe 3 : Insertion dans le marché sous- régional et dans le marché mondial.

Il s'agit d'obtenir des débouchés assurés à des prix régulés pour les produits d'exportation, de limiter la dépendance alimentaire en défendant les filières vivrières nationales et obtenir une insertion progressive dans le marché mondial. Pour ce faire, la mise en place d'un cadre de concertation sur les négociations commerciales internationales dans le domaine agricole, la formation de négociateurs et la mise en place d'un système d'information et d'aide à la décision dans les négociations sont des instruments nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés .

Un programme triennal d'activités 2002-2004 pour la mise en œuvre de la PAU a été adopté visant à mettre en place des cadres institutionnels de concertation, des instruments de pilotage, suivi et évaluation, des instruments de financement, un programme pêche, des actions d'harmonisation, de gestion ou d'orientation sectorielles et un volet renforcement des capacités.

Le coût est budgété à 6 milliards FCFA, dont 2,7 pour les instruments de concertation et coordination et 2 pour l'harmonisation réglementaire.

5,3 milliards FCFA sont des dépenses d'investissements humains ou matériels.

Parmi les sources de financement, 4,4 milliards FCFA sont apportés sur 3 ans par la Commission de l'UEMOA sur ses ressources techniques et financières (dont 2 sur le PSRSA/UEMOA), le solde étant apporté par des bailleurs, dont la France et l'UE.

Le programme triennal a connu des difficultés de mise en œuvre d'une part du fait d'un manque de ressources, d'autre part suite à la situation politique incertaine en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau. Globalement on peut dire qu'une grande partie des instruments existe aujourd'hui. L'axe qui a le moins avancé est le troisième, la crise ivoirienne ayant rendu difficile l'émergence d'un vrai cadre de concertation sur les négociations commerciales internationales.

Aujourd'hui, la situation de l'UEMOA apparaît assez favorable sur le plan de la conjoncture et de gros efforts ont été entamés pour plus de rigueur et de transparence.

Ainsi, le Conseil des Ministres de l'Union s'est récemment réuni en session ordinaire, le 17 septembre 2004, à Lomé et, après examen de la conjoncture économique, financière et monétaire de l'Union, a noté l'orientation favorable de l'activité économique, notamment dans le secteur tertiaire, induite par la bonne campagne agricole 2003/2004. Le taux de croissance

économique de l'Union ressortirait à 3,4% en 2004 contre 2,9% en 2003. Les Ministres ont relevé que l'indice des prix à la consommation est ressorti, en moyenne, en baisse de 0,5%, sur les six premiers mois de l'année 2004, contre une hausse de 2,1% à la même période de l'année précédente, à la suite de l'augmentation de l'offre de produits alimentaires. Les réserves de change couvrent les engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 118,5% à fin juin 2004, soit sept (7) mois d'importation de biens et services.

Les Ministres ont confirmé que le principal défi de l'Union demeure l'accélération de la croissance économique. Ils ont rappelé que la réalisation de cet objectif nécessite la mise en oeuvre de politiques axées sur le renforcement de l'assainissement des finances publiques et la poursuite des réformes structurelles. En particulier, ils ont insisté sur la restructuration des filières agricoles, l'amélioration de la compétitivité des économies de l'Union et l'approfondissement de l'intégration régionale à travers notamment la mise en oeuvre du Programme Economique Régional.

Par ailleurs, les Ministres ont exhorté l'ensemble des Etats membres à entretenir des relations de coopération harmonieuses avec les partenaires au développement, en vue de mobiliser un volume approprié de ressources extérieures en appui aux efforts d'ajustement interne.

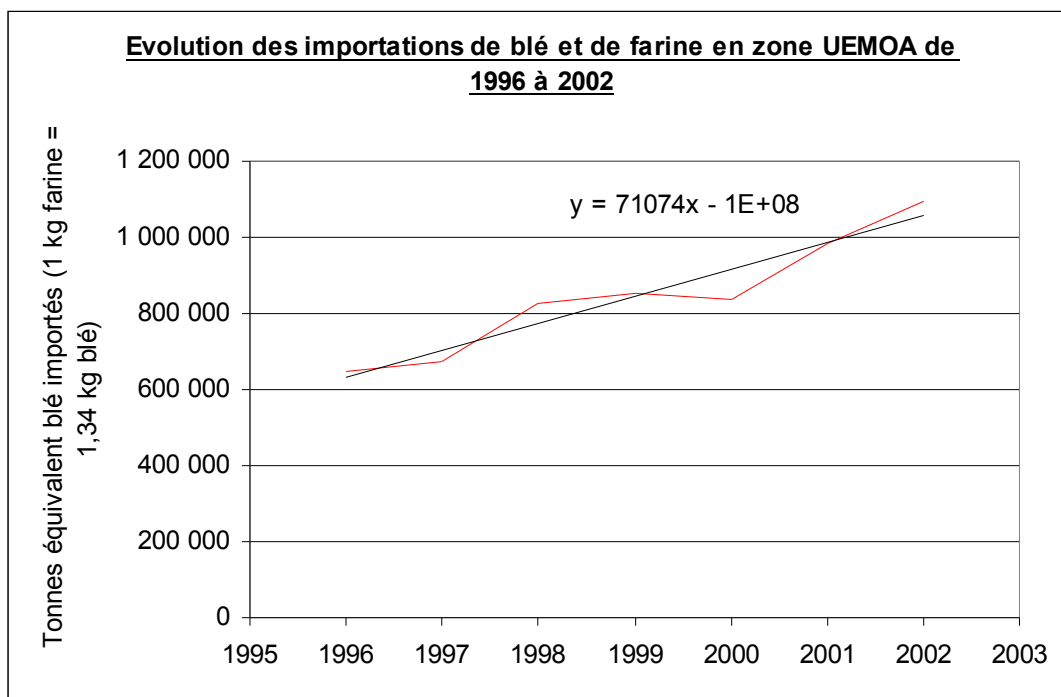
Ils ont, par ailleurs, été informés de l'état d'adoption de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres. Sur ce point, ils ont demandé aux Etats concernés de prendre les dispositions nécessaires pour accélérer le processus d'adoption de la loi uniforme ainsi que le décret relatif à l'installation des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières.

Enfin, le Conseil a été informé de la mise en oeuvre de la décision relative à la démonétisation des billets de la gamme 1992 et du déroulement de l'opération de retrait de circulation desdits billets. Les Ministres se sont félicités des dispositions prises par la Banque Centrale pour assurer le succès de cette opération qui vise à rationaliser la circulation fiduciaire.

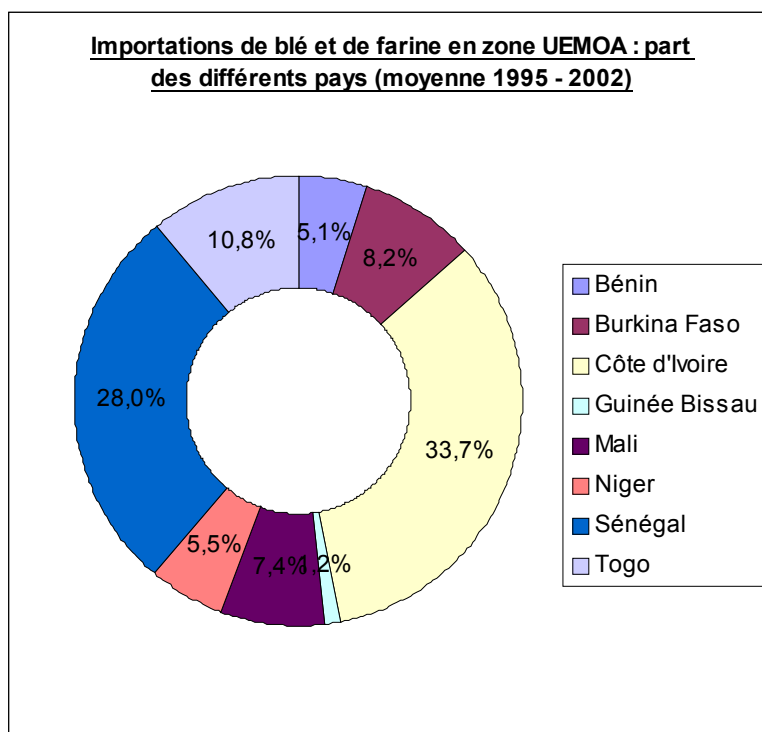
2.5.2 Evolution des importations de blé et de farine dans la zone UEMOA

Le tableau en Annexe 3 montre l'évolution depuis 1995 des importations de blé et de farine par les huit pays de l'UEMOA. Les importations de farine ont été transformées en « équivalent blé » en considérant le coefficient de transformation moyen de 1 kg de blé = 0,75 kg de farine.

L'évolution de la consommation (équivalente à celle des importations, compte tenu du niveau très faible de la production) est forte, au total de 70% sur la période considérée, soit en moyenne environ 8% / an, augmentation nettement supérieure à l'accroissement démographique (graphique ci-dessous). Ce phénomène est vraisemblablement lié à l'urbanisation croissante de tous les pays de la zone UEMOA et au changements des habitudes alimentaires, la consommation de produits à base de farine prenant une part de plus en plus grande par rapport à celle des céréales traditionnelles.

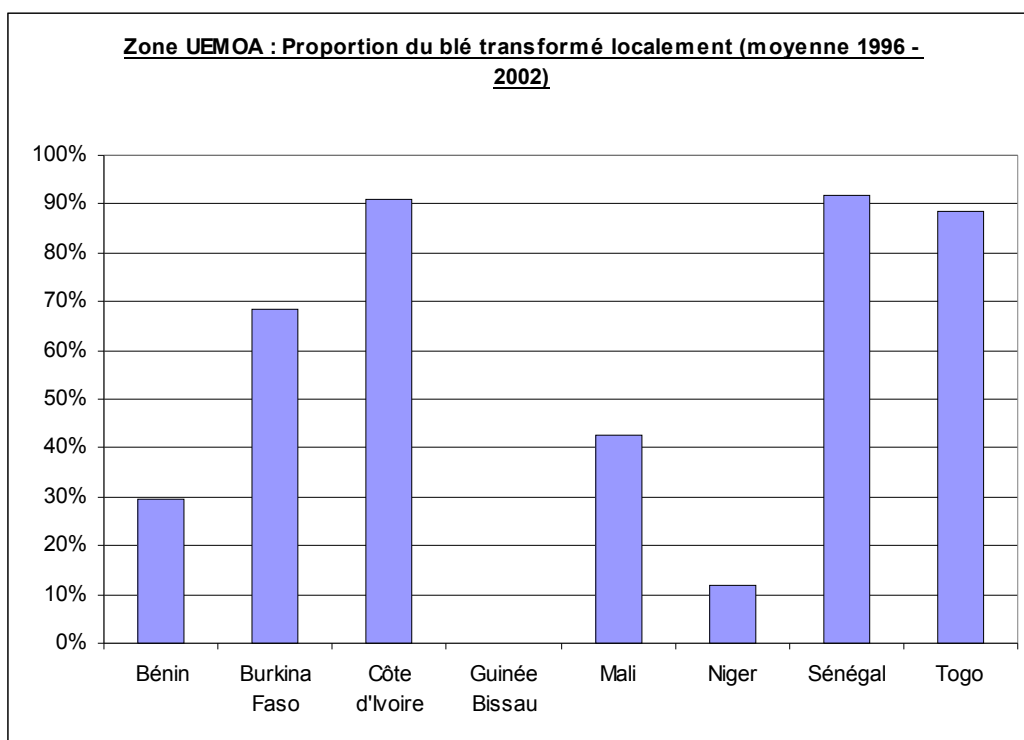


De l'ordre d'un million de tonnes par an, la zone UEMOA représente une part modeste du commerce international de blé et de farine de blé, équivalente à environ 1% de celui-ci¹. Le graphique ci-dessous montre la part respective des différents pays de l'UEMOA ; la Côte d'Ivoire et le Sénégal représentent à eux seuls plus de 60% des importations totales (moyenne 1996 – 2002), le Mali y contribuant à raison de 7,4%.



Le graphique ci-dessous évalue la part de blé transformé localement, en comparant les quantités de blé importées (transformées dans des minoteries locales) et la farine de blé importée.

¹ A noter que le Ghana et Nigeria importent annuellement respectivement de l'ordre de 230 000 tonnes et 2,5 millions de tonnes par an d'équivalent blé



Les importations sont constituées majoritairement par du blé (en moyenne 77%) la situation étant très différente selon les pays. La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo transforment localement de l'ordre de 90% de leur blé, alors que les pays les plus petits consommateurs (Guinée Bissau et Niger) importent surtout ou exclusivement de la farine. Le Mali se situe dans une position intermédiaire, avec un taux de transformation moyen de 43%.

2.5.3 La production de blé en zone UEMOA

Seuls deux pays produisent du blé en zone UEMOA, le Niger et le Mali ; le tableau ci-dessous (source FAO) montre l'évolution de la production depuis 1994. Les niveaux de production demeurent faibles, nettement inférieurs aux besoins des deux pays.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
MALI	2 352	5 622	3 000	8 449	12 500	12 669	10 946	6 300	3 300	4 529
NIGER	2 650	6 150	3 159	2 720	6 680	7 585	6 208	9 253	4 621	6 000
TOTAL	5 002	11 772	6 159	11 169	19 180	20 254	17 154	15 553	7 921	10 529

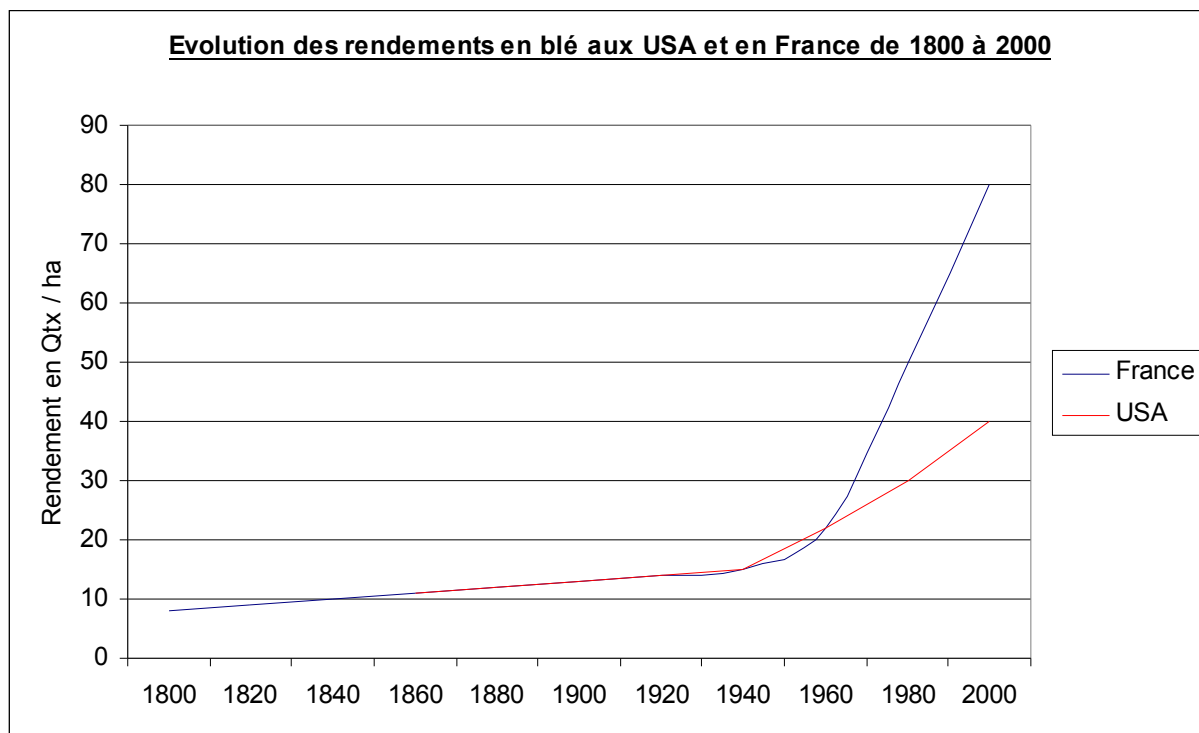
Ainsi, sur un plan quantitatif, il n'existe aucun problème de débouché potentiel pour le blé malien, dont la production à l'heure actuelle ne représente qu'environ 5 % des besoins du Mali et 2 % des besoins des trois pays enclavés de l'UEMOA voisins du Mali (Burkina Faso, Mali et Niger).

2.6 LA PRODUCTION DE BLE MALIENNE DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL

2.6.1 Evolution des systèmes de production de blé dans le monde

Malgré sa petite taille, la production malienne est et sera confrontée à des productions incomparablement plus importantes, et qui bénéficient de surcroît d'aides substantielles de la part de certains Etats. Il est donc important de comprendre les grandes évolutions qui ont marqué la production de céréales et de blé dans le monde durant les dernières décennies.

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'évolution de la production de blé a été marquée par un fort accroissement de la productivité, qui peut être illustré par les graphiques ci-dessous, montrant l'évolution du rendement moyen en blé aux USA et en France :

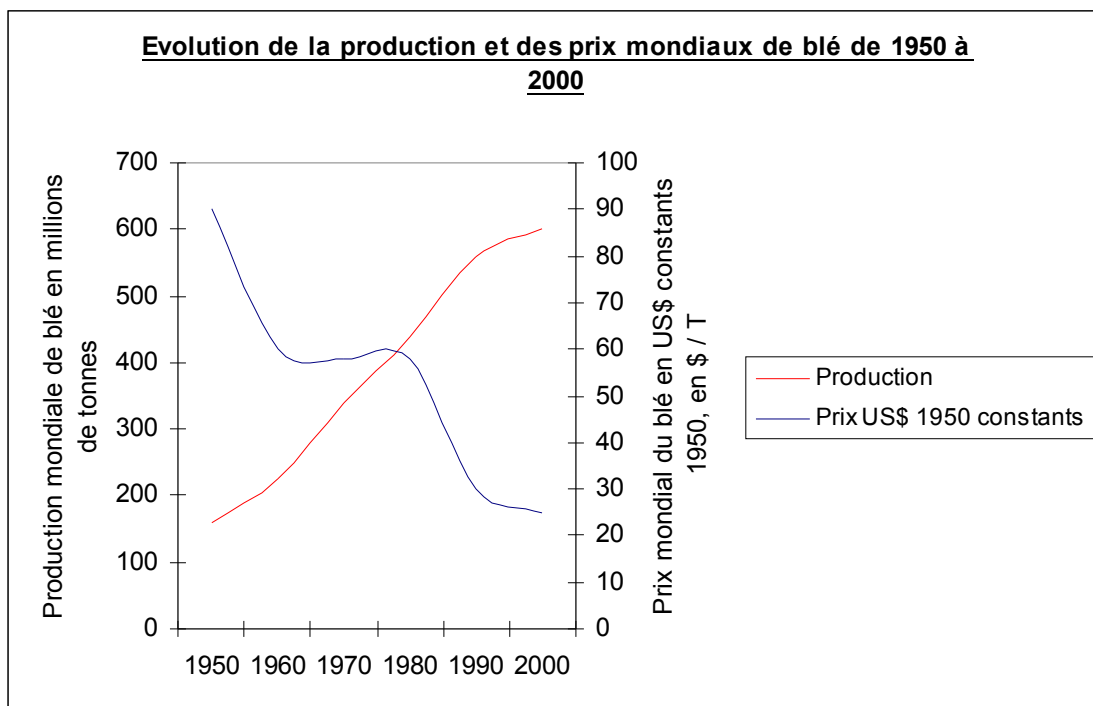


En France, de 1815 à 1940, le rendement en blé a augmenté modestement, en moyenne de 50 kg / ha / an ; depuis 1949, la croissance s'est brutalement accélérée, passant de 0,5% à 3% par an en moyenne (soit environ 100 kg / ha / an). Le rendement moyen en blé est ainsi passé de 1,5 T / ha à 7,5 T / ha en 50 ans. L'évolution la plus spectaculaire demeure toutefois celle de la productivité de la main d'œuvre : alors qu'il fallait 100 heures pour produire un hectare de blé au lendemain de la seconde guerre mondiale, il ne faut aujourd'hui que 10 heures, soit 10 fois moins de temps, pour produire une quantité de blé 5 fois supérieure ! Il s'agit donc d'une productivité de la main d'œuvre multipliée par 50 en 50 ans obtenue par une combinaison de progrès agronomiques (fertilisation, pesticides, semences) et d'investissements massifs dans le domaine du machinisme agricole.

« Ce formidable développement de l'agriculture de l'après-guerre en France, particulièrement spectaculaire dans le cas des céréales, résulte de la mise en œuvre d'une politique volontariste menée en partenariat par les pouvoirs publics et la profession agricole. Cette volonté commune de modernisation et de dynamisation de l'agriculture était fondée sur la double ambition de faire participer l'agriculture à la reconstruction de l'économie française et d'intégrer les agriculteurs dans la société contemporaine. A ce processus national, qui s'est traduit en particulier dans les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, se sont surajoutés très vite les effets de la construction de la politique agricole commune européenne : l'accroissement de la productivité de l'agriculture par le développement du progrès technique était en effet l'un des cinq objectifs assignés à cette politique (article 39 du traité de Rome de mars 1957). Tous les ingrédients d'une montée en puissance de la production céréalière étaient ainsi assemblés pour poursuivre une dynamique lancée dès la fin de la guerre : concours de l'État favorisant le développement des investissements et le recours accru aux intrants (prêts bonifiés, carburant détaxé), prix garantis (les céréales faisaient partie des produits bénéficiant de la protection maximale vis-à-vis du marché mondial), amélioration des structures d'exploitation et aussi, élément fondamental, constitution d'une puissante « filière du progrès », liant dans un tout cohérent la recherche agronomique, le développement agricole et la formation des agriculteurs. C'est la conjonction de tous ces facteurs qui a conduit au spectaculaire développement de la production céréalière, en offrant aux agriculteurs de multiples voies complémentaires de poursuite et d'accélération de la croissance : progrès génétique, recours accru aux intrants (engrais, produits de protection des cultures), mécanisation des opérations culturales, conseils techniques, etc. Indicateur parmi d'autres, on peut mentionner l'évolution de la consommation en éléments fertilisants qui n'était que de 1 million de tonnes en 1950 (le double de 1920) et qui a progressé

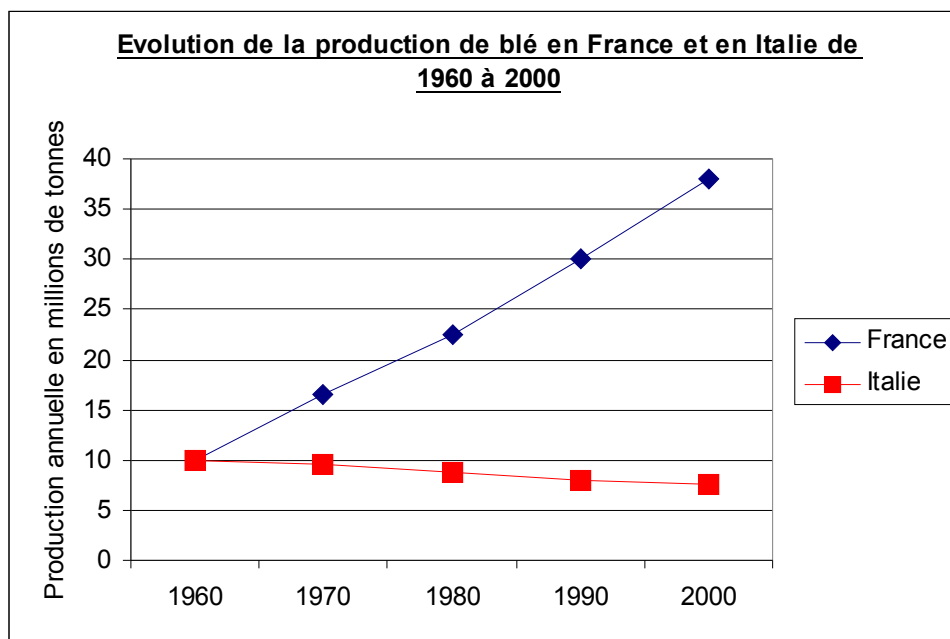
régulièrement pour atteindre le plafond de 6 millions en 1973. »²

L'une des conséquences de l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de gains supérieurs à ceux des autres secteurs de l'économie a été la baisse des prix réels des prix des céréales (cf. graphique ci-dessous), et la part toujours plus faible du coût de l'alimentation dans le budget des ménages, passée en moyenne de 60% en 1900 à environ 16% en 2000.



Cette évolution spectaculaire a eu pour corollaire la disparition d'un grand nombre d'exploitations agricoles, de trop petite taille ou incapables d'adopter les nouvelles techniques. Une certaine spécialisation géographique peut être également observée, les pays les moins performants abandonnant progressivement la culture du blé. Cela est particulièrement spectaculaire en Europe, où les pays du Sud (Italie et Espagne) ont fortement baissé leur production de blé tendre, les conditions agro - écologiques y étant beaucoup moins favorables que dans les pays d'Europe du Nord (cf. graphique ci-dessous) :

² Extrait de « Histoire des agricultures du monde » M. Mazoyer & L. Roudart 1998



Ces évolutions n'ont pas été de même ampleur selon les régions du monde et les inégalités se sont considérablement accentuées durant les cinquante dernières années dans le monde entre les différents systèmes de production : l'on considère qu'en 1950, le ratio de productivité (quantité de céréales produite par travailleur) entre les systèmes de culture manuelle les moins performants et les systèmes motomécanisés les plus performants était de l'ordre de 1 / 30. A la fin du 20^{ème} siècle, après cinquante ans supplémentaires d'histoire agraire, le ratio avoisine désormais 1 / 1 500 et a été multiplié par environ 50 !

Le tableau ci-dessous montre la différence de productivité entre trois systèmes de culture : (i) un système de culture manuelle, sans intensification, nécessitant un actif agricole pour produire une tonne de céréales (1 T pour 250 HJ), (ii) le système de production du blé au Mali, où dans de bonnes conditions, l'équivalent de 120 HJ produisent 3 T de céréales, soit 1 T pour 40 HJ, et (iii) un système hautement productiviste de type européen, où un actif agricole produit plus de 1 000 T de céréales par an, soit 0,2 HJ / T :

Système de culture	Rendement en céréales T / ha	Nombre d'HJ / ha	Productivité : nombre d'HJ / T	Productivité comparée (/ manuel)
Manuel	1	250	250	250 / 250 = 1
Blé Mali	3	120	40	250 / 40 = 6,25
Intensif motorisé	7,5	1,5	0,2	250 / 0,2 = 1 250

La comparaison de la productivité du système de production actuel du blé au Mali avec le système intensif motorisé montre un ratio de $40 / 0,2 = 200$, Ainsi, même si le coût de la main d'œuvre est de près de 70 fois supérieur dans le cas de l'agriculture intensive motorisée par rapport à un système de production manuel ou celui du blé au Mali, la différence de productivité est telle que le coût de la main d'œuvre rapporté à la tonne est nettement inférieur dans le cas du système de production intensif, comme le montre le tableau ci-dessous :

Système de culture	Productivité : nombre d'HJ / T	Coût unitaire main d'œuvre FCFA / HJ	Coût unitaire main d'œuvre FCFA / T
Manuel	250	1 250	312 500
Blé Mali	40	1 250	50 000
Intensif motorisé	0,2	80 000	16 000

Ces chiffres doivent cependant être considérés avec prudence, car la productivité élevée du

travail des exploitations agricoles des pays du Nord a été rendue possible par des investissements élevés, entraînant des charges fixes et des frais financiers importants. Compte tenu du niveau du coût de la main d'œuvre au Mali et de la capacité d'endettement des producteurs, il convient de privilégier l'introduction d'équipements simples, permettant une réduction des besoins en main d'œuvre, sans représenter des investissements trop élevés.

En conclusion, même si les subventions perçues par beaucoup de producteurs de blé des pays exportateurs contribuent à leur compétitivité sur les marchés internationaux, le niveau de performances et de productivité très élevé de ce type d'exploitations agricoles explique pour une part importante leur position dominante sur les marchés, et la production malienne de blé ne saurait conserver ou prendre des parts de marché face à de tels concurrents qu'en améliorant constamment sa productivité. Le système de production actuel, proche de l'agriculture manuelle, encore peu intensif, a peu de chance d'être compétitif face à ses concurrents actuels et il est impératif de l'améliorer sous deux angles : (i) une augmentation des rendements, facile à obtenir avec une maîtrise totale de l'eau et une application de « bonnes pratiques » culturales et (ii) la réalisation d'un minimum d'investissements permettant d'améliorer la productivité du travail à l'hectare, principalement dans les domaines du travail du sol et de la récolte, activités grosses consommatrices de main d'œuvre.

2.6.2 Perspectives à court, moyen et long terme

La conjoncture actuelle dans la zone UEMOA est particulièrement favorable aux importations de blé et de farine en raison de deux facteurs principaux : (i) la production mondiale de blé record en 2004 a entraîné une chute des prix (les prix US et canadiens se maintiennent toutefois à un niveau élevé, en raison de conditions climatiques défavorables ayant entraîné des problèmes de qualité), (ii) l'effritement de l'US\$ par rapport à l'Euro (et par voie de conséquence le FCFA) rend comparativement les importations libellées en US\$ plus attractives.

L'examen de l'évolution sur une longue période des cours des monnaies et des cours mondiaux des matières premières montre toutefois leur grande volatilité et il convient donc de ne pas attacher une importance excessive à la conjoncture actuelle, exceptionnellement favorable aux importations, d'autant que le présent niveau de production du blé au Mali ne pose pas de problème de débouchés.

A moyen terme, les perspectives demeurent incertaines avec :

- Le maintien prévu encore pour de nombreuses années des aides aux producteurs de blé européens et américains : c'est ainsi que l'USDA ne prévoit pas d'augmentation du prix mondial du blé à l'horizon 2011 (prix prévu de 3 US\$ / boisseau (« bushel »), soit environ 112 \$ pour le producteur et que l'UE prévoit une légère augmentation de ses exportations de céréales.
- L'apparition sur le marché mondial de la zone « Mer noire » dont les coûts de production sont très faibles : conditions agronomiques très favorables, coûts de la main d'œuvre³ et des équipements agricoles faibles, prix du foncier négligeable etc. ; la production y demeure toutefois irrégulière et très sensible aux aléas climatiques.

A plus long terme, s'il est évidemment difficile de faire des pronostics, l'on peut toutefois identifier plusieurs facteurs propices au développement de la production de blé au Mali :

- La diminution progressive de la part de l'agriculture dans les PIB de l'UE et des USA entraîne une perte d'influence lente mais inexorable des lobby agricoles dans ces pays et le financement des subventions sous toutes ses formes, très coûteux pour le contribuable, devient de plus en plus contesté. La diminution des subventions devrait provoquer une tendance à l'augmentation des prix réels du blé (et de tous les produits

³ Le salaire mensuel d'un ouvrier agricole en Ukraine n'est pas supérieur à celui du Mali (de l'ordre de 50 US\$ / mois) pour une qualification supérieure et une productivité plus élevée obtenue à l'aide d'équipements agricoles amortis depuis de nombreuses années.

agricoles) sur le marché mondial, favorable à une production locale.

- La demande globale en céréales devrait continuer à croître à un rythme appréciable, en raison de la croissance de la population mondiale et grâce à l'utilisation de plus en plus importante des céréales comme aliment du bétail.
- La création d'une large zone économique Ouest – Africaine, avec pour corollaire la fin de la zone FCFA, permettra de faire face plus aisément à la dévaluation de l'US\$ et de lutter ainsi contre les importations libellées dans cette monnaie. L'anachronisme que représente la zone FCFA est en effet néfaste pour le secteur agricole des pays de la zone UEMOA, et profite essentiellement aux exportateurs des pays du Nord et aux importateurs des pays la zone, au détriment des producteurs locaux.
- La hausse récente des prix du pétrole, qui semble durable compte tenu de la situation de l'offre et de la demande de cette matière première, entraîne une forte augmentation des coûts du transport maritime internationaux, renchérissant ainsi les importations⁴ et favorisant les productions proches des lieux de consommation.

3 LA DEMANDE DE BLE ET DE PRODUITS DERIVES AU MALI

3.1 ESTIMATION DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS A BASE DE BLE AU MALI

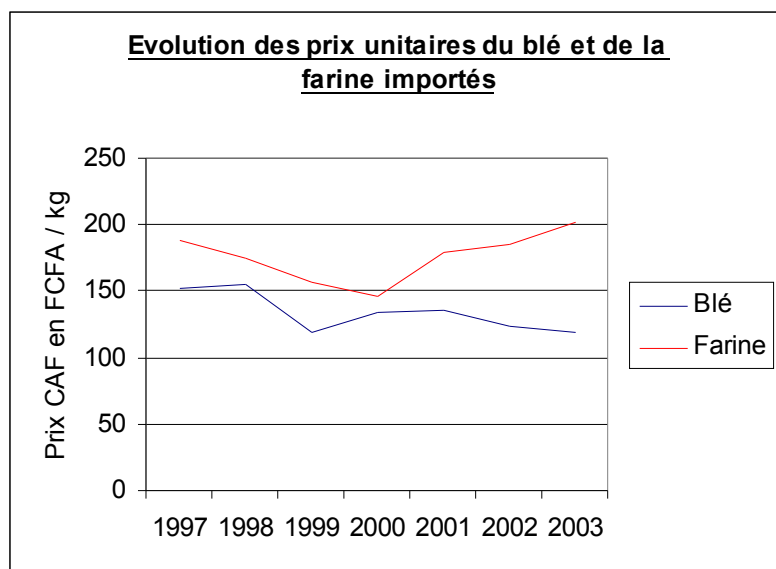
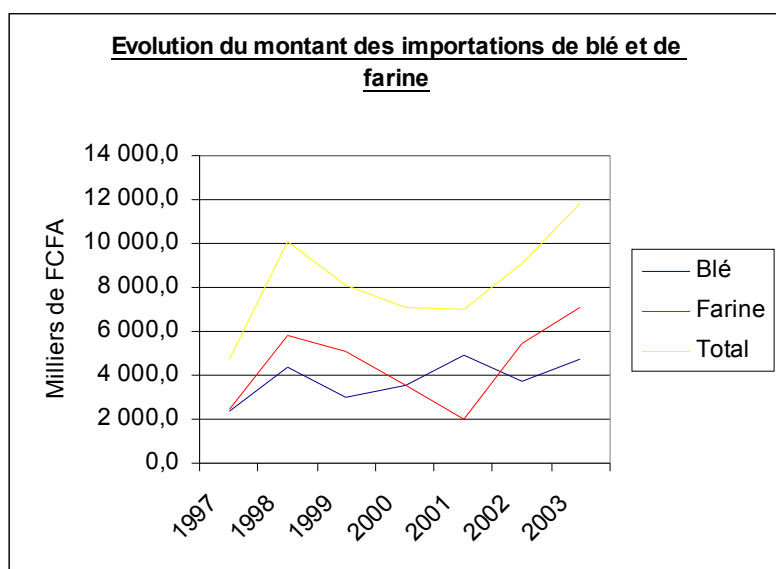
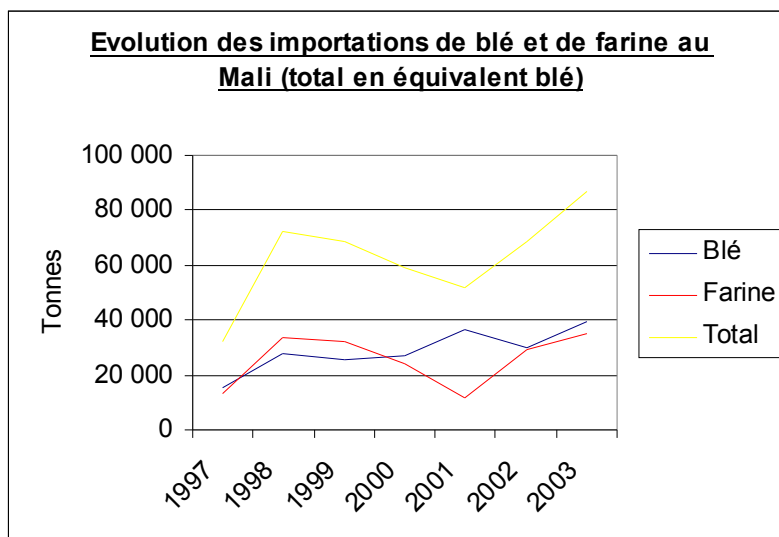
3.1.1 Estimation de la demande globale

La demande de blé au Mali est couverte par la production locale pour une faible part et les importations de blés et de farine. Le blé est essentiellement utilisé pour la production de farine destinée à la fabrication de pain. Les utilisations alternatives de la farine sont très faibles, et ne concernent qu'une unité de fabrication de biscuits (GAM) consommant environ 250 tonnes de farine par an et la production de pâtes alimentaires, qui utilisent une quantité de farine minime. Les pâtes alimentaires sont essentiellement produites avec de la semoule de blé dur importée et il n'existe pas à l'heure actuelle de semoulerie dans la zone UEMOA. Les besoins en farine non destinés à la production de pain sont à l'heure actuelle négligeables, représentant vraisemblablement moins de 1% de la consommation totale.

Le blé est à l'heure actuelle exclusivement importé par la seule minoterie du Mali en fonctionnement, les Grands Moulins du Mali (GMM).

Les tableaux en Annexe 4 et les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des importations de blé et de farine au cours des dernières années :

⁴ Le coût total du transport Port Européen – Mali pour le blé a ainsi augmenté d'environ 13 FCFA / kg (20 € / T) durant la dernière année (source : GMM)



La France représente sur la période 1997 – 2003 plus de 75% des importations de blé et environ 70% de celles de farine, pour laquelle le nombre de fournisseurs est beaucoup plus élevé.

Pour estimer la demande totale en farine du Mali, il faut ajouter aux importations la production locale et les quantités importées sans contrôle par la douane, qu'il est donc difficile d'évaluer⁵. En considérant que les importations non contrôlées et la production locale d'équivalent farine s'élèvent à environ 10 000 T / an, la demande globale de farine au Mali se monte donc à l'équivalent de 95 000 T de blé (chiffres 2003). La croissance de la consommation de farine est généralement estimée à 5% par an, légèrement supérieure à celle de la population, et liée en partie à l'urbanisation.



3.1.2 La cadre réglementaire des importations

Le Mali s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'UEMOA, dont l'évolution depuis quelques années a consisté à une baisse de la fiscalité de porte (droits de douane etc.) et à une augmentation de la fiscalité interne, principalement sous la forme de la TVA, d'un taux de 18% au Mali, mais qui ne s'applique pas pour certains produits, et en particulier pour les produits agricoles produits au Mali, exonérés dans le cadre de l'article 485 du code général des impôts.

Le tableau ci-dessous montre le détail des droits de douane appliqués aux importations de blé et de farine. La différence de droit de douane s'explique par le fait que le blé est considéré comme une matière première alors que la farine est considérée comme un produit transformé. Cette différence confère un avantage destiné à encourager la transformation locale de blé au détriment des importations de produits transformés.

	Droit de Douane	Redevance Statistique	Prélèvt. Communaut. de Solidarité	Prélèvt. Communaut.	Taxe sur la valeur ajoutée	Pression fiscale totale
Blé	5%	1%	1%	0,5%	18%	26,58%
Farine	20%	1%	1%	0,5%	18%	44,28%

Le prix CAF à l'entrée de la zone UEMOA (port de débarquement) est en principe la base de l'application des droits de douane, mais celui-ci est calculé en réalité à l'entrée sur le territoire malien et est donc égal au prix CAF au port de débarquement additionné du coût du transport terrestre du port de débarquement à la frontière malienne. Dans le cas de la farine, les droits de douane sont appliqués sur un prix de référence indépendant du prix réel d'achat, égal à l'heure actuelle à 232 850 FCFA / T.

Dans tous les cas, la TVA de 18% s'applique sur le prix CAF (ou le prix de référence dans le cas de la farine) additionné des droits de douane.

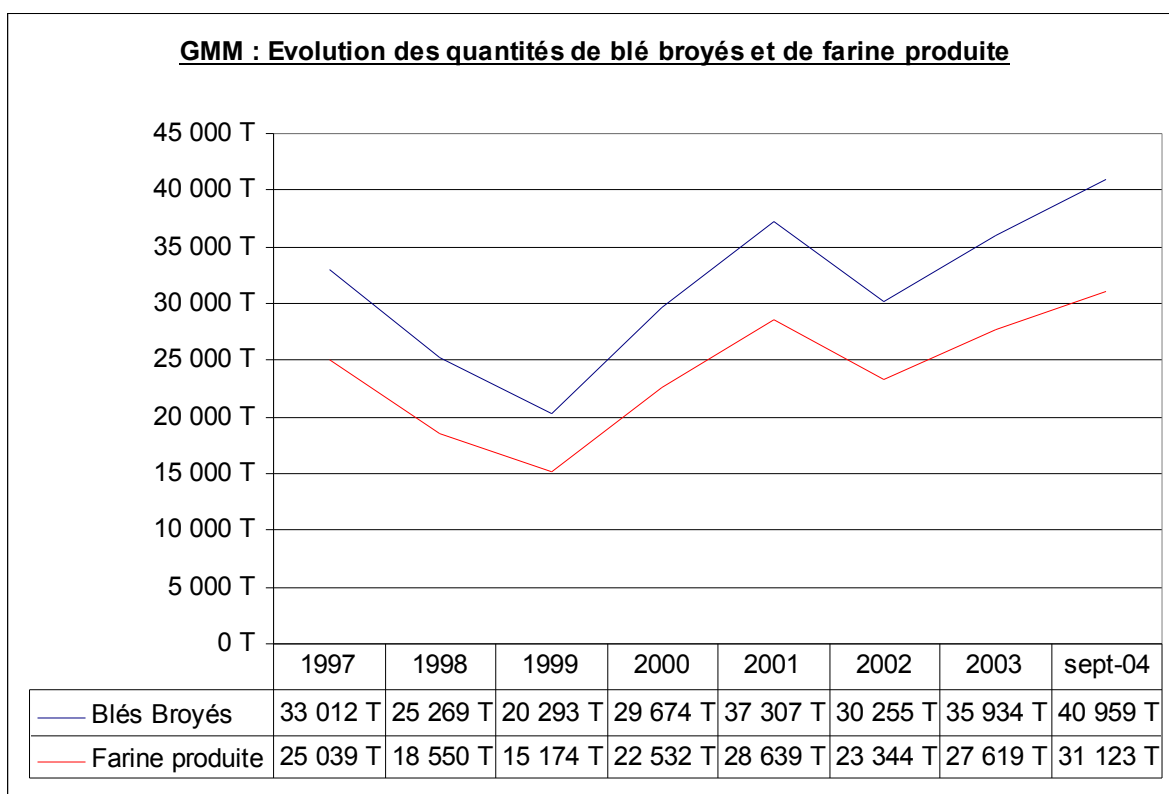
⁵ Les GMM estiment ces importations « illégales » à environ 1 000 T / mois, soit 12 000 T par an, mais il s'agit seulement de suppositions sans base de calcul réelle, et vraisemblablement surestimées lorsque l'on considère l'importance des populations du Nord du Mali principales concernées par ces importations.

3.2 LES GMM ET L'IMPORTATION DE BLÉ

Héritiers de la société d'Etat ayant le monopole de la minoterie au Mali, les GMM ont accru leur capacité de production et disposent désormais d'un outil de production capable de broyer 240 T de blé par jour, soit environ 60 000 T par an. Un nouveau projet d'extension est à l'étude, portant la capacité de production de GMM à environ 100 000 T de farine / an.

Les différents tableaux et graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la production et des coûts de production de GMM depuis les dernières années (informations fournies par GMM) :

L'évolution des quantités de blé et de farine produite montre une forte augmentation depuis l'année 2002, la consommation totale de blé prévue pour l'année 2004 étant de l'ordre de 60 000 T.



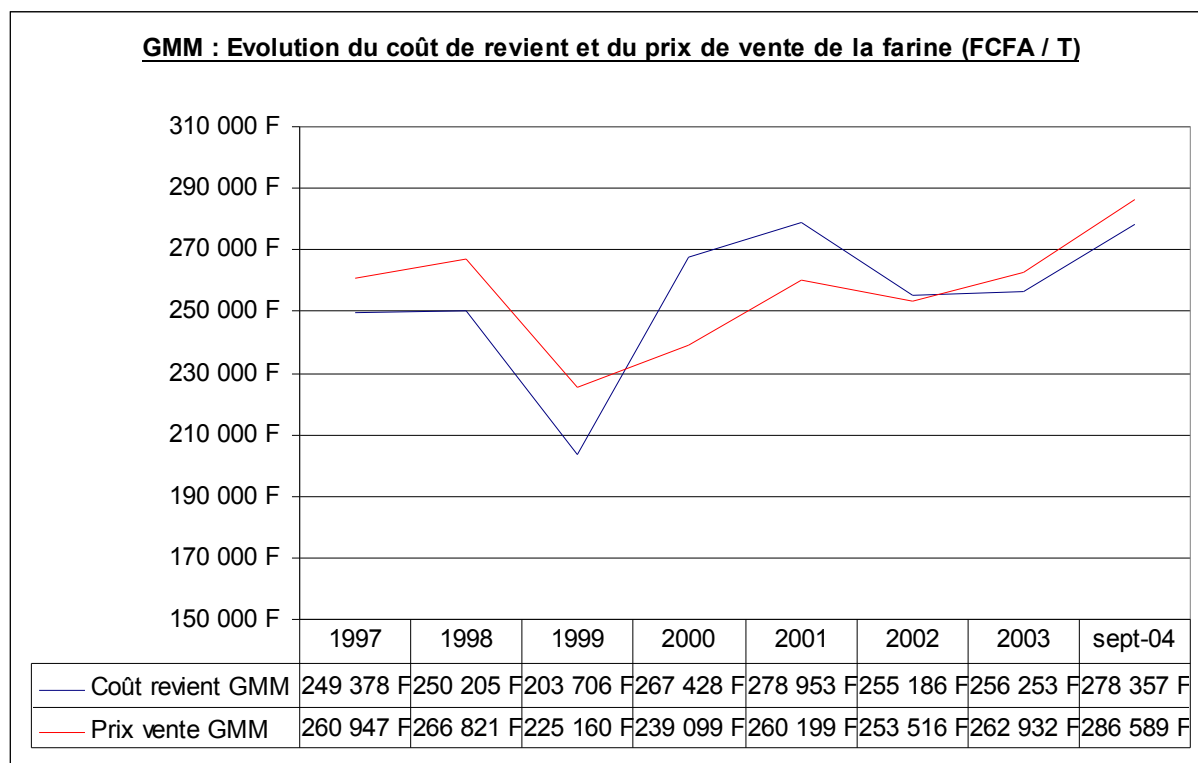
La décomposition du prix de revient de la farine par GMM en 2003 montre un coût de 256,2 FCFA / kg, le coût du blé représentant près de 86% du coût total ; les issues (le son) sont vendues à un prix de 13,3 FCFA / kg.

Quantité blé broyé

35 934 T

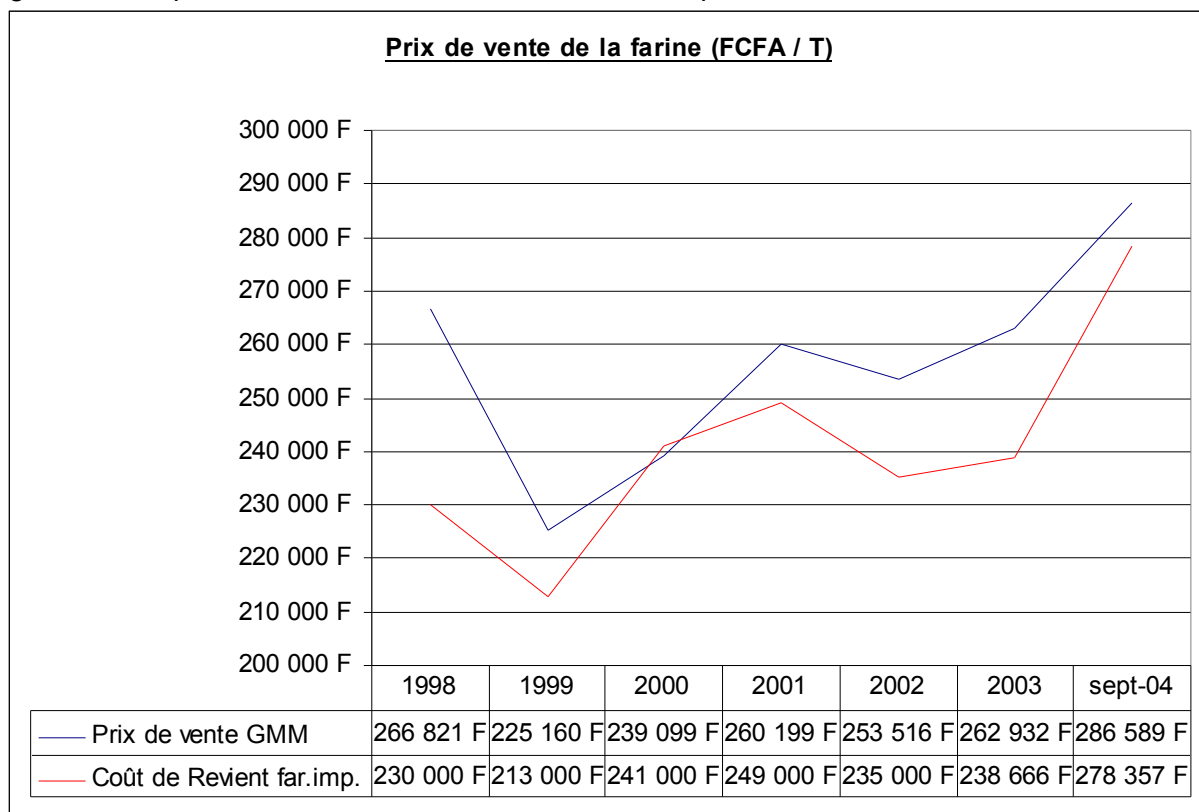
	Rendement farine		76.9%	
	Production farine		27 619 T	
	Production issues		9 814 T	
	COUTS			
	Fixes	Variables	Totaux	unitaires
	<i>Kfcfa</i>	<i>Kfcfa</i>	<i>Kfcfa</i>	<i>Kfcfa</i>
Coût de revient blé consommé		171 996	6 080 552	220.2
Frais de production				
Fixes	516 963		516 963	18.7
Variables		227 868	227 868	8.3
Amortissement	94 991		94 991	3.4
Coût de revient de la mouture				
Valeur des issues		-10 224	-367 391	-13.3
Coût de revient de la farine	611 954	389 640	6 552 983	237.3
Frais commerciaux				
Emballages		3 206	92 868	3.4
Correcteurs		9 292	132 886	4.8
Transport et livraison		4 074	117 992	4.3
Divers		5 538	180 617	6.5
Coût de revient final	611 954	411 750	7 077 346	256.2

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du coût de production de farine par GMM et son prix de vente ; il montre, sur la base des informations fournies par GMM, des ventes à perte de 2000 à 2002, l'objectif étant de reconquérir des parts de marché face aux importations.



D'après les estimations de GMM , le prix de vente de la farine produite par GMM est en 2004

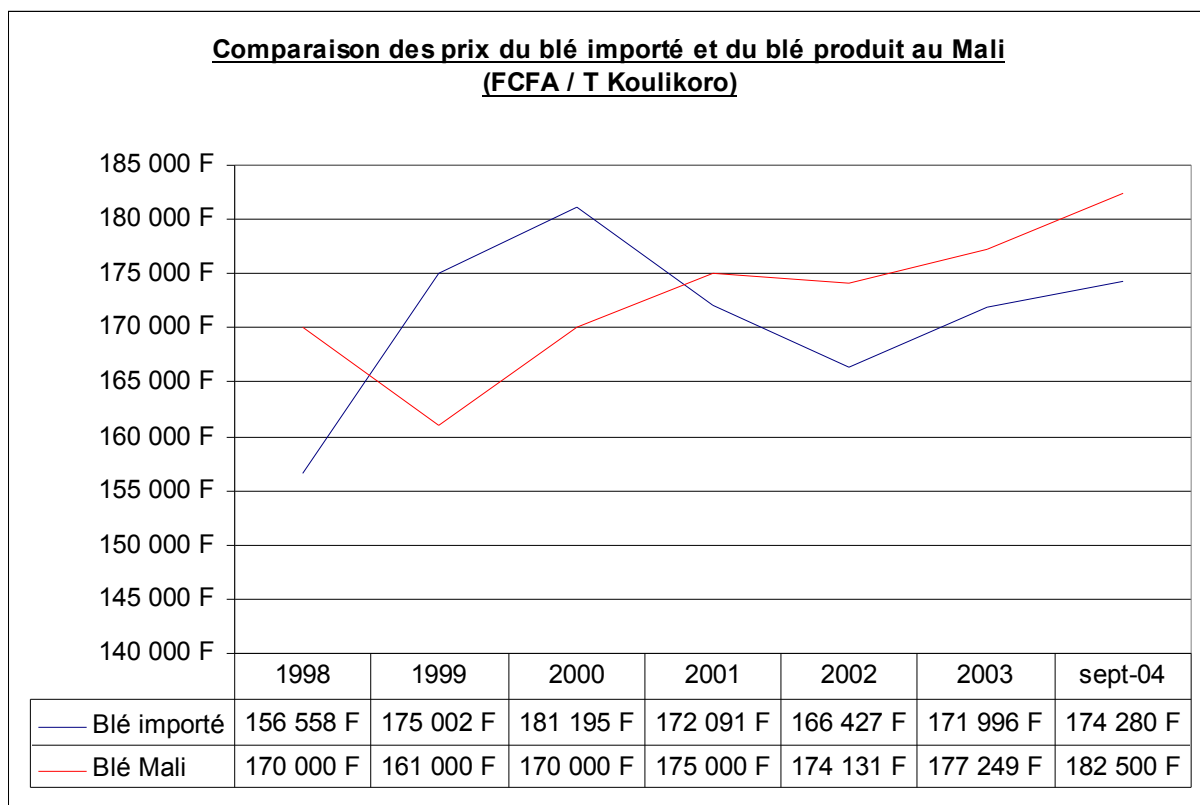
légèrement supérieur au coût de revient de la farine importée :



La stratégie commerciale de GMM a évolué durant les dernières années et l'entreprise cherche à reconquérir les parts de marché perdues au profit des importateurs de farine en leur proposant la farine produite dans sa minoterie en lieu et place de la farine importée. Cette stratégie se traduit en particulier par la mise en place d'antennes régionales, l'objectif étant d'être présent dans toutes les régions du Mali.

Sur un plan national, un contrat a été signé il y a quelques mois entre GMM et le Ministère des finances qui accorde un certain nombre d'avantages à l'entreprise, tel que l'exonération de TVA sur le blé importé et sur la farine dite « industrielle » destinée à être incorporée à la farine produite par la minoterie. En contrepartie, GMM s'est engagé à créer des emplois et à développer ses activités engendrant ainsi une augmentation des droits de douane au moins égale au manque à gagner occasionné par l'exonération de TVA. Ce type de contrat ne nous semble toutefois pas être de nature à encourager la production locale de blé dans la mesure où il favorise au contraire les importations. Si de telles dispositions ont peu d'importance à l'heure actuelle compte tenu de la faible production locale, elles seraient susceptibles de devenir néfastes dans l'hypothèse d'une concurrence tarifaire entre le blé produit localement et le blé importé.

La comparaison du coût du blé importé avec le coût du blé acheté localement montre que ce dernier est plus cher d'environ 10% depuis les trois dernières années.



L'appréciation du blé acheté par GMM sur le marché local est bonne, la qualité boulangère des variétés de blé est appréciée ; la seule critique formulée est le taux de déchet, supérieur dans le cas du blé local comparé au blé importé.

Le prix actuellement supérieur du blé local (182,5 FCFA / kg vs environ 170 FCFA / kg pour le blé importé) est acceptable dans la mesure où la différence de prix ne dépasse pas 10% et en raison de la bonne qualité du blé. Par ailleurs, l'impact financier du surcoût constitué par les achats locaux de blé est à l'heure actuelle minime pour GMM, compte tenu des faibles quantités concernées. Il semble toutefois clair que dans une perspective d'augmentation de la production locale de blé, le prix du blé produit au Mali ne saurait rester durablement à un niveau significativement supérieur à celui du blé importé.

3.3 LES IMPORTATIONS DE FARINE

Un grand nombre de sociétés sont impliquées dans l'importation de farine (36 sociétés en 2003), mais un petit nombre d'entre-elles jouent un rôle important sur le marché. En Annexe 5 figure la liste des importateurs (source DNCC) en 2003, classés selon la valeur des intentions d'importation.

Les cinq premiers importateurs représentent en 2003 environ 2/3 du total de la farine importée. Les importateurs peuvent varier fortement d'une année à l'autre, en fonction de l'intérêt qu'ils portent au marché de la farine ; c'est ainsi que la société « Grands Greniers du Bonheur » (GGB), acteur important en 2002, a cessé d'importer de la farine pour se concentrer sur les importations de sucre et de riz.

Chaque importation fait l'objet d'une intention d'importation déposée auprès de la DNCC à des fins de contrôle par un organisme en charge d'un certain nombre de vérifications dans les ports d'expédition (qualité, valeur). La société SGS, auparavant en charge de cette fonction a été remplacée par COTECNA depuis Octobre 2003 ; ses services sont facturés aux importateurs à raison de 0,65% du prix FOB.

Plusieurs importateurs revendent la farine sous un nom commercial (par exemple « Buffle rouge » pour Djigué SA) ; le principal importateur, SOADF, est lié avec les Grands Moulins de Paris (GMP) et commercialise la farine sous la marque « Taureau rouge ». Afin d'améliorer la

qualité du pain produit au Mali, SOADF vient de créer, avec l'assistance de GMP, une école de boulangerie dans laquelle seront dispensés des cours de perfectionnement en faveur d'ouvriers boulangers de la place.

Il faut également mentionner que SOADF envisage la possibilité d'installer une minoterie au Mali, les études de faisabilité du projet étant en cours. SOADF a démarré il y a quelques mois une activité de production de pâtes alimentaires utilisant de la semoule importée.

4 LA PRODUCTION DE BLE AU MALI

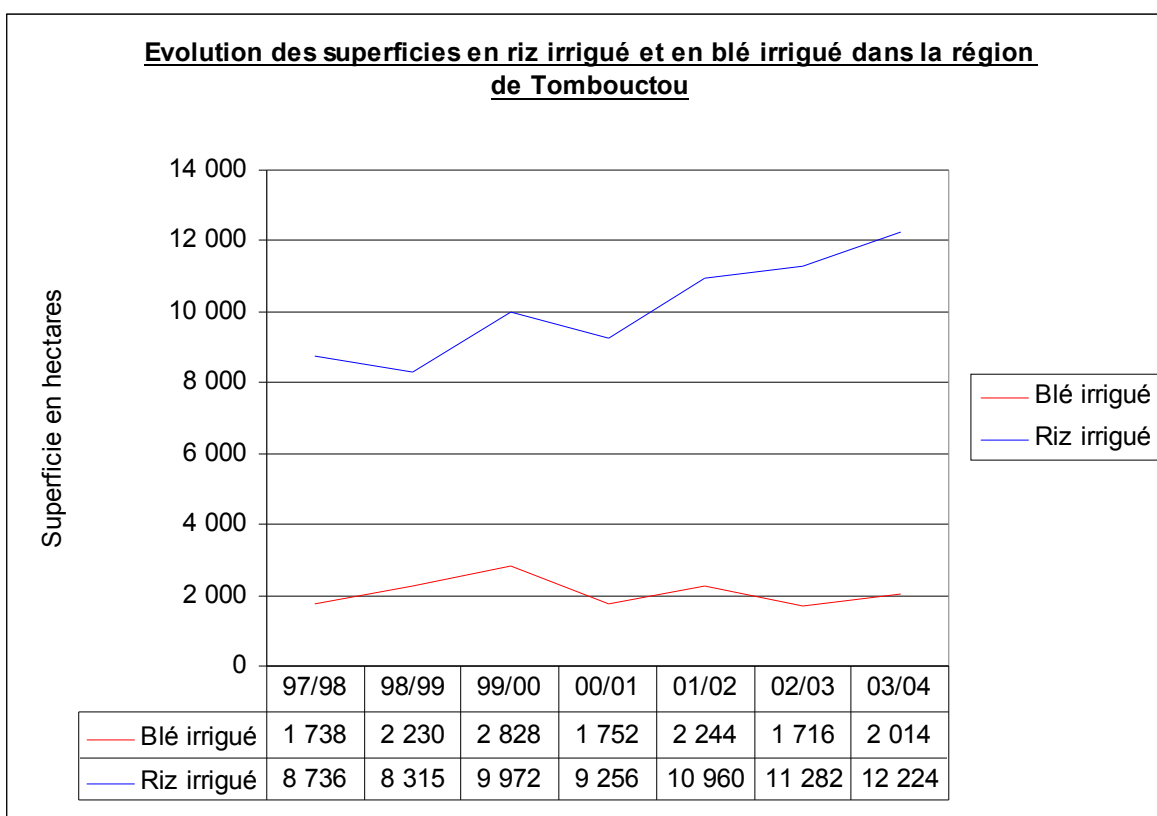
L'objet de cette étude est l'analyse de la compétitivité du blé produit au Mali par rapport aux importations. Les conditions d'organisation de la production de blé dans le cadre du PACCEM ne seront donc pas décrites en détail dans ce rapport, qui s'attachera plus particulièrement aux aspects liés aux coûts de production et à la question de la productivité du blé local.

4.1 LA PRODUCTION DE BLE AU MALI

La culture du blé est une longue tradition dans la région de Tombouctou, les superficies et la production étant relativement stables durant les dernières années, comme le montre le tableau ci-dessous, qui indique également les superficies et la production de riz irrigué.

REGION DE TOMBOUCTOU (source : DRAMR)	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Superficie blé irrigué (ha)	1 738	2 230	2 828	1 752	2 244	1 716	2 014
Production blé (T)	3 174	6 035	6 576	5 362	6 742	4 529	6 445
Rendement blé (T / ha)	1.83	2.71	2.33	3.06	3.00	2.64	3.20
Superficie riz irrigué (ha)	8 736	8 315	9 972	9 256	10 960	11 282	12 224
Production riz (T)	30 311	29 562	36 887	36 289	45 018	41 547	44 484
Rendement riz (T / ha)	3.47	3.56	3.70	3.92	4.11	3.68	3.64
% Superficies Blé / Riz	20%	27%	28%	19%	20%	15%	16%

La comparaison de l'évolution des superficies en blé et en riz irrigués montre (graphique ci-dessous) une tendance à la stagnation pour le blé, alors que les superficies en riz irrigué augmentent régulièrement. Il apparaît que la production de blé ne « décolle » pas dans la région, où elle semble demeurer une culture traditionnelle, sans ouverture réelle sur l'extérieur.



L'évolution des quantités de blé commercialisées par le PACCEM confirme cette situation, avec une baisse régulière depuis 5 ans, comme le montre le tableau ci – dessous :

Zone PACCEM	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04
Production blé (T)	1 719	3 300	2 801	2 826	2 249	3 000
Commercialisation blé (T)	660	1 582	975	921	577	425

4.2 LE COÛT DE PRODUCTION DU BLE AU MALI

4.2.1 Estimation du coût de production du blé au Mali

Le tableau en Annexe 6 décompose le coût de production du blé selon divers facteurs : intrants, main d'œuvre, fonctionnement du système d'irrigation, amortissements, frais financiers.

Les chiffres ont été obtenus au niveau du PACCEM et après discussions avec les producteurs, principalement concernant la question de la durée des opérations culturales (nombre d'HJ nécessaires).

Les calculs ont été effectués sur la base d'une culture « optimisée », avec un rendement de 4 T / ha et un prix de cession de 125 FCFA / kg. Il a d'autre part été considéré un périmètre de 35 ha, avec une motopompe d'une valeur neuve de 10 millions de FCFA (pas de subvention).

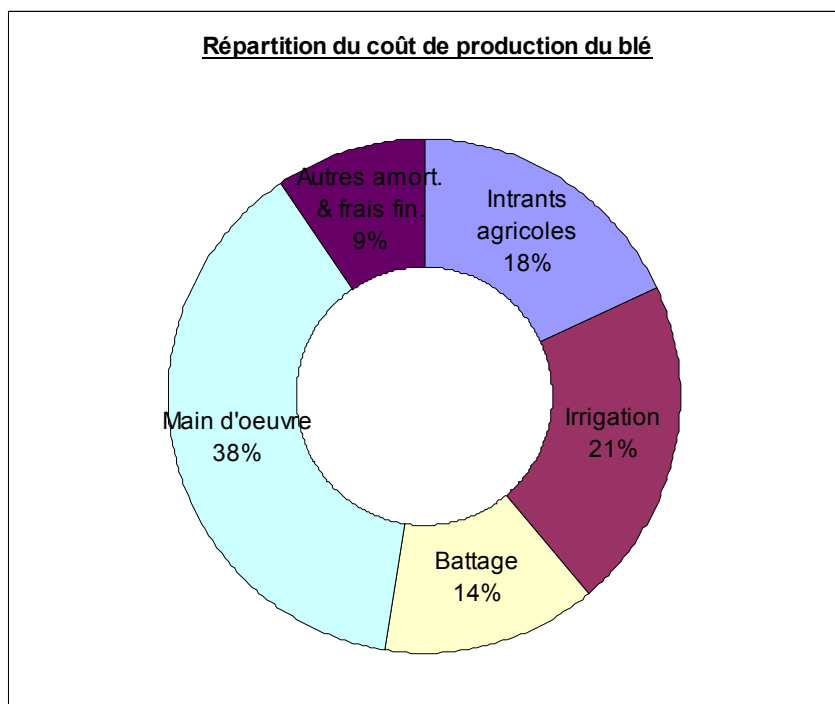
Le tableau ci-dessous récapitule le coût total, qui s'élève à 92,4 FCFA / kg, subdivisé selon plusieurs grandes rubriques :

	FCFA / ha	%	FCFA / kg
Intrants agricoles	67 200	18.2%	16.8
Irrigation	76 500	20.7%	19.1
Battage	50 000	13.5%	12.5
Main d'oeuvre	141 250	38.2%	35.3
Amort. & frais fin.	34 758	9.4%	8.7
Total	369 708	100.0%	92.4

Remarques :

- Il s'agit ici du coût de production au niveau du producteur, hors frais de commercialisation,
- La rubrique Intrants agricoles comprend les semences et les engrais chimiques,
- La rubrique Irrigation comprend le fonctionnement de la motopompe : entretien, carburant et lubrifiants ; ne sont pas inclus les amortissements et la main d'œuvre,
- Les coûts de battage sont valorisés sur la base des prestations effectuées par les femmes louant des batteuses, à raison de 10% de la production (soit 400 kg x 125 FCFA / kg = 50 000 / ha),
- Le coût de la main d'œuvre inclut celui lié aux opérations d'irrigation et a été valorisée sur la base du coût de la main d'œuvre louée à l'extérieur, soit 1 250 FCFA / HJ
- L'amortissement de la motopompe a été calculé sur la base d'un prix neuf de 10 millions de FCFA et une durée de 8 ans,
- Les frais financiers ont été calculés en utilisant un taux d'intérêt de 12,5% par an ; concernant la motopompe, il a été considéré qu'elle était remboursée en 5 ans, le montant annuel moyen des intérêts ayant été utilisé.

La main d'œuvre représente le poste de coût le plus important, illustrant le caractère encore essentiellement manuel du système de production :



4.2.2 Analyse du coût de production du blé par composante

Les principaux postes de coûts sont analysés dans ce chapitre et des pistes en vue de leur réduction sont le cas échéant proposées.

4.2.2.1 Les semences

La plus grande partie des semences utilisée est « auto-produite », les producteurs de blé conservant une partie de leur production en vue des semis pour l'année suivante. Les variétés utilisées dans la région sont considérées comme de bonne qualité sur le plan de la valeur boulangère, comme l'attestent tous les tests réalisés.

Suite aux tests variétaux conduits par l'IER à Diré, l'écotype local « Tetra » a été retenu comme la variété à promouvoir dans les années à venir et l'IER a entrepris un processus de sélection et production de semence de base de bonne qualité en vue de leur distribution à grande échelle aux producteurs.

Le problème de la vente des semences aux producteurs à un prix supérieur à celui du blé commercialisé pour sa transformation en farine n'est pas résolu et beaucoup de producteurs rechignent à l'idée de payer le prix de la semence à sa juste valeur. Il conviendra donc à l'avenir de mettre en place un système de production de semences garantissant la diffusion régulière de matériel génétique de haute qualité, garant de la qualité du blé proposé sur le marché.

Sur le plan des variétés, si les variétés existantes sont satisfaisantes sur un plan qualitatif, les informations manquent relativement aux performances en matière de rendements, l'IER n'ayant pas réalisé d'essais à grande échelle depuis de nombreuses années. Tout programme de relance de la production de blé devra impérativement comporter un volet variétés de blé / semences, base de l'intensification de tout système de production.

4.2.2.2 Le coût des intrants agricoles : les engrais chimiques

Avec un montant de 67 200 FCFA / ha, le coût des intrants est relativement faible, malgré le prix unitaire élevé des engrais ; cela illustre la faible quantité d'engrais utilisé (doses conseillées), qui mériteraient à notre avis d'être revues à la hausse.

Suivant les préconisations de l'IER, le PACCEM recommande à l'heure actuelle l'épandage de 100 kg / ha d'urée à 46% (soit exprimé en kg de NPK : 46 0 0) et 100 kg de DAP dosé à 18% d'azote et 46% de phosphate (soit NPK 18 46 0). Les éléments fertilisants totaux apportés sont donc N : 64, P : 46 et K : 0

Il convient de rappeler les exportations d'éléments chimiques que représente le blé, indiquées dans le tableau ci-dessous pour les 3 éléments principaux :

	Exportations en kg d'éléments / Tonne de blé grain (export. grain + paille)	Exportations en kg pour un rendement de 4 T grain / ha	Apport en engrais chimique (dose préconisée PACCEM)
Azote	30	120	64
Phosphore	12	48	46
Potassium	10	40	0

A l'exception des phosphates, les doses préconisées sont nettement inférieures aux besoins de la culture ; si l'on considère de surcroît que les exportations sont inférieures à la quantité réelle utilisée dans le sol, en raison de phénomènes tels que le lessivage (irrigation), il est donc hautement probable que le niveau actuel de fertilisation minérale soit nettement insuffisant pour assurer des rendements élevés et garantir un maintien de la fertilité à long terme. Par ailleurs, est-on réellement certain de l'absence de nécessité d'apport de potassium ?

La question de la fertilisation (y compris la fertilisation organique) mérite donc d'être (ré)étudiée en profondeur, afin de s'assurer que les doses d'engrais optimales soient effectivement apportées par les producteurs, selon les modalités adéquates (fractionnement des apports d'azote en particulier).

4.2.2.3 Les coûts liés à l'irrigation

4.2.2.3.1 Les différents types de charges liées à l'irrigation

L'irrigation des périmètres fait intervenir plusieurs types de coûts :

- L'aménagement des périmètres irrigués, dont le coût peut être très variable selon le type d'aménagements : de moins de 500 000 FCFA / ha pour des aménagements sommaires sans revêtement de canaux à plus de 10 millions de FCFA / ha pour les grands périmètres irrigués avec canaux en béton et station de pompage de grand débit⁶.
- l'investissement dans un moyen d'exhaure, généralement un groupe motopompe (GMP) et les frais de fonctionnement afférents au GMP (carburants, lubrifiants, pièces détachées). La puissance du GMP doit être calculée en fonction du débit d'équipement souhaité, exprimé en litres / seconde / hectare, qui lui-même dépend de plusieurs facteurs : besoins de la culture, nature du sol, durée de pompage journalière.

Dans la région de Tombouctou, le débit d'équipement utilisé pour le dimensionnement des GMP est élevé, de 4,5 à 5 l/s/ha, en raison de sols légers et filtrants, alors qu'il est au plus de 3 l/s/ha dans la zone de l'Office du Niger, grâce à des sols plus argileux. Ces débits d'équipement se basent sur une durée d'irrigation de 10 heures / jour.

Outre le débit d'équipement, la puissance nécessaire pour un GMP dépend de la hauteur de pompage, elle peut s'exprimer par la formule (arrondie) suivante :

$$P = 0,02 H D N \quad \text{avec } P \text{ en kW, } H \text{ en m (hauteur de pompage), } D \text{ en l / s / ha (débit d'équipement) et } N \text{ en ha (nombre d'ha à irriguer)}$$

Ainsi, la puissance théorique nécessaire pour l'irrigation d'un périmètre de 35 ha, avec un débit d'équipement de 5 l/s/ha et une hauteur de 6 m est de :

$$P = 0,02 \times 6 \times 5 \times 35 = 21 \text{ kW (29 cv)}$$

Les GMP actuellement utilisés pour ce type de périmètres (moteurs 4 cylindres de marque Hatz), d'une puissance de 35 kW, semblent donc largement dimensionnés, même s'il est prudent de ne pas utiliser des moteurs au maximum de leur puissance.

4.2.2.3.2 La consommation en gazole

La consommation d'une motopompe dépend de la puissance nécessaire au pompage de l'eau et des caractéristiques du moteur, elle peut être exprimée ainsi:

$$\text{Conso. en gazole / ha} = \text{Puissance (P)} \times \text{Conso. spécifique} \times \text{Durée d'utilisation (T)}$$

avec : Puissance = $0,02 D H$ (D = débit d'équipement en l / s / ha et H = hauteur de pompage en m).

En considérant une hypothèse de consommation spécifique en gazole du moteur de 0,25 kg / Kwh (données courantes pour ce type de moteur), la consommation à l'hectare est de:

$$\text{Consommation en gazole (l / ha)} = 0,02 D H \times 0,25 \times T = 0,005 D H T$$

Le tableau ci-dessous montre, pour une durée de pompage de 1 000 heures (100 jours x 10 h /

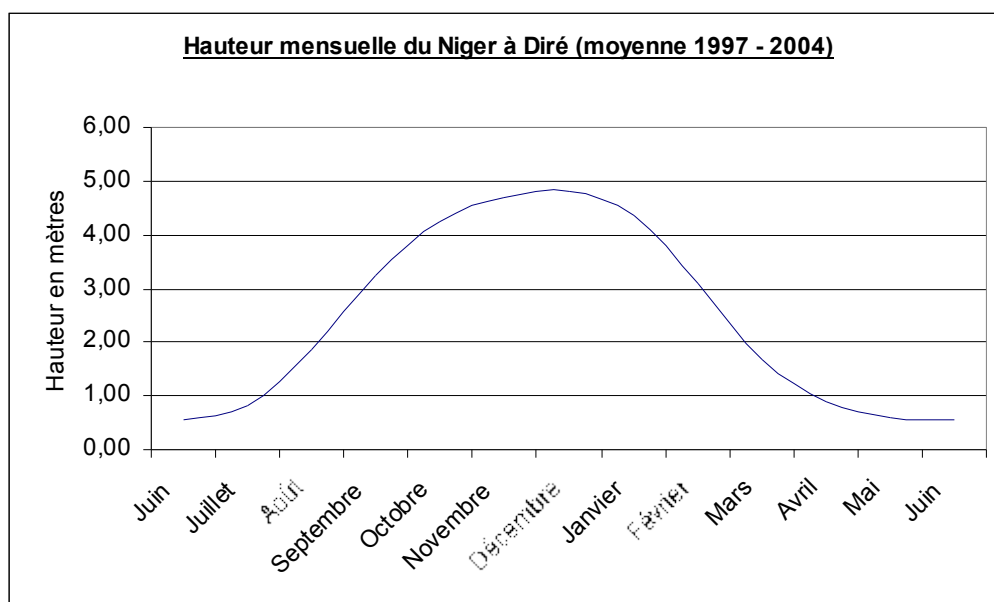
⁶ Le périmètre de Saouné, en cours de réalisation à Diré, coûtera environ 13 millions de FCFA / ha

j), l'impact de la hauteur de pompage et du débit d'équipement sur la consommation en carburant :

Hauteur de pompage (m)	Débit d'équipement (l / s / ha)			
	3	4	5	6
2	30	40	50	60
3	45	60	75	90
4	60	80	100	120
5	75	100	125	150
6	90	120	150	180
7	105	140	175	210
8	120	160	200	240
9	135	180	225	270
10	150	200	250	300

L'on constate dans le tableau l'impact considérable de la hauteur de pompage et du débit d'équipement sur la consommation en gazole : ainsi un périmètre avec une hauteur de pompage de 3 m et un débit d'équipement de 4 l/s/ha ne consommera que 60 l / ha de gazole alors qu'un périmètre avec une hauteur de pompage de 8 m et un débit d'équipement de 5 l/s/ha en consommera 200 l / ha !

Si la hauteur de pompage dépend en partie de la situation géographique des périmètres, pour lequel il n'existe pas de solution facile à mettre en œuvre, elle est également influencée par le niveau d'eau dans le fleuve Niger, qui varie considérablement selon les mois. L'Annexe 7 montre la hauteur d'eau moyenne du Niger mesurée à Diré ; le graphique ci-dessous montre les hauteurs d'eau moyennes relevées chaque premier jour du mois depuis 1997 (8 ans).



L'on constate ainsi que :

- La période des hautes eaux du Niger correspond exactement à la période de culture idéale du blé (Novembre – Janvier), ce qui confère un avantage au blé sur une culture comme le riz, dont les besoins plus précoces correspondent à une période de basses eaux du fleuve.
- La comparaison des hauteurs moyennes du fleuve durant la période Novembre –

Janvier d'une part et la période Janvier – Mars d'autre part, montre une différence de niveau moyen d'environ 1,5 m.

Si l'on compare une culture de blé en Novembre – Janvier et une culture en Janvier – Mars, la différence de hauteur de pompage moyenne pour le GMP d'un périmètre donné sera donc de 1,5 m ; cela engendrera, en utilisant la formule ci-dessus et avec, à titre d'exemple, un débit d'équipement de 5 l/s/ha, une consommation supplémentaire (pour le blé cultivé en Janvier – Mars) de $0,005 \times 1,5 \times 5 \times 1\,000 = 37,5$ l de gazole soit environ 15 000 FCFA / ha (équivalent à 5 FCFA / kg avec un rendement de 3 T / ha).

4.2.2.3.3 Conclusion

L'irrigation représente un coût important mais recèle aussi des opportunités d'économies considérables, qu'il faut étudier attentivement ; il conviendra d'être plus particulièrement attentif au aspects suivants :

- Un choix judicieux du périmètre, en évitant dans la mesure du possible les sols trop filtrants, les hauteurs de pompage élevées et une distance trop longue du lieu de pompage aux parcelles à irriguer.
- Le débit d'équipement devra être réduit par tous les moyens possibles ; l'expérience des aménagements des petits périmètres au Mali montre qu'il est généralement préférable d'investir lors de la réalisation des aménagements dans des canaux primaires revêtus, facteurs importants d'économie d'eau. Des aménagements d'un coût (incluant le GMP) de l'ordre de 1 à 1,5 millions de FCFA / ha sont ainsi préférables, car plus rentables et plus viables, que des périmètres « minimalistes » réalisés à un coût de 500 000 FCFA / ha, sans l'intervention de spécialistes (géomètres, maçons) ni investissements en génie civil.
- Le coût de réalisation d'un canal primaire revêtu (béton, parpaings) pour un périmètre de 25 ha s'élève au maximum à 40 000 FCFA / mètre linéaire, soit de l'ordre de 500 000 FCFA / ha pour un canal d'une longueur de 300 à 350 m. L'investissement dans un canal primaire revêtu s'avère très rentable, car il permet de diminuer de manière significative la consommation en eau (débit d'équipement) et ainsi le dimensionnement du GMP (et donc son coût) et la consommation en gazole.
- L'utilisation et l'entretien « professionnels » du GMP sont des conditions vitales pour la bonne conduite de l'irrigation : utilisation de carburant de bonne qualité, opérations de maintenance courantes réalisées à temps, révisions effectuées à l'intersaison etc.



4.2.2.4 Les coûts de main d'œuvre

Les coûts de main d'œuvre représentent le principal poste de coût de la production de blé au Mali, en les évaluant au prix de la main d'œuvre louée, soit 1 250 FCFA / HJ.

L'Annexe 8 résumée dans le tableau ci-dessous montre la situation des exploitations agricoles pour deux périmètre suivis par le PACCEM en 2003 ; ils appellent les commentaires suivants :

Moyenne pour les deux périmètres (25 exploitations, 70 ha de blé)	
Superficie blé / exploitation = 70 / 25 =	2,80 ha blé / exploitation
Nb actifs / exploitation = 588 / 25 =	23,5 actifs / exploitation
Nb actifs / Ha blé = 588 / 70 =	8,4 actifs / ha blé
Nb ha blé / Actif = 70 / 588 =	0,12 ha blé / actif (soit 1 200 m ² / actif)

Le nombre d'actifs agricoles est très variable selon les exploitations agricoles, mais il n'est jamais inférieur à 5 par exploitation et 3,4 par ha de blé cultivé. Cela semble à première vue largement suffisant pour satisfaire les besoins en main d'œuvre nécessaires à la culture du blé, même lors des phases critiques de la culture telles que le travail du sol ou la récolte. La question mériterait une analyse fine à partir d'enquêtes auprès des exploitations agricoles car il convient de prendre en compte divers facteurs tels que : (i) le fait que certains travaux ne peuvent pas être effectués par tous les actifs agricoles (cas du travail du sol, réservé aux hommes) et (ii) la concurrence d'autres cultures (riz) ou éventuellement d'autres activités non nécessairement agricoles (?).

En tout état de cause, le recours apparemment très fréquent, voire systématique, à de la main d'œuvre externe aux exploitations agricoles, s'explique mal au vu des données disponibles et la question nécessite incontestablement d'être approfondie.

L'examen des temps de travaux pour chacune des opérations culturales conduites pour la culture du blé (tableau ci-dessous) montre que la préparation du sol et la récolte représentent les principaux besoins (près des 2 / 3 du total) et c'est à leur niveau qu'il faut essayer d'améliorer la productivité de la main d'œuvre :

Opération	HJ / ha	%
Préparation du sol	40	35%
Planage & semis	20	18%
Sarclages, engrais, divers	6	5%
Irrigation	12	11%
Récolte	35	31%
Total	113	100%

En ce qui concerne les travaux de préparation du sol, les essais de vulgarisation de la culture attelée (bœufs de traits) ont rencontré beaucoup de difficultés et il semble exister un problème d'alimentation des bœufs de trait. Une possibilité de contourner ce problème, tout en conservant les avantages de la culture attelée, serait peut-être d'expérimenter la traction asine, utilisée avec succès dans certains pays ; l'âne, très répandu dans la région de Tombouctou, ne pose manifestement pas les problèmes d'entretien et de nourriture rencontrés avec les bœufs. Les temps de travaux généralement admis⁷ pour la traction asine sont les suivants : 25 heures / ha (4 jours) pour un grattage (houe asine) simple en sec et 60 heures (10 jours) pour un labour à plat. Le gain de productivité potentiel est donc très important (comparativement aux 40 HJ / ha de travail manuel), pour un investissement faible faisant appel à un équipement pouvant être facilement entretenu par les forgerons locaux.

⁷ Source : Mémento de l'Agronome



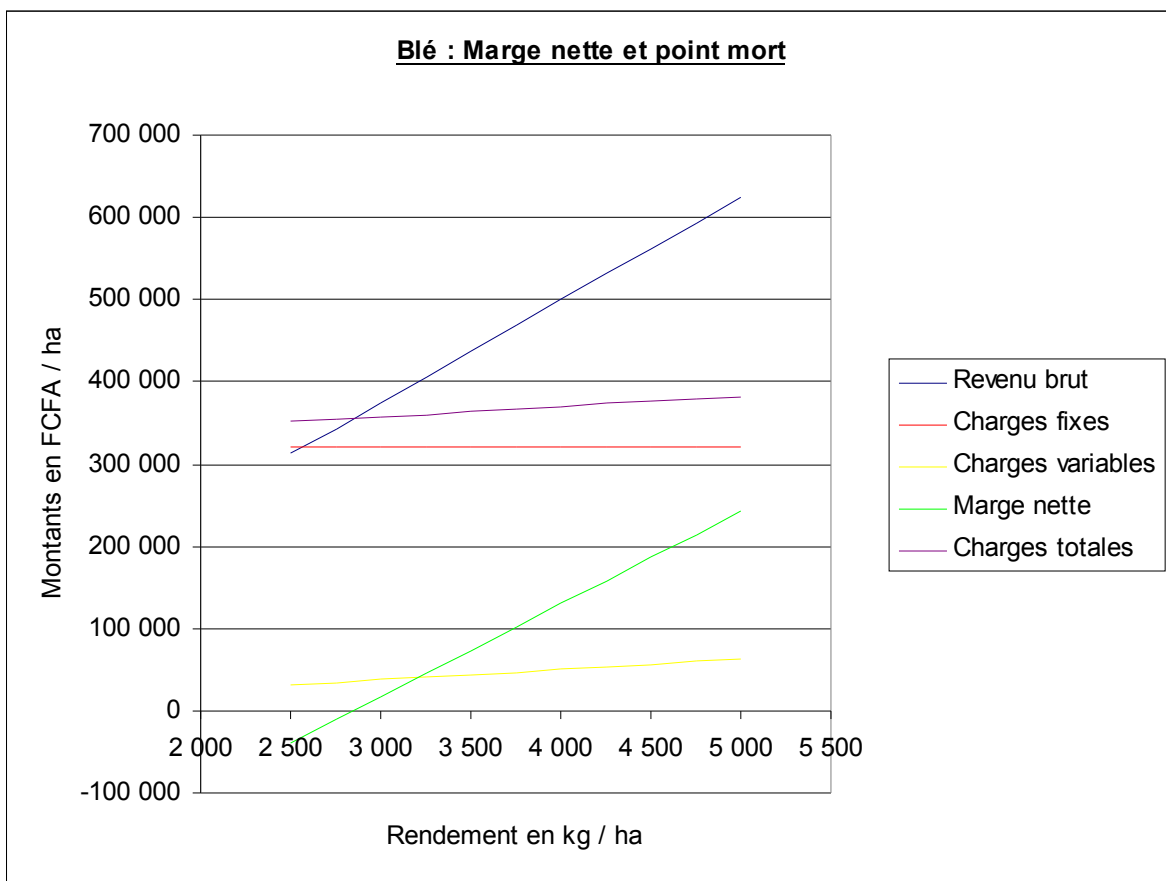
Concernant la récolte, la question du battage étant résolue par l'apport des batteuses mécaniques, il n'existe pas de solutions simples faisant appel à la culture attelée traditionnelle. Une solution simple et peu coûteuse pourrait éventuellement résider dans l'adoption de la faux en lieu et place de la faucille pour l'opération de fauchage du blé. L'avantage de la faux est qu'elle constitue un outil relativement simple, que les forgerons locaux doivent pouvoir fabriquer facilement, dans la mesure toutefois où ils disposeront de métal de qualité suffisante (la qualité de la lame est en effet cruciale pour une opération de fauchage). Le remplacement de la faucille par la faux pour la récolte des céréales a constitué une véritable révolution pour l'agriculture au 19^{ème} siècle en France, où l'on estime qu'elle a permis de faire passer le temps de récolte du blé de 100 heures / ha en 1800 (fauchage à la faucille, rendement en blé 1 T / ha) à 25 heures / ha en 1850 (utilisation de la faux), soit une productivité multipliée par un facteur 4 !⁸

4.2.3 Analyse Coûts variables / Coûts fixes et estimation du point mort

Il est intéressant de faire une analyse, dans le cadre du système de production actuel, des coûts de production du blé en distinguant les coûts quasi « incompressibles » et les coûts qui varient directement en fonction de la production.

La plus grande proportion du coût de production est constituée par des charges fixes ou quasi-fixes, indépendantes du rendement obtenu (à l'intérieur d'une fourchette de rendement raisonnable) : le coût de l'irrigation, celui de la main d'œuvre utilisée pour les différentes opérations culturales et même le coût des intrants agricoles sont pour une grande part connus à l'avance et sont difficilement modifiable sans changement du système de production. Le seul coût réellement variable est celui du battage, dans la mesure où le coût de cette opération est le prélèvement d'un sac de blé sur dix sacs battus. Les calculs montrent ainsi que pour un rendement de 4 T / ha, les charges fixes représentent environ 85% des charges totales. Le point mort, rendement minimum en dessous duquel la marge nette de la culture est négative est par conséquent élevé, égal avec les hypothèses prises ici, à 2 844 kg / ha. Le graphique ci-dessous montre, avec les hypothèses considérées, les valeurs des coûts fixes et variables, du revenu et de la marge nette de la culture en fonction du rendement :

⁸ Le passage de la faux à la faucille a ainsi libéré de grandes quantités de main d'œuvre dans les régions céréalières (exode rural) et a permis la révolution industrielle, grosse consommatrice de main d'œuvre.



Cette situation appelle les commentaires suivants :

- Les calculs sont basés sur la valorisation de la main d'œuvre à 1 250 FCFA / HJ, estimation théorique dans la mesure où dans le cas d'une agriculture familiale, la rémunération de la main d'œuvre familiale n'est pas fixe mais représente au contraire l'une des principales variables d'ajustement de l'ensemble des coûts.
- Le fait que la majorité des coûts soit difficilement compressible n'est pas anormal dans le cas d'une culture avec maîtrise totale de l'eau, dont les risques sont par définition faibles. Cela signifie toutefois qu'il est impératif de respecter l'itinéraire technique adéquat et que la moindre erreur de conduite de la culture entraîne un résultat économique négatif.
- L'analyse coûts fixes / variables donne les mêmes résultats dans le cas du riz irrigué, pour lequel des calculs similaires aboutissent à un point mort élevé de 5 665 kg / ha et pour lequel les remarques faites pour le blé sont applicables.

4.3 LES COÛTS DE COMMERCIALISATION DU BLE AU MALI

Les coûts de commercialisation sont élevés au Mali ; ils se décomposent comme suit (campagne 2002 / 03 ; source : « Rapport bilan de production et de commercialisation campagne 2002/2003 ») :

Poste de coût	FCFA / kg
Emballages et matériels divers	4,42
Frais de transport	38,83
Services extérieurs (location magasins, manutention et gardiennage)	3,96
Total	47,21
Intérêt des emprunts	2,16
Total	49,37

Les divers coûts de transport représentent la plus grande des coûts de commercialisation (82% hors intérêt des emprunts).

Il est intéressant de comparer le coût des opérations postérieures à l'achat au niveau des villages des producteurs jusqu'à Koulikoro (GMM) dans le cas du PACCEM et leur équivalent pour un blé importé de France, avec les coûts de transport sur une distance équivalente de 800 km.

Les coûts ci-dessous sont ceux de « Dijon Céréales », Coopérative céréalière de taille moyenne située dans le centre - est de la France (7 ou 8^{ème} coopérative française par le volume de blé collecté, environ 500 000 tonnes en 2004) :

Poste de coût	Coût en FCFA / kg
Coût Village - Coopérative	2,0
Coût stockage et manutention par la Coopérative	6,5
Transport fluvial (600km réels, extrapolés à 800 km)	7,5
Mise à FOB (port de Fos sur :mer)	3,0
Total	19,0

A noter que le blé exporté de France vers l'Afrique de l'Ouest provient essentiellement des régions Ouest, Centre et Nord du pays, pour lesquels les distances de transport des lieux de production aux ports d'embarquement (Rouen, St Nazaire etc.), excèdent rarement 400 km.

Les coûts de commercialisation au Mali sont donc nettement supérieurs aux coûts similaires des blés importés ; même si les coûts ne sont pas strictement de même nature (la mise à FOB n'est pas équivalente au transport du port de Koulikoro à la minoterie GMM), il apparaît clairement que les coûts des opérations « post achat » aux producteurs sont très élevés au Mali et qu'il convient de rechercher des moyens de les diminuer.



A l'heure actuelle, il est en effet paradoxalement moins coûteux de transporter une tonne de blé d'un village de la campagne française jusqu'au port de Dakar que de transporter une tonne de blé de Diré jusqu'à Koulikoro ! Les coûts de transport particulièrement élevés au Mali sont la

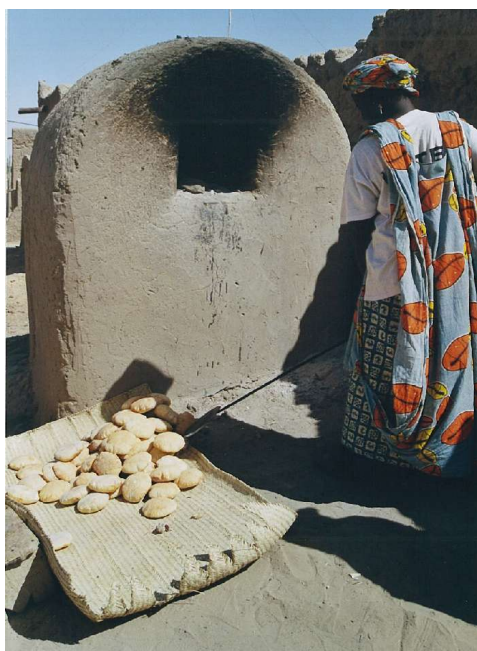
principale cause de cette situation. Le coût du transport fluvial illustre bien cet état de fait, avec un coût de transport fluvial de 17 FCFA / Tkm au Mali (incluant une remise de 25% sur le prix standard) alors que le coût du transport fluvial en France se situe entre 9 et 10 FCFA / Tkm

4.4 LA COMPETITIVITE DU BLE MALIEN

La compétitivité du blé malien doit être comparée non seulement au blé importé, mais aussi, les producteurs ayant d'autres opportunités, aux débouchés du blé hors minoterie industrielle et à la compétition des autres cultures, et plus particulièrement le riz irrigué, traditionnelle dans la région de Tombouctou.

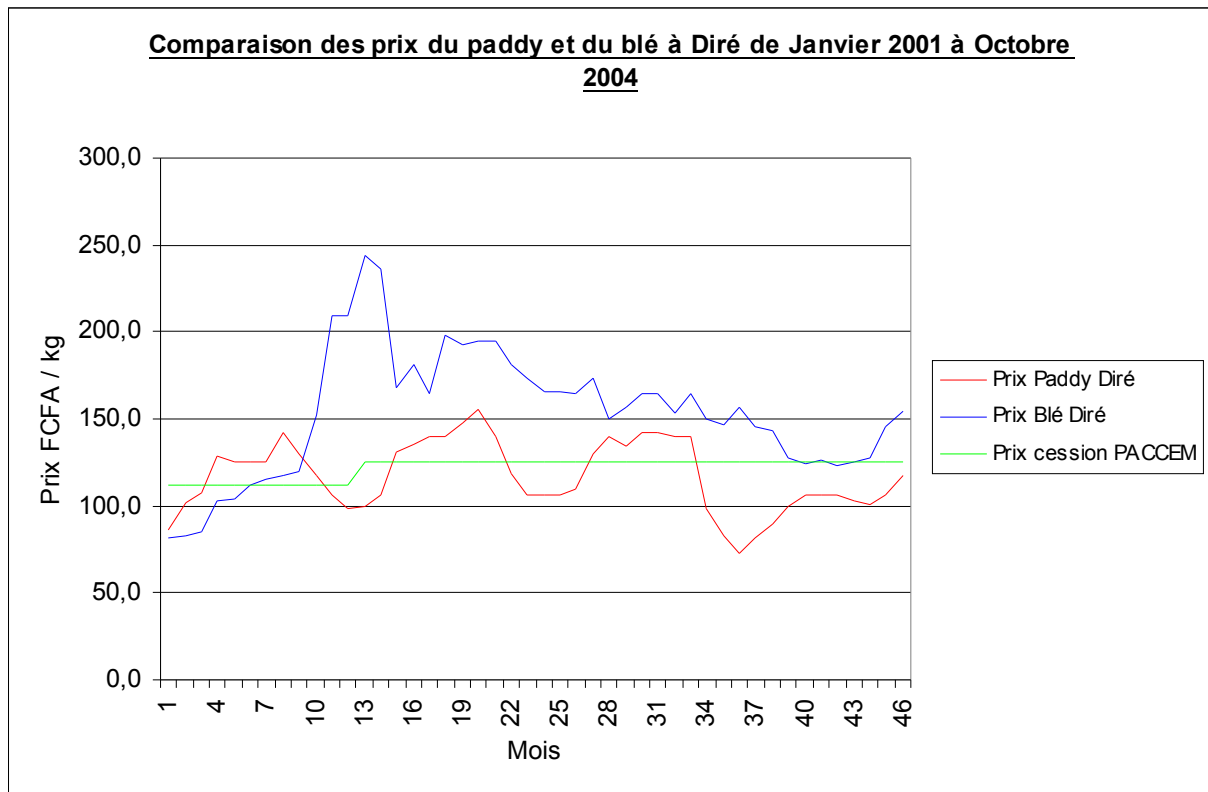
4.4.1 Les ventes de blé sur le marché local

Nous avons vu que la majeure partie du blé produit localement était écoulee sur le marché local ; cela peut s'expliquer par la tradition séculaire de consommation de produits à base de blé, cette céréale constituant un aliment de base pour une grande partie de la population. Du point de vue des producteurs de blé, l'analyse de l'évolution des prix de vente du blé sur le marché local montre que celui-ci est le plus souvent supérieur au prix de cession proposé dans le cadre du projet (125 FCFA / kg à l'heure actuelle).



Le tableau en Annexe 9 montre l'évolution mensuelle des prix du blé et du paddy à Diré depuis 2001. Afin de comparer le prix de cession du projet et les prix du marché, une déduction forfaitaire de 10 FCFA / kg a été faite du prix du marché, correspondant aux frais de commercialisation estimés.

La courbe ci-dessous montre que le prix de vente du blé sur le marché local sur la période considérée est en fait supérieur au prix de cession proposé par Baabahuu Jici, ce qui peut expliquer la difficulté de collecte rencontrée et la baisse des quantités commercialisées durant les dernières années. Il est probable que seule une saturation du marché local du blé, consécutif à une augmentation significative de la production, entraînera une baisse du prix sur les marchés locaux et incitera ainsi les producteurs à commercialiser leurs surplus auprès de Baabahuu Jici.



4.4.2 La compétition blé / riz

Le riz constitue la base de l'alimentation de la population et il s'avère difficile pour un producteur de cultiver du blé sans garantie d'autosuffisance alimentaire en riz. Le riz, en cas de production de surplus, peut par ailleurs être commercialisé et à ce titre constitue une spéculation entrant en concurrence avec le blé. S'il n'existe pas réellement de compétition sur un plan foncier, les sols destinés au riz ne convenant généralement pas au blé, la compétition blé / riz se situe à d'autres niveaux : (i) concurrence pour l'utilisation de la main d'œuvre, la récolte du riz, grosse consommatrice pouvant coïncider avec la période de préparation du sol pour le blé et (ii) concurrence pour l'utilisation des GMP, les périmètres destinés à la culture du riz et du blé ayant des besoins simultanés durant une partie de l'année.

Il est intéressant de comparer les coûts de production du blé et du riz ; l'exercice réalisé pour le blé a été effectué pour une culture de riz « optimisée », les calculs figurent en Annexe 10. Avec les hypothèses envisagées, le coût de production du paddy se situe à 83 FCFA / kg. L'estimation du point mort, en se basant sur la méthode de calcul utilisée pour le blé (le battage représentant le seul véritable coût variable) s'élève à 5 665 kg / ha.

La comparaison, avec les hypothèses envisagées, de la rentabilité des cultures montre un avantage assez net pour le blé sur le riz, avec des marges nettes respectives de 132 292 FCFA et 121 963 FCFA, correspondant à des taux de marge (Marge nette / Revenu brut) de 26% pour le blé et 17,4% pour le riz.

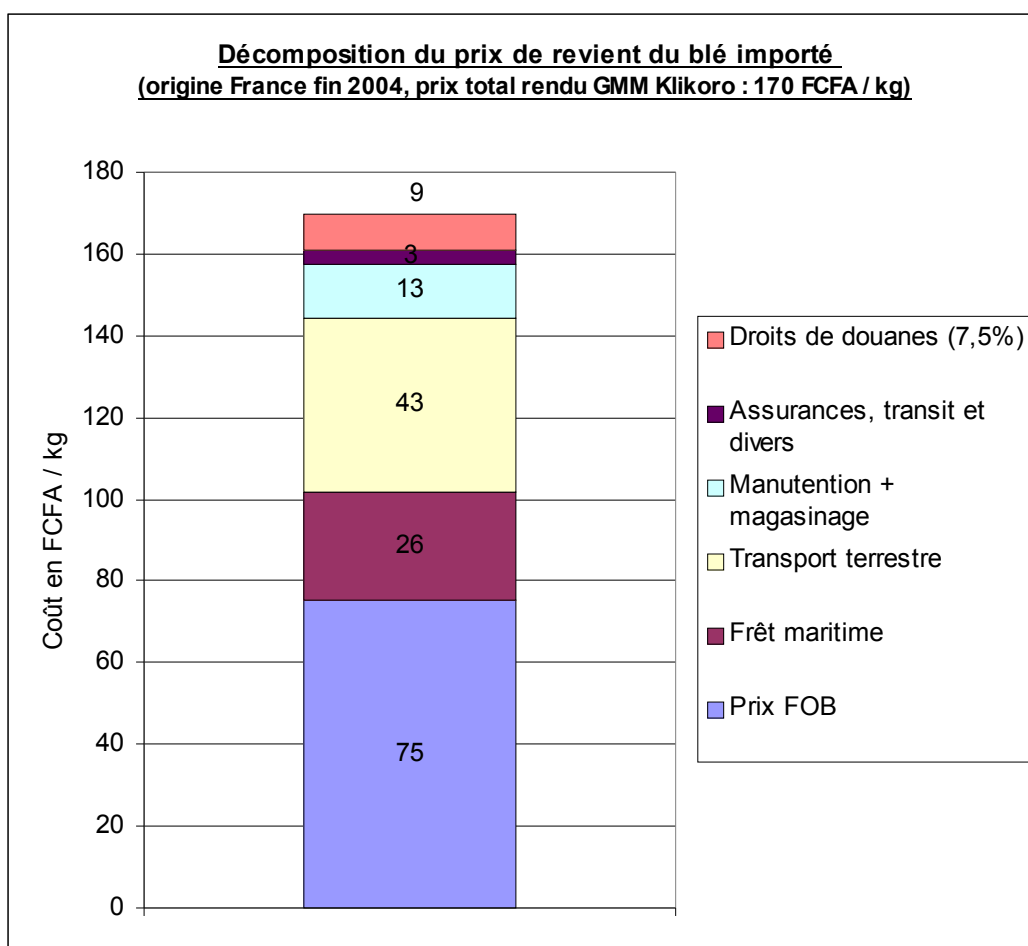
Ainsi, l'analyse des prix de vente du paddy et des coûts de production montrent que sur un plan purement économique, le blé représente manifestement une spéculation plus intéressante que le riz, mais ce dernier gardera néanmoins une place prépondérante dans les systèmes de production en raison de son importance sur le plan de l'autosuffisance alimentaire.

4.4.3 Le blé malien face aux blés importés

Le prix de revient du blé malien au niveau de la minoterie de Koulikoro (GMM), fixé à l'heure actuelle à 182,5 FCFA / kg a été comparé au coût actuel et prévisionnel des blés importés. Des comparaisons de coûts de production dans divers pays producteurs ont par ailleurs été effectuées.

Le tableau et la graphique ci-dessous montre le coût de revient « carreau usine » du blé importé de France par GMM en Octobre 2004 :

	€ / T	%	FCFA / kg
Prix FOB	115	44%	75
Frêt maritime	40	15%	26
Transport terrestre	65	25%	43
Manutention + magasinage	20	8%	13
Assurances, transit et divers	5	2%	3
Droits de douanes (7,5%)	14	5%	9
TOTAL	259	100%	170



Le coût du blé importé est donc à l'heure actuelle inférieur d'environ 10% par rapport au prix du blé produit localement, et la différence devrait s'accroître dans les mois à venir compte tenu de la conjoncture mondiale (marché du blé excédentaire, baisse du \$).

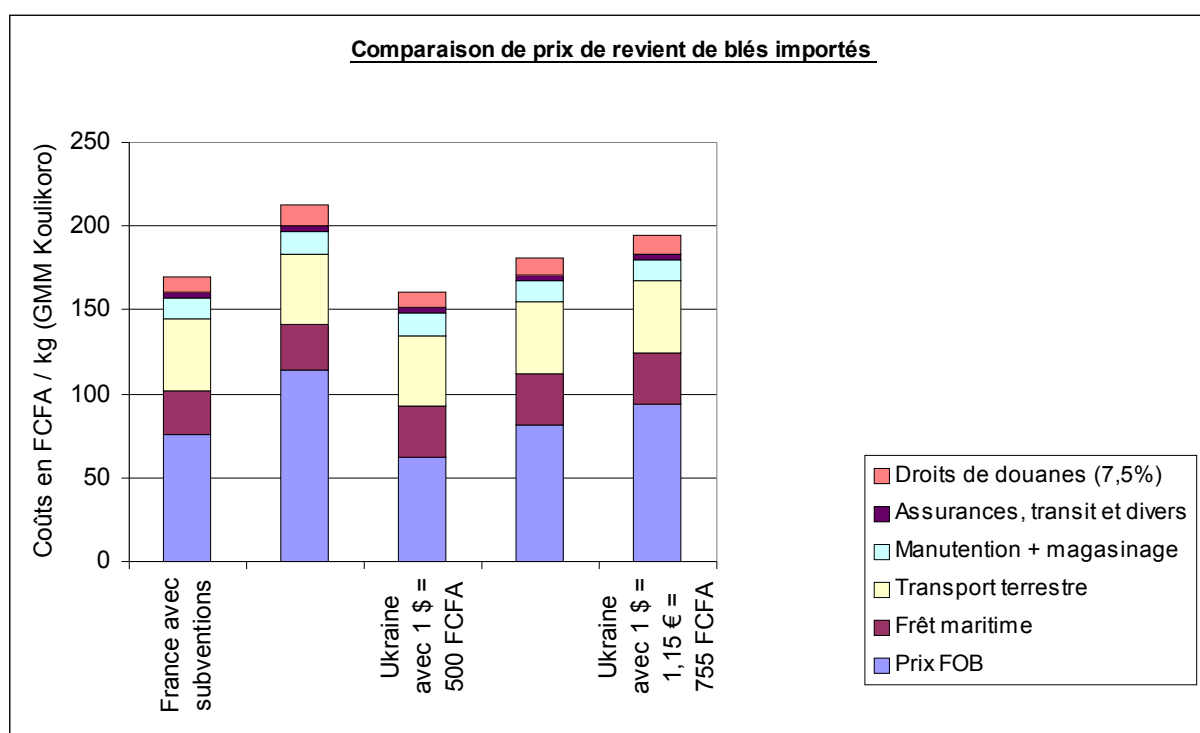
Il est à noter que le prix d'achat du blé de France se situe largement en dessous du coût de production, détaillé en Annexe 11, et qui s'élève à près de 100 FCFA / kg (incluant la rémunération du capital). Les producteurs européens perçoivent ainsi une subvention égale à environ 60 € / T soit 40 FCFA / kg.

En cette fin 2004, avec l'excellente récolte 2004 en Europe et la baisse du cours du \$, l'origine la moins coûteuse pour le blé importé est la zone « Mer noire », avec du blé panifiable disponible à un prix FOB de 125 US\$ / T⁹ (Odessa), soit 62,5 FCFA / kg (avec 1 \$ = 500 FCFA).

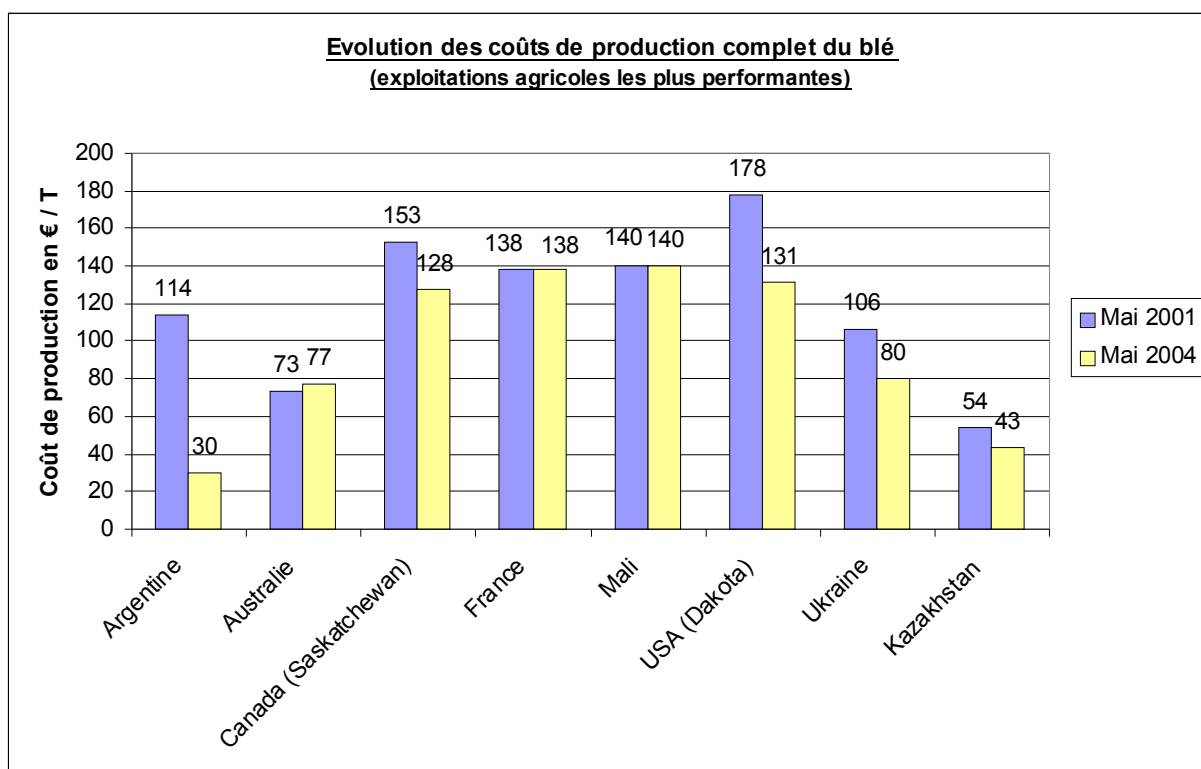
Le tableau et le graphique ci-dessous montrent le coût de revient estimé de blé d'origines France et Ukraine selon plusieurs hypothèses : blé France subventionné (situation actuelle), blé France sans subvention, blé Ukraine avec 3 parités différentes \$ / FCFA : 500, 656 et 755.

⁹ Le blé fourrager y est disponible à environ 100 US\$ / T

Décomposition du coût	France avec subventions	France sans subventions	Ukraine avec 1 \$ = 500 FCFA	Ukraine avec 1 \$ = 1 € = 656 FCFA	Ukraine avec 1 \$ = 1,15 € = 755 FCFA
Prix FOB devise	115 € / T	175 € / T	125 US\$ / T	125 US\$ / T	125 US\$ / T
Prix FOB	75	115	63	82	94
Frêt maritime	26	26	30	30	30
Transport terrestre	43	43	43	43	43
Manutention + magasinage	13	13	13	13	13
Assurances, transit et divers	3	3	3	3	3
Droits de douanes (7,5%)	9	12	9	10	11
TOTAL FCFA / kg	170	212	160	181	194



Les chiffres ci-dessus montrent clairement l'impact des subventions européennes et de celle du cours du FCFA par rapport à l'US\$. Une étude comparative des coûts de production de blé dans divers pays grands producteurs réalisée par l'institut français « Arvalis » montre l'évolution des coûts de production de 2001 à 2004 et l'impact de l'évolution des taux de change (le coût de production Mali a été inclus dans le graphique).



L'évolution récente du taux de change € / \$ et sa conséquence mécanique sur celui du taux de change FCFA / \$ constitue incontestablement un handicap majeur pour la production de blé malienne et une incitation forte à l'importation de blé de la zone \$; l'Annexe 12 illustre cette situation, le classement des coûts de production du blé en 2001 et 2004 montrant que le Mali possède désormais le coût de production le plus élevé parmi les pays comparés. L'on notera également la forte baisse du coût de production du blé argentin, résultant de l'effondrement de la monnaie locale (peso argentin).

Une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels conduit à une situation où le blé malien est peu compétitif par rapport au blé importé :

- Les coûts de production du blé malien demeurent relativement élevés, comparativement à de nombreux pays, en raison d'une productivité insuffisante,
- Les coûts de commercialisation, et en particulier les coûts de transport au Mali sont très élevés,
- Les politiques de subvention de certains pays producteurs (Europe, USA) et la production mondiale record de 2004 contribuent à pousser les prix mondiaux du blé à la baisse,
- L'évolution récente de la parité FCFA / US\$ est très favorable aux importations de blé libellées en US\$.

Le « gap » de productivité entre la production malienne et le blé importé le moins cher (origine « mer noire », 160 FCFA / kg) n'est toutefois pas considérable en valeur relative, égal à environ 15% du prix du blé importé.

En outre, la situation actuelle, favorable aux importations, ne doit pas être considérée comme immuable, la volatilité des cours mondiaux des matières premières comme de celle des monnaies pouvant faire évoluer considérablement et rapidement la conjoncture ; les problèmes de nature structurelle de la filière blé malienne demeurent toutefois à résoudre.

4.4.4 Mesures en vue d'améliorer la compétitivité du blé malien à court terme

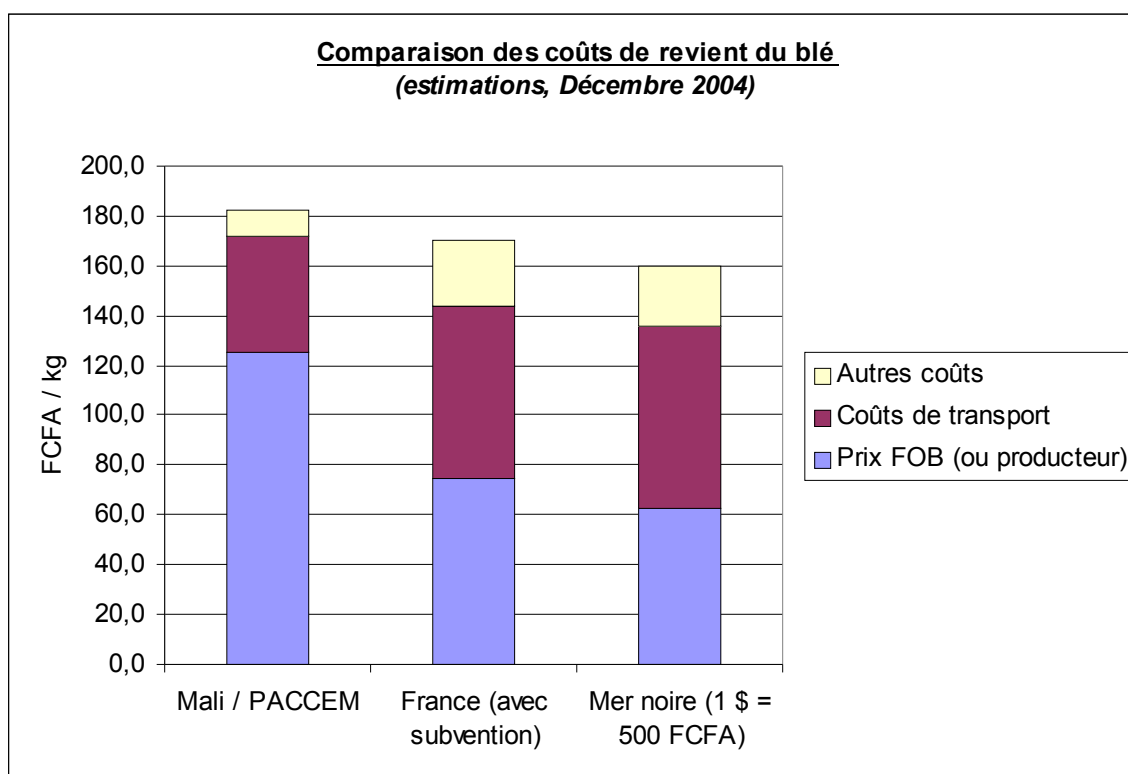
Dans le tableau ci-dessous sont regroupés les principaux éléments constituant le coût de revient du blé au niveau de la minoterie de Koulikoro pour des blés de 3 origines : blé produit localement, blé importé de France (et bénéficiant de subvention) et importé de la zone « mer noire », avec une parité monétaire de 1 \$ = 500 FCFA. Il a été considéré que le prix FOB dans le cas du blé importé était équivalent au prix payé au producteur de 125 FCFA / kg pour le blé malien.

	Mali / PACCEM	France (avec subvention)	Mer noire (1 \$ = 500 FCFA)
Prix FOB (ou producteur)	125,0	75	63
Coûts de transport	47,2	69	73
Autres coûts	10,3	26	24
Coût total ex-usine Koulikoro	182,5	170	160

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent que le coût de revient du blé malien est à l'heure actuelle environ 14% plus élevé que le blé « Mer Noire » et 7,3% plus élevé que le blé d'origine française. Cela constitue manifestement un surcoût acceptable pour GMM, compte tenu de la bonne qualité du blé produit localement et de l'impact financier faible lié aux quantités limitées de blé produites.

A terme, dans une perspective de développement de la production malienne il serait toutefois préférable que le coût de revient soit équivalent, voire plus faible que celui du blé importé.

Le principal poste de coût est constitué à l'heure actuelle (68,5%) par le prix d'achat au producteur et seule l'amélioration de la productivité peut laisser envisager une baisse de celui-ci, même si l'expérience montre qu'il est toujours difficile de baisser les prix aux producteurs, d'autant que la production de blé fait face à la concurrence de celle du riz. L'autre poste de coût ayant une forte influence sur le coût de revient total est celui du transport qui représente plus de 25% du coût total. Un moyen de soutien de l'Etat à la filière blé pourrait donc constituer en une subvention partielle du transport ; ainsi, une subvention de 25% (soit environ 12 FCFA / kg) permettrait au blé malien de se situer au niveau du blé français (170 FCFA / kg), à moins de 6,5% du coût de revient du blé « Mer Noire » qui se situe conjonctuellement à un très bas niveau. Une question importante resterait toutefois celle des modalités de mise en œuvre d'une telle subvention, dont le montant, de l'ordre de 10 millions de FCFA avec le niveau de production actuel, s'élèverait à environ 500 millions de FCFA / an dans l'hypothèse d'une production malienne couvrant 50% des besoins du pays.



5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le blé malien se trouve dans une situation où il fait face à la concurrence de deux types de blé importés :

- Le blé européen (principalement d'origine française) libellé dans une monnaie à parité fixe avec le FCFA et qui bénéficie d'une subvention à la production estimée à l'heure actuelle à environ 40 FCFA / kg.
- Du blé importé de diverses origines (Amérique du Nord, Mer Noire) libellé dans une monnaie (l'US\$) en forte dépréciation vis à vis du FCFA depuis plus de deux ans, dont les coûts de production sont faibles (pays de l'ex URSS) ou qui bénéficient aussi de subventions (USA en particulier).

Face à cette situation, pour laquelle les producteurs maliens ne peuvent avoir que peu d'influence, le blé malien possède toutefois des atouts non négligeables, à moyen et long terme :

- Il existe une véritable tradition de la culture du blé dans la région de Tombouctou, les producteurs connaissent bien ses conditions de production,
- Le blé est l'une des matières premières agricoles les moins onéreuses sur le marché et à ce titre, le coût de transport constitue une part importante de son coût total, ce qui est favorable à une production à proximité des lieux de consommation. Le désenclavement progressif des zones de production du blé au Mali et le contexte de forte hausse des coûts de transport internationaux liée à l'augmentation, vraisemblablement durable, du prix du pétrole, constitue un avantage comparatif pour le Mali.
- Si les conditions agro - climatiques sont moins favorables pour la culture du blé au Mali que dans d'autres régions du monde, certaines caractéristiques du système de culture sont avantageuses, telles que l'absence de maladies, l'utilisation de fongicides représentant un coût important pour le blé européen par exemple.
- Le système de production actuel du blé au Mali est encore largement perfectible et des

« gisements » de productivité importants existent incontestablement, d'autant que le déficit de productivité par rapport aux blés importés les moins chers n'est pas considérable.

- La disparition prévue du FCFA et la fin de la parité fixe avec l'Euro dans le cadre de la création de la monnaie unique en zone CEDEAO entraînera inévitablement un renchérissement des importations, rendant ainsi le blé local plus compétitif.

Ainsi, bien que la situation actuelle et les perspectives à court terme soient relativement peu favorables, un plan d'action pour le développement de la filière serait de nature à positionner la production de blé malienne dans une situation favorable à moyen terme.

Un plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité du blé malien et le développement de la filière blé devrait viser à aboutir aux résultats suivants :

- L'amélioration des rendements en blé (productivité supérieure à 4 T / ha),
- La baisse des coûts de production, obtenue par l'augmentation des rendements et par la réduction des coûts / ha, en particulier ceux de la main d'oeuvre,
- L'organisation des producteurs et la réduction des coûts de commercialisation,
- La réalisation d'aménagements (nouveaux ou réhabilitation) permettant une augmentation des superficies en blé.

Un rendement de 4 T / ha de blé en culture irriguée est insuffisant ; l'utilisation de variétés performantes, de semences de bonne qualité, l'application d'une fertilisation adaptée, le respect d'un itinéraire technique adéquat permettraient sans aucun doute une augmentation significative des rendements, comme en témoignent les résultats obtenus par les meilleurs producteurs liés au projet. Ainsi, si l'on considère le coût de production optimisé (cf. chapitre 4.2.1) de 92,4 FCFA / kg, l'on constate qu'en doublant le coût des intrants (2 x 67 200 FCFA / ha) tout en maintenant identiques les autres postes de coûts, et en supposant que le rendement obtenu serait alors de 5 T / ha (au lieu de 4 T / ha), le coût de production devient alors : $(369\,708 + 67\,200) / 5\,000 = 87,4$ FCFA / kg, soit une diminution de 5 FCFA / kg.

Il ne nous semble absolument pas utopique, en agissant sur les différents facteurs influençant la productivité du blé malien, d'en abaisser le coût de production de 15 à 20 FCFA / kg, ce qui le rendrait alors parfaitement compétitif par rapport au blé importé, même dans les conditions exceptionnellement favorables aux importations que l'on rencontre aujourd'hui.

Un projet de relance de la production de blé au Mali pourrait ainsi être basé sur les composantes suivantes :

- La recherche (variétés, fertilisation, itinéraires techniques) et le conseil agricole, incluant les aspects liés à l'irrigation et à l'introduction d'équipements agricoles destinés à améliorer la productivité du travail,
- Des actions visant à poursuivre l'organisation des producteurs, incluant les aspects crédit et commercialisation,
- Des investissements dans le domaine des aménagements hydro - agricoles destinés à accroître les superficies cultivées en blé.

ANNEXE 1

WORLD WHEAT, FLOUR, AND PRODUCTS TRADE

JULY/JUNE YEAR

THOUSAND METRIC TONS

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03 12-janv	2002/03 10-févr	2003/04 12-janv	2003/04 10-févr
EXPORTS							
Argentina	11 083	11 396	11 671	6 276	6 276	8 000	8 000
Australia	17 124	16 682	16 494	10 946	10 946	15 000	14 000
Canada	19 373	17 351	16 758	9 393	9 393	16 000	16 000
India	200	2 357	3 234	5 000	5 350	3 500	3 500
Kazakstan	6 514	3 668	3 780	5 505	5 505	6 500	6 000
Russia	518	696	4 372	12 621	12 621	3 500	3 500
Turkey	1 984	1 601	558	839	839	800	800
Ukraine	1 952	78	5 486	6 569	6 569	100	100
EU	17 432	15 225	11 494	16 315	16 315	7 000	7 000
Eastern Europe	3 401	2 336	4 173	4 648	4 651	1 225	1 225
Others	3 716	4 217	6 173	7 321	7 467	6 825	8 445
Subtotal	83 297	75 607	84 193	85 433	85 932	68 450	68 570
United States	29 399	28 027	26 244	22 969	22 969	31 000	32 000
WORLD TOTAL	112 696	103 634	110 437	108 402	108 901	99 450	100 570
IMPORTS							
Algeria	4 750	5 600	4 572	6 000	6 079	3 300	3 300
Bangladesh	1 624	1 293	1 565	1 100	1 335	1 300	1 300
Bolivia	458	485	462	356	356	350	350
Brazil	7 298	7 453	7 202	6 631	6 631	5 600	5 600
Chile	732	438	433	420	420	400	500
China	1 010	195	1 092	425	425	2 000	2 000
Colombia	1 135	1 164	1 161	1 166	1 166	1 100	1 100
Cuba	1 119	963	1 054	819	819	800	800
Ecuador	485	490	431	347	347	450	450
Egypt	5 872	6 050	6 944	6 300	6 300	6 300	6 300
Ethiopia	942	892	400	611	611	600	600
India	1 311	45	33	19	19	50	50
Indonesia	3 744	4 069	3 677	4 000	4 000	4 100	4 100
Iran	7 363	6 245	5 586	1 561	1 561	1 000	1 000
Iraq	2 654	3 200	2 801	1 700	1 579	1 750	1 750
Israel	1 611	1 251	1 553	1 691	1 691	1 500	1 100
Japan	5 960	5 885	5 836	5 579	5 579	5 800	5 800
Jordan	741	650	752	1 147	1 147	1 000	1 000
Kenya	683	806	633	656	656	600	600
Korea, North	334	300	300	400	400	400	400
Korea, South	3 811	3 127	3 979	4 052	4 052	3 100	3 100
Libya	1 582	1 400	1 623	1 425	1 425	1 400	1 400
Malaysia	1 278	1 265	1 268	1 250	1 195	1 250	1 250
Mexico	2 632	3 066	3 171	3 161	3 161	3 400	3 400

Morocco	<u>3 094</u>	<u>3 632</u>	<u>3 075</u>	<u>2 720</u>	<u>2 720</u>	<u>1 000</u>	<u>1 500</u>
Nigeria	<u>1 282</u>	<u>1 913</u>	<u>2 446</u>	<u>2 304</u>	<u>2 304</u>	<u>2 300</u>	<u>2 300</u>
Pakistan	<u>1 766</u>	<u>50</u>	<u>250</u>	<u>181</u>	<u>181</u>	<u>500</u>	<u>500</u>
Peru	<u>1 215</u>	<u>1 451</u>	<u>1 421</u>	<u>1 157</u>	<u>1 157</u>	<u>1 300</u>	<u>1 300</u>
Philippines	<u>2 982</u>	<u>3 050</u>	<u>2 922</u>	<u>3 000</u>	<u>3 230</u>	<u>2 800</u>	<u>2 800</u>
Russia	<u>5 083</u>	<u>1 604</u>	<u>629</u>	<u>520</u>	<u>520</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
South Africa	<u>806</u>	<u>438</u>	<u>561</u>	<u>1 024</u>	<u>1 024</u>	<u>1 200</u>	<u>1 200</u>
Sri Lanka	<u>834</u>	<u>779</u>	<u>851</u>	<u>900</u>	<u>995</u>	<u>900</u>	<u>900</u>
Sudan	<u>792</u>	<u>920</u>	<u>902</u>	<u>900</u>	<u>860</u>	<u>900</u>	<u>900</u>
Taiwan	<u>1 138</u>	<u>1 033</u>	<u>1 026</u>	<u>1 003</u>	<u>1 003</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
Thailand	<u>809</u>	<u>941</u>	<u>967</u>	<u>900</u>	<u>895</u>	<u>900</u>	<u>900</u>
Tunisia	<u>1 186</u>	<u>1 595</u>	<u>1 261</u>	<u>2 167</u>	<u>2 167</u>	<u>1 100</u>	<u>1 100</u>
Turkey	<u>1 462</u>	<u>446</u>	<u>1 088</u>	<u>1 166</u>	<u>1 166</u>	<u>600</u>	<u>800</u>
UAE	<u>1 386</u>	<u>1 101</u>	<u>1 149</u>	<u>1 100</u>	<u>1 010</u>	<u>1 100</u>	<u>1 100</u>
Uzbekistan	<u>550</u>	<u>550</u>	<u>481</u>	<u>254</u>	<u>254</u>	<u>200</u>	<u>200</u>
Venezuela	<u>1 386</u>	<u>1 394</u>	<u>1 395</u>	<u>961</u>	<u>961</u>	<u>1 200</u>	<u>1 400</u>
Vietnam	<u>550</u>	<u>650</u>	<u>916</u>	<u>900</u>	<u>875</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
Yemen	<u>2 002</u>	<u>2 117</u>	<u>1 761</u>	<u>1 700</u>	<u>1 685</u>	<u>1 800</u>	<u>1 800</u>
EU	<u>4 176</u>	<u>3 159</u>	<u>9 822</u>	<u>12 000</u>	<u>12 526</u>	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
O.W. Europe	<u>730</u>	<u>523</u>	<u>970</u>	<u>725</u>	<u>725</u>	<u>680</u>	<u>680</u>
Eastern Europe	<u>1 620</u>	<u>2 732</u>	<u>1 687</u>	<u>1 988</u>	<u>1 885</u>	<u>5 155</u>	<u>5 655</u>
United States	<u>2 506</u>	<u>2 419</u>	<u>2 953</u>	<u>1 960</u>	<u>1 960</u>	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
Subtotal	<u>96 484</u>	<u>88 829</u>	<u>95 061</u>	<u>90 346</u>	<u>91 057</u>	<u>81 185</u>	<u>82 285</u>
Other Countries	<u>13 350</u>	<u>12 592</u>	<u>13 646</u>	<u>14 887</u>	<u>14 965</u>	<u>16 480</u>	<u>16 580</u>
Unaccounted	<u>2 862</u>	<u>2 213</u>	<u>1 730</u>	<u>3 169</u>	<u>2 879</u>	<u>1 785</u>	<u>1 705</u>
WORLD TOTAL	<u>112 696</u>	<u>103 634</u>	<u>110 437</u>	<u>108 402</u>	<u>108 901</u>	<u>99 450</u>	<u>100 570</u>

**WORLD WHEAT PRODUCTION, CONSUMPTION, AND STOCKS
LOCAL MARKETING YEARS**

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2002/03	2003/04	2003/04
				12-janv	10-févr	12-janv	10-févr
PRODUCTION							
Algeria	<u>1 470</u>	<u>760</u>	<u>2 010</u>	<u>1 120</u>	<u>1 120</u>	<u>3 200</u>	<u>3 200</u>
Argentina	<u>16 400</u>	<u>16 230</u>	<u>15 500</u>	<u>12 300</u>	<u>12 300</u>	<u>12 500</u>	<u>13 500</u>
Australia	<u>24 757</u>	<u>22 108</u>	<u>24 854</u>	<u>10 058</u>	<u>10 058</u>	<u>24 500</u>	<u>24 500</u>
Brazil	<u>2 403</u>	<u>1 660</u>	<u>3 250</u>	<u>2 935</u>	<u>2 935</u>	<u>5 200</u>	<u>5 500</u>
Canada	<u>26 941</u>	<u>26 519</u>	<u>20 568</u>	<u>16 198</u>	<u>16 198</u>	<u>23 500</u>	<u>23 500</u>
China	<u>113 880</u>	<u>99 640</u>	<u>93 873</u>	<u>90 290</u>	<u>90 290</u>	<u>87 000</u>	<u>86 000</u>
India	<u>70 780</u>	<u>76 369</u>	<u>69 680</u>	<u>71 810</u>	<u>71 810</u>	<u>69 300</u>	<u>69 300</u>
Iran	<u>8 500</u>	<u>8 000</u>	<u>9 500</u>	<u>12 400</u>	<u>12 400</u>	<u>12 400</u>	<u>12 400</u>
Kazakstan	<u>11 200</u>	<u>9 100</u>	<u>12 700</u>	<u>12 600</u>	<u>12 600</u>	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>
Mexico	<u>3 050</u>	<u>3 400</u>	<u>3 270</u>	<u>2 900</u>	<u>2 900</u>	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>
Morocco	<u>2 154</u>	<u>1 381</u>	<u>3 316</u>	<u>3 357</u>	<u>3 357</u>	<u>5 200</u>	<u>5 200</u>

Pakistan	<u>17 854</u>	<u>21 079</u>	<u>19 023</u>	<u>18 226</u>	<u>18 226</u>	<u>18 200</u>	<u>18 200</u>
Russia	31 000	34 450	46 900	50 550	50 550	34 000	34 000
Tunisia	<u>1 393</u>	<u>1 320</u>	<u>1 120</u>	<u>420</u>	<u>420</u>	<u>1 300</u>	<u>1 300</u>
Turkey	16 500	18 000	15 500	16 800	16 800	17 200	16 800
Ukraine	<u>13 585</u>	<u>10 197</u>	<u>21 349</u>	<u>20 550</u>	<u>20 550</u>	<u>4 000</u>	<u>3 600</u>
EU	96 392	104 732	90 864	103 872	103 894	91 000	90 700
Eastern Europe	<u>28 195</u>	<u>28 866</u>	<u>34 899</u>	<u>30 458</u>	<u>30 468</u>	<u>20 835</u>	<u>20 872</u>
Others	36 325	36 977	40 131	45 937	45 454	44 735	44 606
Subtotal	<u>522 779</u>	<u>520 788</u>	<u>528 307</u>	<u>522 781</u>	<u>522 330</u>	<u>489 070</u>	<u>488 178</u>

United States	62 569	60 758	53 262	44 062	44 062	63 590	63 590
---------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

<u>WORLD TOTAL</u>	<u>585 348</u>	<u>581 546</u>	<u>581 569</u>	<u>566 843</u>	<u>566 392</u>	<u>552 660</u>	<u>551 768</u>
--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

CONSUMPTION

Algeria	6 100	6 150	6 372	6 550	6 550	6 650	6 650
Australia	<u>5 227</u>	<u>5 328</u>	<u>5 427</u>	<u>6 104</u>	<u>6 104</u>	<u>6 200</u>	<u>6 200</u>
Brazil	9 547	9 511	10 002	9 900	9 900	10 000	10 000
Canada	<u>8 092</u>	<u>7 043</u>	<u>7 566</u>	<u>8 256</u>	<u>8 256</u>	<u>7 700</u>	<u>7 700</u>
China	109 340	110 278	108 742	105 200	105 200	104 500	104 500
Egypt	<u>12 750</u>	<u>12 486</u>	<u>12 750</u>	<u>12 700</u>	<u>12 700</u>	<u>12 700</u>	<u>12 700</u>
India	68 793	66 821	65 125	74 644	74 294	71 300	71 300
Iran	<u>15 700</u>	<u>15 500</u>	<u>15 800</u>	<u>14 800</u>	<u>14 800</u>	<u>14 100</u>	<u>14 100</u>
Japan	5 909	5 824	5 991	6 040	6 040	6 040	6 040
Morocco	<u>5 878</u>	<u>5 965</u>	<u>6 100</u>	<u>6 220</u>	<u>6 220</u>	<u>6 200</u>	<u>6 300</u>
Pakistan	20 452	20 500	19 800	18 380	18 380	18 750	18 750
Russia	<u>35 365</u>	<u>35 158</u>	<u>38 078</u>	<u>39 320</u>	<u>39 320</u>	<u>35 500</u>	<u>35 500</u>
Turkey	16 777	16 700	16 501	17 000	17 000	17 000	17 000
Ukraine	<u>12 186</u>	<u>12 155</u>	<u>13 444</u>	<u>14 500</u>	<u>14 500</u>	<u>10 225</u>	<u>10 025</u>
EU	87 154	91 931	91 100	97 100	97 100	94 500	94 500
Eastern Europe	<u>29 631</u>	<u>28 880</u>	<u>30 538</u>	<u>29 542</u>	<u>29 438</u>	<u>27 345</u>	<u>27 445</u>
Others	100 181	97 168	100 307	105 558	105 284	108 953	109 511
Subtotal	<u>549 082</u>	<u>547 398</u>	<u>553 643</u>	<u>571 814</u>	<u>571 086</u>	<u>557 663</u>	<u>558 221</u>

United States	35 467	36 301	32 695	30 695	30 695	33 176	33 175
---------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

<u>WORLD TOTAL</u>	<u>584 549</u>	<u>583 699</u>	<u>586 338</u>	<u>602 509</u>	<u>601 781</u>	<u>590 839</u>	<u>591 396</u>
--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

ENDING STOCKS

Australia	3 613	4 537	7 630	2 938	2 724	3 748	3 534
Canada	<u>7 299</u>	<u>9 658</u>	<u>6 729</u>	<u>5 650</u>	<u>5 650</u>	<u>5 600</u>	<u>5 650</u>
China	102 943	91 877	76 588	60 385	60 385	43 185	41 685
India	<u>13 080</u>	<u>21 500</u>	<u>23 000</u>	<u>15 700</u>	<u>15 700</u>	<u>9 750</u>	<u>9 750</u>
Russia	1 200	1 400	6 479	5 608	5 608	1 608	1 608
Ukraine	1 800	450	2 961	3 252	3 252	427	227
EU	11 993	12 728	10 820	13 401	13 825	7 901	8 025
Others	40 108	39 735	45 605	45 134	45 055	39 832	40 934
Subtotal	182 036	181 885	179 812	152 068	152 199	112 051	111 413

United States	25 848	23 846	21 150	13 374	13 374	15 212	14 532
<u>WORLD TOTAL</u>	<u>207 884</u>	<u>205 731</u>	<u>200 962</u>	<u>165 442</u>	<u>165 573</u>	<u>127 263</u>	<u>125 945</u>

**REGIONAL WHEAT IMPORTS, PRODUCTION, CONSUMPTION, AND STOCKS
THOUSAND METRIC TONS**

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03 12-janv	2002/03 10-févr	2003/04 12-janv	2003/04 10-févr
IMPORTS							
North America	5 328	5 684	6 435	5 503	5 503	5 550	5 600
<u>Latin America</u>	<u>16 210</u>	<u>16 252</u>	<u>16 210</u>	<u>14 451</u>	<u>14 408</u>	<u>13 850</u>	<u>14 150</u>
EU	4 176	3 159	9 822	12 000	12 526	5 000	5 000
<u>Other West. Eur.</u>	<u>730</u>	<u>523</u>	<u>970</u>	<u>725</u>	<u>725</u>	<u>680</u>	<u>680</u>
Former Soviet Uni	9 804	5 112	3 726	4 037	4 037	7 720	7 520
<u>Eastern Europe</u>	<u>1 620</u>	<u>2 732</u>	<u>1 687</u>	<u>1 988</u>	<u>1 885</u>	<u>5 155</u>	<u>5 655</u>
Middle East	18 420	15 941	15 923	11 560	11 369	9 875	9 975
<u>North Africa</u>	<u>16 484</u>	<u>18 277</u>	<u>17 475</u>	<u>18 612</u>	<u>18 691</u>	<u>13 100</u>	<u>13 600</u>
Other Africa	7 787	8 873	8 828	9 557	9 517	9 590	9 590
<u>South Asia</u>	<u>5 889</u>	<u>2 751</u>	<u>3 700</u>	<u>3 210</u>	<u>3 540</u>	<u>2 860</u>	<u>2 860</u>
Other Asia	22 854	21 569	23 279	22 693	22 925	23 600	23 600
<u>Oceania</u>	<u>532</u>	<u>548</u>	<u>652</u>	<u>897</u>	<u>896</u>	<u>685</u>	<u>635</u>
PRODUCTION							
North America	92 560	90 677	77 100	63 160	63 160	90 090	90 090
<u>Latin America</u>	<u>21 226</u>	<u>20 554</u>	<u>21 426</u>	<u>17 908</u>	<u>17 908</u>	<u>20 394</u>	<u>21 694</u>
EU	96 392	104 732	90 864	103 872	103 894	91 000	90 700
<u>Other West. Eur.</u>	<u>755</u>	<u>914</u>	<u>787</u>	<u>905</u>	<u>905</u>	<u>895</u>	<u>895</u>
Former Soviet Uni	66 070	64 811	92 796	99 235	98 752	63 460	62 978
<u>Eastern Europe</u>	<u>28 195</u>	<u>28 866</u>	<u>34 899</u>	<u>30 458</u>	<u>30 468</u>	<u>20 835</u>	<u>20 872</u>
Middle East	30 437	31 239	32 489	37 960	37 960	38 735	38 335
<u>North Africa</u>	<u>11 527</u>	<u>9 936</u>	<u>12 701</u>	<u>11 172</u>	<u>11 172</u>	<u>15 975</u>	<u>15 975</u>
Other Africa	3 918	4 993	5 402	4 849	4 849	3 615	3 568
<u>South Asia</u>	<u>94 152</u>	<u>101 640</u>	<u>92 960</u>	<u>95 322</u>	<u>95 322</u>	<u>94 560</u>	<u>94 560</u>
Other Asia	115 039	100 750	94 926	91 589	91 589	88 261	87 261
<u>Oceania</u>	<u>25 077</u>	<u>22 434</u>	<u>25 219</u>	<u>10 413</u>	<u>10 413</u>	<u>24 840</u>	<u>24 840</u>
CONSUMPTION							
North America	48 937	46 079	46 079	44 851	44 851	46 776	46 775
<u>Latin America</u>	<u>25 587</u>	<u>25 667</u>	<u>26 422</u>	<u>25 360</u>	<u>25 325</u>	<u>26 103</u>	<u>26 353</u>
EU	87 154	91 931	91 100	97 100	97 100	94 500	94 500
<u>Other West. Eur.</u>	<u>1 482</u>	<u>1 484</u>	<u>1 673</u>	<u>1 604</u>	<u>1 604</u>	<u>1 620</u>	<u>1 620</u>
Former Soviet Uni	66 608	65 421	70 592	76 142	75 495	67 889	67 246
<u>Eastern Europe</u>	<u>29 631</u>	<u>28 880</u>	<u>30 538</u>	<u>29 542</u>	<u>29 438</u>	<u>27 345</u>	<u>27 445</u>
Middle East	47 112	46 259	47 110	47 669	47 528	47 240	46 840
<u>North Africa</u>	<u>28 970</u>	<u>28 626</u>	<u>29 370</u>	<u>29 470</u>	<u>29 470</u>	<u>29 475</u>	<u>29 575</u>
Other Africa	11 801	13 664	13 718	13 594	13 556	13 155	13 155
<u>South Asia</u>	<u>97 370</u>	<u>94 142</u>	<u>92 555</u>	<u>101 570</u>	<u>101 455</u>	<u>99 470</u>	<u>99 470</u>

Other Asia	130 401	131 422	130 981	128 094	128 331	126 485	126 485
<u>Oceania</u>	<u>6 011</u>	<u>6 113</u>	<u>6 245</u>	<u>7 004</u>	<u>7 004</u>	<u>7 080</u>	<u>7 080</u>
ENDING STOCKS							
North America	33 747	34 285	28 735	19 444	19 444	21 232	20 602
<u>Latin America</u>	<u>2 945</u>	<u>2 299</u>	<u>3 101</u>	<u>3 466</u>	<u>3 381</u>	<u>3 417</u>	<u>3 582</u>
EU	11 993	12 728	10 820	13 401	13 825	7 901	8 025
<u>Other West. Eur.</u>	<u>520</u>	<u>475</u>	<u>551</u>	<u>569</u>	<u>569</u>	<u>519</u>	<u>519</u>
Former Soviet Uni	6 362	6 079	17 767	19 857	19 797	12 803	12 884
<u>Eastern Europe</u>	<u>4 454</u>	<u>4 836</u>	<u>6 711</u>	<u>4 989</u>	<u>4 975</u>	<u>2 409</u>	<u>2 832</u>
Middle East	12 988	11 817	11 134	11 244	11 250	10 064	9 870
<u>North Africa</u>	<u>5 812</u>	<u>5 099</u>	<u>5 661</u>	<u>5 676</u>	<u>5 755</u>	<u>5 066</u>	<u>5 545</u>
Other Africa	1 060	997	1 097	1 408	1 408	1 233	1 186
<u>South Asia</u>	<u>16 932</u>	<u>25 828</u>	<u>26 291</u>	<u>17 583</u>	<u>17 583</u>	<u>11 333</u>	<u>11 333</u>
Other Asia	107 358	96 651	81 264	64 623	64 618	47 269	45 764
<u>Oceania</u>	<u>3 713</u>	<u>4 637</u>	<u>7 830</u>	<u>3 182</u>	<u>2 968</u>	<u>4 017</u>	<u>3 803</u>

NOTES: Regional definitions appear on last page of this circular. Imports are reported on an international year basis. All other data are reported using marketing years.

ANNEXE 2

Cotations des blés français

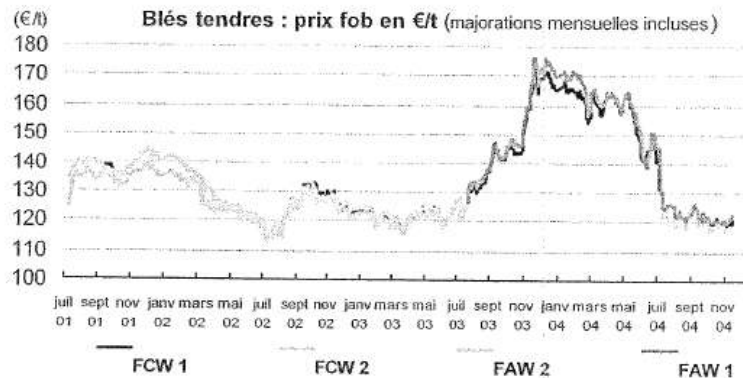
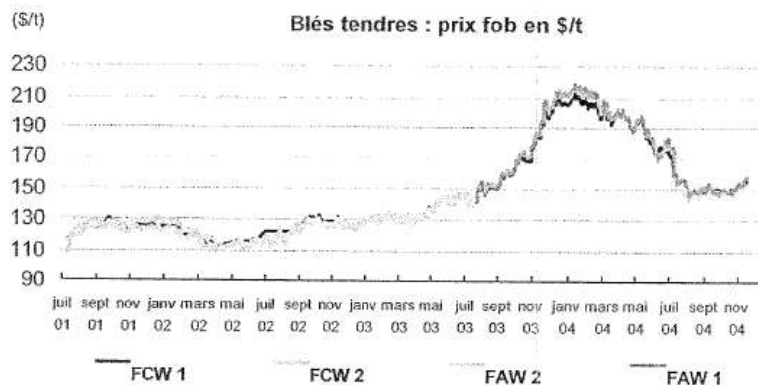
9 novembre 2004

French Channel Wheat (FCW) - French Atlantic Wheat (FAW)

	Cours du :		Variation		
	08-nov-04	09-nov-04		déc	jan
FCW 1 fob					
euros/t	112,82 euros/t	114,12 euros/t	+ 1,30 euros/t	115,58 euros/t	116,94 euros/t
\$/t	145,73 \$/t	147,34 \$/t	+ 1,61 \$/t		
FCW 2 fob (cotation standard)					
euros/t	111,82 euros/t	112,19 euros/t	+ 0,37 euros/t	113,45 euros/t	114,01 euros/t
\$/t	144,44 \$/t	144,85 \$/t	+ 0,41 \$/t		
FAW 1 fob (cotation standard)					
euros/t	114,82 euros/t	115,85 euros/t	+ 1,03 euros/t	116,95 euros/t	118,13 euros/t
\$/t	148,31 \$/t	149,57 \$/t	+ 1,26 \$/t		

Cours de l'euro : 1,2911 \$ (fixing Banque Centrale Européenne)

* : les restitutions (éventuelles) ne sont pas déduites des cotations



ANNEXE 3

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE BLE ET DE FARINE DANS LA ZONE UEMOA

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne	
Blé (T)									
Bénin	4 978	9 956	12 102	13 321	12 207	15 410	19 700	10 959	1,9%
Burkina Faso	79 180	59 982	53 073	53 158	49 883	22 024	16 168	41 684	7,3%
Côte d'Ivoire	201 275	243 676	284 921	244 663	257 291	281 849	304 812	227 311	39,9%
Guinée Bissau	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
Mali	13 132	15 289	27 879	25 342	26 876	52 000	27 496	23 502	4,1%
Niger	6 893	4 570	1 457	5 000	5 000	3 614	12 225	4 845	0,9%
Sénégal	190 623	169 733	213 216	213 104	216 465	253 451	264 641	190 154	33,4%
Togo	45 265	60 695	51 700	61 507	59 742	130 436	158 540	70 986	12,5%
Total	541 346	563 901	644 348	616 095	627 464	758 784	803 582	569 440	100,0%
Farine (T)									
Bénin	12 988	17 510	25 449	29 520	22 940	21 974	27 397	19 722	15,5%
Burkina Faso	2 047	4 107	10 000	19 457	29 604	24 709	23 989	14 239	11,2%
Côte d'Ivoire	2 586	1 115	20 260	37 384	15 810	25 387	30 266	16 601	13,1%
Guinée Bissau	5 900	7 000	3 000	3 500	10 200	7 900	13 994	6 437	5,1%
Mali	11 544	13 567	34 503	33 544	25 156	23 000	47 178	23 562	18,5%
Niger	11 364	18 346	28 392	30 887	34 940	43 997	46 070	26 750	21,1%
Sénégal	14 300	4 785	10 108	17 989	15 986	20 123	19 538	12 854	10,1%
Togo	16 900	15 200	3 300	5 000	2 220	2 300	10 000	6 865	5,4%
Total	77 629	81 630	135 012	177 281	156 856	169 390	218 432	127 029	100,0%
Total équivalent blé (en T, avec 1 kg de blé = 0,75 kg de farine, soit 1 kg farine = 1,34 kg de blé)									
Bénin	22 382	33 419	46 204	52 878	42 947	44 855	56 412	37 387	5,1%
Burkina Faso	81 923	65 485	66 473	79 230	89 552	55 134	48 313	60 764	8,2%
Côte d'Ivoire	204 740	245 170	312 069	294 758	278 476	315 868	345 368	249 556	33,7%
Guinée Bissau	7 906	9 380	4 020	4 690	13 668	10 586	18 752	8 625	1,2%
Mali	28 601	33 469	74 113	70 291	60 585	82 820	90 715	55 074	7,4%
Niger	22 121	29 154	39 502	46 389	51 820	62 570	73 959	40 689	5,5%
Sénégal	209 785	176 145	226 761	237 209	237 886	280 416	290 822	207 378	28,0%
Togo	67 911	81 063	56 122	68 207	62 717	133 518	171 940	80 185	10,8%
Total	645 369	673 285	825 264	853 652	837 651	985 767	1 096 281	739 659	100,0%
Part du blé transformé localement (= Blé importé / Total équivalent blé)								Moyenne	
Bénin	22%	30%	26%	25%	28%	34%	35%	29%	
Burkina Faso	97%	92%	80%	67%	56%	40%	33%	69%	
Côte d'Ivoire	98%	99%	91%	83%	92%	89%	88%	91%	
Guinée Bissau	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Mali	46%	46%	38%	36%	44%	63%	30%	43%	
Niger	31%	16%	4%	11%	10%	6%	17%	12%	
Sénégal	91%	96%	94%	90%	91%	90%	91%	92%	
Togo	67%	75%	92%	90%	95%	98%	92%	89%	
Total	84%	84%	78%	72%	75%	77%	73%	77%	

Source : FAO

ANNEXE 4

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE BLE ET DE FARINE DE BLE AU MALI

(Source : DNSI)

1. BLE

	Importations en Tonnes						Valeur CAF MFCFA	Prix moyen FCFA / kg
	France	Allemagne	USA	Canada	Autres	Total		
1997	10 500	4 698			91	15 289	2 332,1	153
1998	9 579	8 257	5 923	4 067	53	27 879	4 343,8	156
1999	15 299	4 977	1 723		3 343	25 342	3 002,4	118
2000	26 792	84			0	26 876	3 588,3	134
2001	36 262	210			41	36 513	4 926,9	135
2002	16 631	13 135			41	29 807	3 692,3	124
2003	39 311	190			63	39 564	4 719,0	119

2. FARINE

	Importations en Tonnes						Valeur CAF MFCFA	Prix moyen FCFA / kg
	France	Belgique	Maroc	Côte d'Ivoire	Autres	Total		
1997	9 024	804		2 804	186	12 818	2 417,0	189
1998	21 191	6 682		2 844	2 513	33 230	5 781,0	174
1999	23 021	6 273	252	1 120	1 762	32 428	5 058,0	156
2000	16 543	1 296	1 088	772	4 316	24 015	3 504,0	146
2001	9 200	708	999	142	381	11 430	2 045,4	179
2002	18 080	2 539	4 445	454	3 689	29 207	5 431,1	186
2003	27 247	2 329	886	115	4 789	35 366	7 111,5	201

3. RECAPITULATIF

		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Quantité (Tonnes)	Blé	15 289	27 879	25 342	26 876	36 513	29 807	39 564
	Farine	12 818	33 230	32 428	24 015	11 430	29 207	35 366
	Total	32 465	72 407	68 796	59 056	51 829	68 944	86 954
Valeur CAF (000FCFA)	Blé	2 332,1	4 343,8	3 002,4	3 588,3	4 926,9	3 692,3	4 719,0
	Farine	2 417,0	5 781,0	5 058,0	3 504,0	2 045,4	5 431,1	7 111,5
	Total	4 749,1	10 124,8	8 060,4	7 092,3	6 972,3	9 123,4	11 830,5
Prix FCFA / kg	Blé	153	156	118	134	135	124	119
	Farine	189	174	156	146	179	186	201

ANNEXE 5

LISTE DES IMPORTATEURS DE FARINE EN 2003

		Valeur
110100	Farine	
087800228M	STE AMARA DOUCOURE ET FILS	1 442 961 204
087800227C	GRAND MOULIN	799 499 334
087800223G	STE DJIGUE SA	591 753 473
087800144E	STE BASSIDIKI TOURE ET FRERES	414 226 087
087800190J	STE TAMBADOU ET FRERES	412 594 240
087800126G	STE DRAMERA ET FRERES	275 041 324
087800286B	GGB GRAND GRENIER DU BONHEUR	273 252 500
087800175W	STE AMADOU BABA KONATE ET FRERES IM	214 338 550
041002038Y	TAKOUR TRAORE	135 514 316
87 800 038 F	STE MADALA KOUMA ET FRERES	103 616 363
083201244B	MADIOU SIMPARA	93 537 511
086103006L	MAMADOU SOUMARE	92 633 382
087800029G	DIONKE YARANANGORE	80 987 075
087800295A	SOMANAP	78 389 843
041001161B		67 360 784
83 201 795 F	SGF SARL STE GARBA FOFANA ET FRERE	65 056 216
081100609G	STE OUMA NEGOCE SUARL	61 873 144
087800482Y		57 600 370
082204623Y	BOUBACAR DIALLO	55 201 500
85 103 202 F		52 604 640
083102887E		49 573 920
011001304J	BA NEGOCE ET INDUSTRIE SARL	43 804 808
082103216A	GIE CO-MALI	38 253 291
083201114L	SOMASSAFF STE MAMADOU SY SAVANE FRE	29 911 639
011000220T	MAMADOU TAGAYANKE IMPORT-EXPORT	8 800 000
011000840P	MAMADOU ADAMA DIALLO IMPORT-EXPORT	8 800 000
011001417L	MODY MAGASSA	7 920 462
011001493X	SOULEYMANE CAMARA	7 920 462
082104082N	TIDIANE TRAORE (IM KALILOU SYLLA)	7 250 000
083204119P		4 065 600
086100737R	MME BERTHE AMINATA	3 960 000
011001062W	IBRAHIMA DIALLO	692 736
051000891L	SIDI BEN KADER	420 000
087800443V	COMPASS MALI SA	289 947
084102935V	ABDOUL WAHAB SANGARE	181 698
82 205 592 F	GRUPE TANNOUS POUR LE COMMERCE GTC	140 054
TOTAL		5 580 026 473

ANNEXE 6

COÛTS DE PRODUCTION BLE AU MALI

RECETTES = 4 000 kg / ha x 125 FCFA / kg =

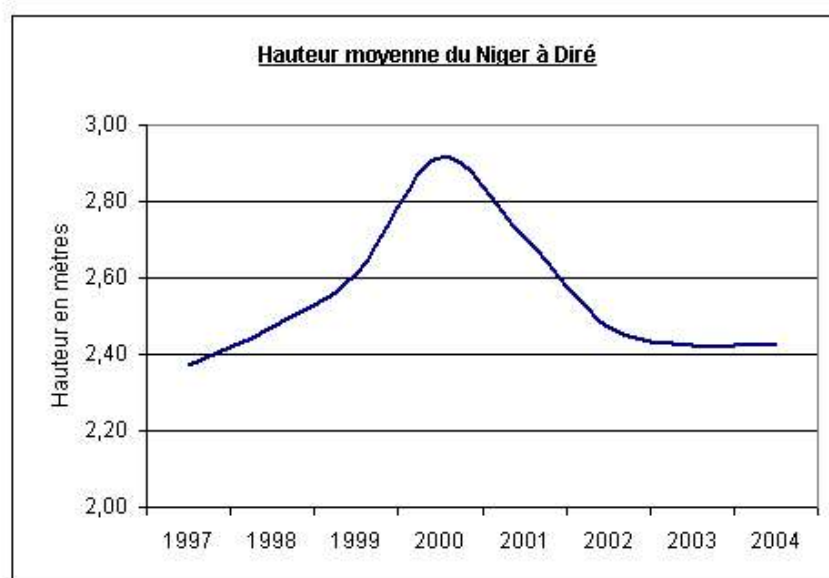
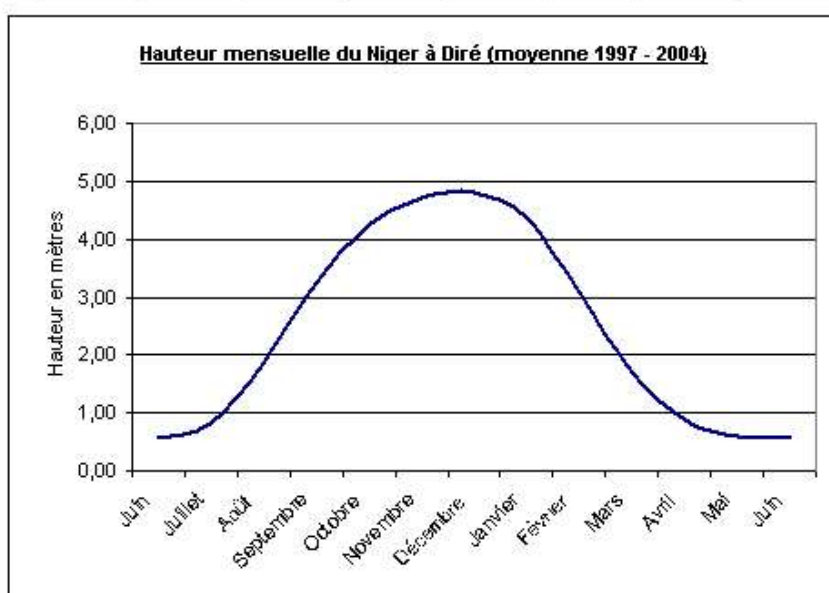
500 000 FCFA / ha

	Unité	Coût unitaire	Quantité	Coût FCFA / ha	Coût FCFA / kg
CHARGES					
Achat d'intrants					
Semences	kg / ha	135	120	16 200	4,1
Engrais					
DAP	kg / ha	280	100	28 000	7,0
Urée	kg / ha	230	100	23 000	5,8
Gazole	Litre	400	100	40 000	10,0
Huile	Litre	1 500	1	1 500	0,4
Total				108 700	27,2
Main d'œuvre					
Travail du sol	HJ / ha	1 250	40	50 000	12,5
Planage & semis	HJ / ha	1 250	20	25 000	6,3
Sarclages, engrais, divers	HJ / ha	1 250	6	7 500	1,9
Irrigation	HJ / ha	1 250	12	15 000	3,8
Récolte	HJ / ha	1 250	35	43 750	10,9
Total			113	141 250	35,3
Battage : 10% de la récolte = 400 kg x 125 =				50 000	12,5
Irrigation					
Entretien motopompe : 500 000 FCFA / an / 50 ha =				10 000	2,5
Amortissement motopompe : 10 MFCFA / 8 ans / 50 ha =				25 000	6,3
Amortissements petits matériels (forfait)				5 000	1,3
Frais financiers					
Intrants : 12,5% x 122 700 =				13 588	3,4
Intérêts remboursement motopompe :				16 171	4,0
Total charges				369 708	92,4
RESULTAT				130 292	26%

ANNEXE 7

HAUTEUR DU FLEUVE NIGER A DIRE (1er jour du mois)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Janvier	4,16	3,91	4,55	5,04	4,57	4,39	3,49	4,81	4,37
Février	2,75	2,44	3,29	4,19	3,33	3,11	1,90	3,65	3,08
Mars	1,5	1,27	1,81	2,69	1,74	1,59	0,97	1,98	1,69
Avril	0,69	0,77	0,98	1,28	0,73	0,99	0,49	1,09	0,88
Mai	0,45	0,58	0,85	0,81	0,57	0,81	0,07	0,67	0,60
Juin	0,51	0,56	1,01	0,55	0,7	0,66	0,16	0,4	0,57
Juillet	0,89	0,88	0,17	1,01	1,05	0,6	0,92	1,08	0,83
Août	2,14	1,87	0,67	2,24	2,2	1,69	2,44	1,64	1,86
Septembre	2,27	3,31	3,36	3,41	3,57	3,18	3,88	3,01	3,25
Octobre	4,06	4,31	4,45	4,22	4,34	3,9	4,66	3,95	4,24
Novembre	4,53	4,8	5	4,68	4,79	4,43	5,01	4,45	4,71
Décembre	4,52	4,94	5,15	4,86	4,84	4,33	5,11		4,82
Moyenne	2,37	2,47	2,61	2,92	2,70	2,47	2,43	2,43	2,57



ANNEXE 8

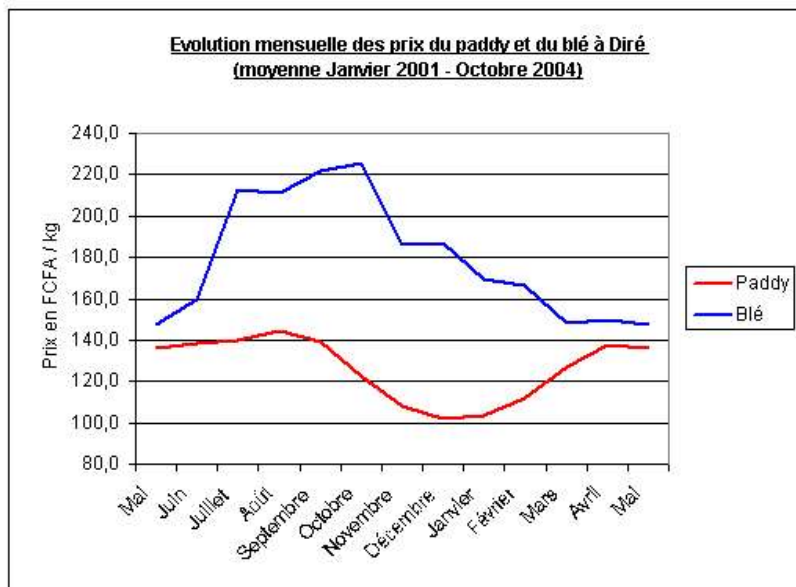
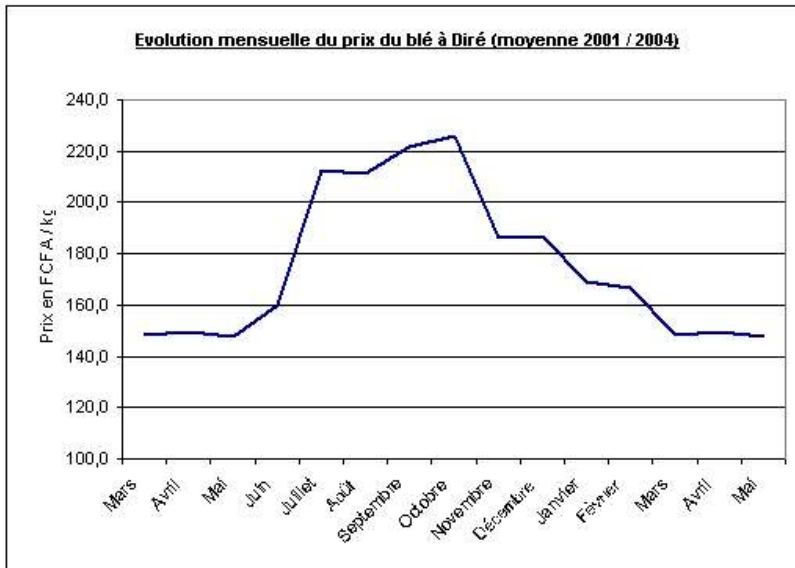
SITUATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS DEUX PERIMETRES SUIVIS PAR LE PACCEM

Superficie en blé (ha)		0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0	3,5	4,0	4,5	5,0	5,5	6,0	6,5	7,0	Total
Kobé	Nombre exploitations	1	3	4	3	2	1	1	2							17
	Superficie	0,5	3	6	6	5	3	3,5	8							35
	Nb actifs	5	27	50	30	17	15	22	34							200
Fongo Baber	Nombre exploitations			2			1		1		1			2	1	8
	Superficie			3			3		4		5			13	7	35
	Nb actifs			27			30		46		44			160	81	388
Total	Nombre exploitations	1	3	6	3	2	2	1	3	0	1	0	0	2	1	25
	Superficie	0,5	3	9	6	5	6	3,5	12	0	5	0	0	13	7	70
	Nb actifs	5	27	77	30	17	45	22	80	0	44	0	0	160	81	588

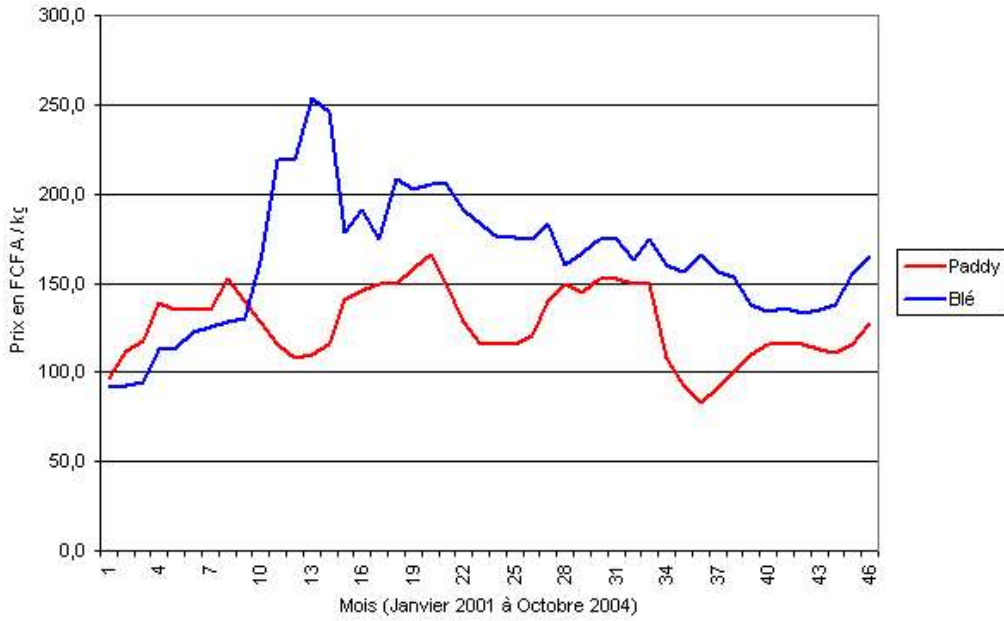
ANNEXE 9

EVOLUTION DES PRIX DU PADDY ET DU BLE A DIRE

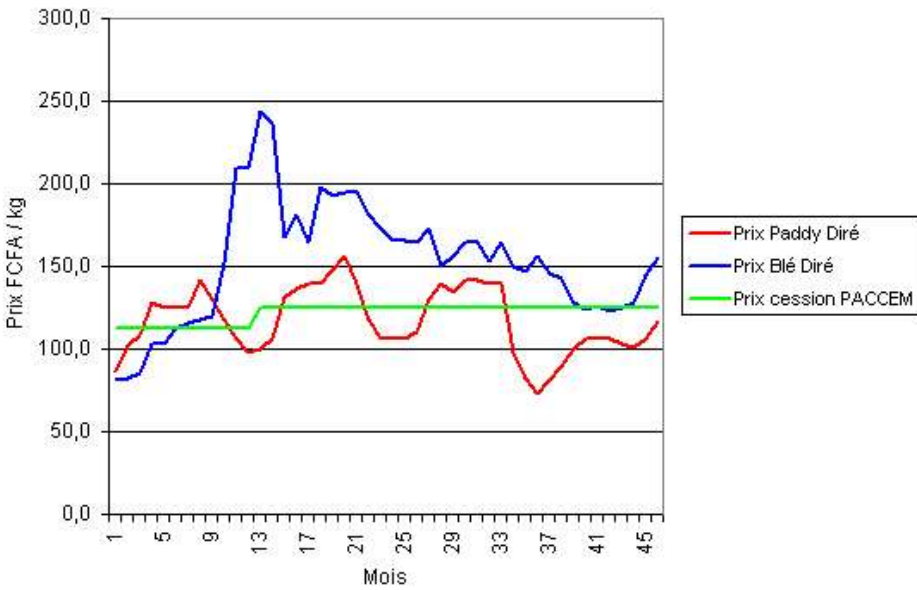
FCFA / kg	Riz paddy					Blé				
	2001	2002	2003	2004	Moyenne	2001	2002	2003	2004	Moyenne
Janvier	96,0	110,0	116,0	91,3	103,3	91,7	254,0	175,5	156,0	169,3
Février	112,0	116,0	120,3	100,0	112,1	92,8	246,0	174,6	153,0	166,6
Mars	118,0	141,0	139,8	109,8	127,2	95,0	178,0	183,3	137,9	148,6
Avril	138,5	146,0	150,0	116,0	137,6	113,0	191,0	160,0	134,4	149,6
Mai	135,0	150,0	144,3	116,0	136,3	113,6	174,3	166,7	136,1	147,7
Juin	135,0	150,0	152,0	116,0	138,3	122,4	208,2	175,0	132,8	159,6
Juillet	135,0	158,0	152,0	113,3	139,6	125,2	202,3	175,0	135,0	212,5
Août	152,0	166,0	150,0	111,0	144,8	128,0	205,0	163,3	138,0	211,4
Septembre	140,0	149,8	150,0	116,0	138,9	130,0	205,0	175,0	155,0	221,7
Octobre	128,0	128,2	108,0	127,0	122,8	162,0	191,0	159,8	165,0	225,9
Novembre	116,0	116,0	92,5		108,2	219,0	183,0	156,5		186,2
Décembre	108,0	116,0	83,0		102,3	219,0	175,5	166,2		186,9
Moyenne	126,1	137,2	129,8	111,6	125,9	134,3	201,1	169,2	144,3	182,2



Evolution mensuelle des prix du Paddy et du Blé à Diré de Janvier 2001 à Octobre 2004



Comparaison des prix du paddy et du blé à Diré de Janvier 2001 à Octobre 2004



ANNEXE 10

COUTS DE PRODUCTION RIZ AU MALI

RECETTES = 7 000 kg / ha x 100 FCFA / kg =

700 000 FCFA / ha

	Unité	Coût unitaire	Quantité	Coût FCFA / ha	Coût FCFA / kg
CHARGES					
Intrants					
Semences	kg / ha	200	60	12 000	1,7
Engrais					
DAP	kg / ha	280	100	28 000	4,0
Urée	kg / ha	230	150	34 500	4,9
Gazole	Litre	400	180	72 000	10,3
Huile	Litre	1 500	2	3 000	0,4
Total				149 500	21,4
Main d'œuvre					
Pépinière	HJ / ha	1 250	30	37 500	5,4
Travail du sol	HJ / ha	1 250	40	50 000	7,1
Planage, repiquage	HJ / ha	1 250	35	43 750	6,3
Sarclages, engrais, divers	HJ / ha	1 250	40	50 000	7,1
Irrigation	HJ / ha	1 250	18	22 500	3,2
Récolte	HJ / ha	1 250	50	62 500	8,9
Total			213	266 250	38,0
Battage : 1 / 11 de la récolte = 636 kg x 100 =				63 600	9,1
Irrigation					
Entretien motopompe : 500 000 FCFA / an / 35 ha =				14 286	2,0
Amortissement motopompe : 10 MFCFA / 8 ans / 35 ha =				35 714	5,1
Amortissements petits matériels (forfait)				10 000	
Frais financiers					
Intrants : 12,5% x 157 500 =				18 688	2,7
Intérêts remboursement motopompe :				20 000	2,9
Total charges				578 038	82,6
RESULTAT				121 963	17%

ANNEXE 11

COUT DE PRODUCTION DU BLE EN France (2002)

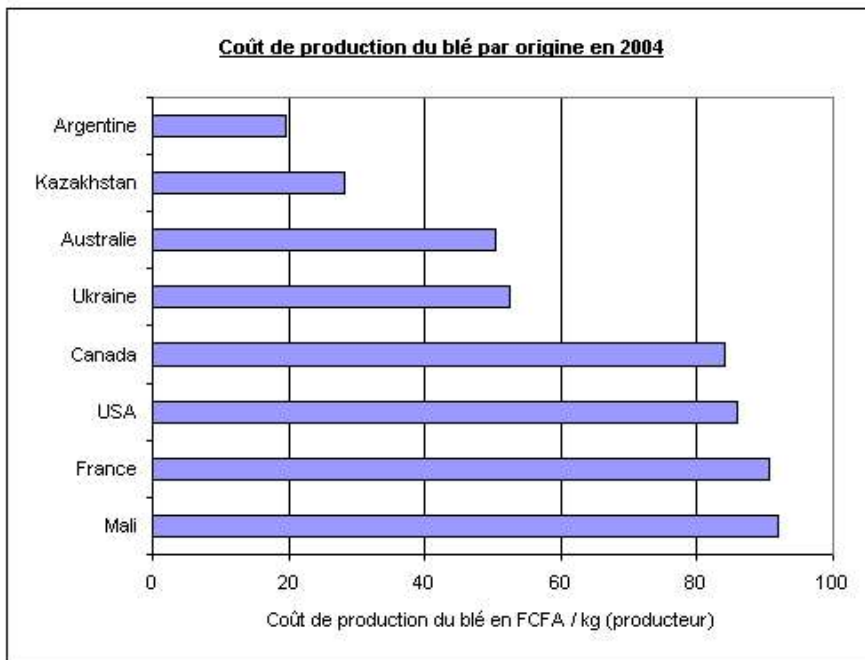
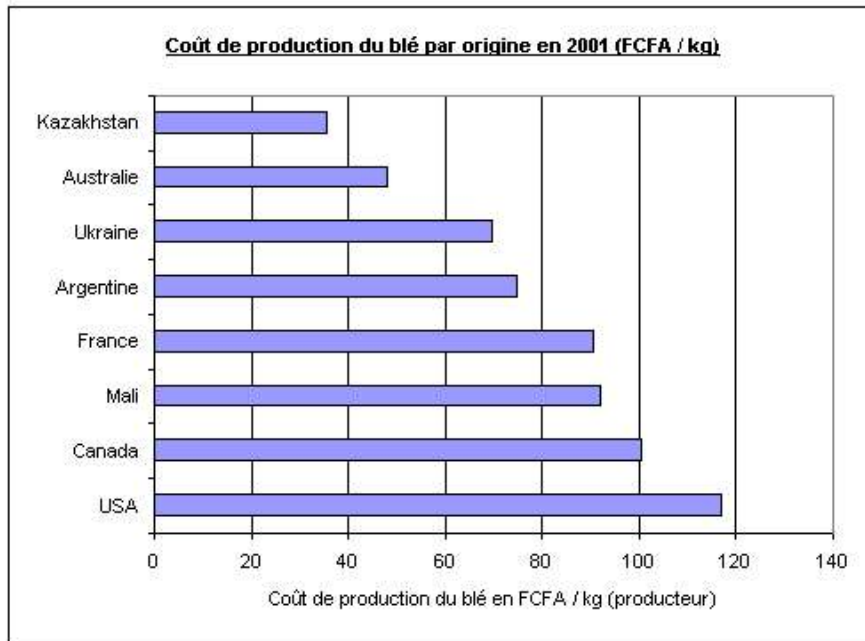
Rendement blé = 7,95 T / ha

	€/ T	€/ Ha	FCFA / T	FCFA / Ha
Charges variables				
Semences	5,77	45,90	3 787	30 110
Engrais	17,85	141,90	11 709	93 086
Phytos	20,15	160,20	13 219	105 091
Prestations externes	3,61	28,70	2 368	18 827
Total	47,38	376,70	31 084	247 115
Charges structure				
Entretien matériel et bâtiments	7,43	59,07	4 874	38 749
Carburants	4,26	33,87	2 795	22 217
Salaires versés (+ charges sociales)	12,94	102,87	8 489	67 485
Assurances	4,00	31,80	2 624	20 861
Frais financiers	3,42	27,19	2 244	17 836
Frais de gestion divers	7,19	57,16	4 717	37 497
Total	39,24	311,96	25 741	204 644
Autres charges fixes				
Amortissements	24,35	193,60	15 975	127 002
Fermage (foncier)	17,21	136,80	11 288	89 741
Total	41,56	330,40	27 263	216 742
SOUS TOTAL CHARGES	128,18	1 019,06	84 088	668 502
Rémunération travail familial	14,69	116,80	9 638	76 621
Rémunération capitaux propres	8,38	66,60	5 496	43 690
TOTAL COUT COMPLET	151,25	1 202,46	99 222	788 812

ANNEXE 12

COÛTS DE PRODUCTION DU BLE EN 2001 ET 2004

2001	€/T	FCFA / kg	2004	€/T	FCFA / kg
USA	178	117	Mali	140	92
Canada	153	100	France	138	91
Mali	140	92	USA	131	86
France	138	91	Canada	128	84
Argentine	114	75	Ukraine	80	52
Ukraine	106	70	Australie	77	51
Australie	73	48	Kazakhstan	43	28
Kazakhstan	54	35	Argentine	30	20



ANNEXE 13

DONNEES DU PACCEM CAMPAGNES 1998/99 à 2003/04

	Unité	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Groupements villageois	Nbre	15	23	21	22	20	21
Groupes motopompes	Nbre	15	30	30	30	30	30
Superficies	ha	491,25	1100	848,65	896,95	804,4	500
Semences	Tonne	80	39,5	0,95	0	2,45	0
Engrais chimiques	Tonne	78,75	231	190,75	152	81,35	39
Phosphates	Tonne	26,25	115,5	96,5	52	34,9	17,5
Urée	Tonne	52,5	115,5	94,25	100	46,45	21,5
Gazole	Litre	63 000	145 200	136 200	131 600	100 680	44 029
Huile	Litre	8 400	2 376	2 175	1 872	1 752	619
Rendement moyen blé	kg / ha	3 500	3 000	3 300	3 151	2 796	3 300
Production	Tonne	1 719	3 300	2 801	2 826	2 249	3 000
Prix intrants							
Phosphates	Fcfa / Tonne	230 000	265 000	270 000	250 000	250 000	260 000
Urée	Fcfa / Tonne	250 000	220 000	185 000	230 000	225 000	235 000
Gazole	Fcfa / Litre	275,0	362,5	365,5	409,2	377,5	365,0
Huile	Fcfa / Litre	1 150	1 500	1 260	1 125	1 050	1 050
Collecte de blé engagements financiers							
Prévisions	Tonne	676,20	1 477,31	1 500,00	1 274,27	918,80	577,60
Réalizations	Tonne	645,32	1 342,62	888,83	825,12	553,43	304,50
Taux de réalisation	%	95,4%	90,9%	59,3%	64,8%	60,2%	52,7%
Collecte de blé hors engagements financiers							
Surplus volontaires	Tonne	5,61	128,21	8,24	29,15	2,11	100,12
Remboursements en nature entretien	Tonne	0,00	22,07	4,80	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement OPA	Tonne	9,38	89,58	72,97	67,23	21,12	19,85
Total hors engagement	Tonne	14,99	239,86	86,01	96,38	23,23	119,97
Collecte totale	Tonne	660,31	1 582,48	974,84	921,50	576,66	424,47
Vente de blé							
Quantité vendue	Tonne	682,08	1 605,26	988,44	926,99	579,46	423,02
Montant des ventes	Fcfa	#####	#####	#####	#####	#####	77 201 150
Prix moyen de vente	Fcfa / kg	170,44	162,18	171,69	174,63	175,66	182,50
Ecart de poids	Tonne	21,77	22,78	13,60	5,49	2,80	-1,45
Dépenses							
Remboursement emprunt motopompe	Fcfa	23 984 625	41 655 225	41 655 225	41 655 225	41 655 225	
Remboursement emprunt intrants	Fcfa	48 602 475	#####	#####	93 054 895	50 606 000	
Frais commercialisation	Fcfa	31 130 070	65 152 210	42 889 447	41 414 971	28 485 690	
Total dépenses	Fcfa	#####	#####	#####	#####	#####	
Coût moyen	Fcfa / kg	157,07	143,86	192,25	191,13	209,39	
Résultat commercialisation	Fcfa	12 539 090	32 682 705	-17 707 122	-14 247 666	-18 957 915	
Contribution fonctionnement OPA	Fcfa	1 054 691	11 197 500	9 303 675	8 403 500	2 456 193	
Remboursement surplus commercialisable	Fcfa	631 125	14 103 320	1 050 090	3 643 125	263 875	
Frais d'entretien GMP	Fcfa	0	2 427 260	612 000	0	0	
Excédent de commercialisation (ristourne)	Fcfa / kg	16,44	3,13	-29,41	-28,53	-61,65	
Prix de vente net	Fcfa / kg	124,80	121,59	128,30	129,95	126,70	
Prix de cession	Fcfa / kg	112,50	110,00	112,50	125,00	125,00	125
Prix du marché (moyen)	Fcfa / kg	128,70	92,50	134,30	205,50	169,20	

ANNEXE 14

DEROULEMENT DE LA MISSION AU MALI ET PERSONNES RENCONTREES

Lundi 25 Octobre : Bamako

Direction Générale des Douanes
M. Amadou Togola, Directeur Général Adjoint
M. Kalilou Diakité, Responsable du service informatique

Direction Nationale des Statistiques et de l'Informatique (DNSI)
M. Mustapha Diawara, Chef section Etudes (Statistiques commerce extérieur)

Syndicat des boulangers du Mali
M. Bakary Traoré, Président

Mardi 26 Octobre : Bamako

Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
M. Abou Idrissa Diakité, Chef de Service Information, Formation et Documentation

Réunion au PACCEM
M^{me} Ursula Kohnen, Directrice
M. Morifing Kone, Conseiller à la filière blé
M. Diadié Maïga, Adjoint au Directeur
M. Cheickna Sidibé, Chargé de programme à la CPS

Ambassade du Canada
M. Cheikh Sadibou Keita, Conseiller Développement rural et Environnement

Mercredi 27 Octobre : Bamako

Grands Moulins du Mali (GMM)
M. Cyril Achcar, Directeur Général Adjoint

Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC)
M. Sissoko Abdul Karim, Chef de Division Commerce Extérieur

Jeudi 28 Octobre : Koulikoro & Bamako

COMANAV (Koulikoro)
M. Théodore Dakono, Secrétaire Général

Générale Alimentaire Malienne (GAM)
M. Oumar Hane, Chef de Production Biscuiterie

Société Amara Doucouré et Fils (SOADF)
M. Mamadou Doucouré dit Baba, Directeur Commercial

Vendredi 29 Octobre : Bamako

Direction Nationale d'Appui au Monde Rural (DNAMR)
M. Nouhoum Sangaré, Chef Division Promotion des filières agricoles
M. Koité Bouillé, Chef Section Valorisation et Commercialisation

Grands Moulins du Mali (GMM)
M. Cyril Achcar, Directeur Général Adjoint
M. Soukalo Keita, Contrôleur de gestion

Samedi 30 Octobre : Bamako – Ségou – Mopti

Collecte de documents au PACCEM Ségou

Dimanche 31 Octobre : Mopti – Tombouctou – Diré

PACCEM Antenne de Diré

Réunion de travail avec M. Ahimidi Maïga, Chef d'antenne Diré

Lundi 1^{er} Novembre : Diré

Visite de courtoisie à M. Mory Cissé, Préfet de Diré

SLACAER

M. Sidiki Dao, Chef Slacaer

IER

M. Abdoulaye Cissé, Technicien

Projet de Développement Agricole Intégré de Saouné (PDAIS)

M. Hassan Maïga, Directeur du Projet PI

Mardi 2 Novembre : Diré

Association des transformatrices de blé de Diré (« Anniya »)

Union des Coopératives agricoles productrices de blé (« Baabahuu Jici »)

Coopérative agricole de Diré

Mercredi 3 Novembre : Koïgourou et Goundam

Rencontre avec les producteurs de blé du village de Koïgourou (10 km de Diré)

Visite de courtoisie à M. Famoro Sidibé, Préfet de Goundam

Association des transformatrices de blé de Goundam

SLACAER

M. Diallo Aboubacar, Chef Slacaer

M. Maïga Mahamane, Conseiller Agricole Spécialisé, Chargé de la production agricole

ONG AFRICARE

M. Ahmed Moussa N'Game, Coordinateur

Visite du périmètre du village de Kaneye

Jeudi 4 Novembre : Tombouctou

Gouvernorat

Colonel Mahamadou Maïga, Gouverneur de la Région de Tombouctou

DRAMR

M. Sibiri Daou, Directeur

DRAER

M. Abdouramane Touré, Directeur

Chambre Régionale d'Agriculture

M. Housseini Baby, Animateur DLCA Tombouctou

Bureau Principal des Douanes

M. Mohamed Ali, Chef du bureau

Vendredi 5 Novembre : Tombouctou ; départ pour Mopti

Association des transformatrices de blé « Nata Gumo » de Tombouctou

Samedi 6 Novembre : Mopti – Ségou – Bamako

Réunion de travail avec M. Diadié Maïga, Directeur Adjoint du PACCEM à Ségou

Dimanche 7 Novembre : Bamako

Réunion de travail avec l'équipe du projet à Bamako (M^{me} Ursula Kohnen, M. Morifing Kone, M. Diadié Maïga)

Lundi 8 Novembre : Bamako

Comptoir Africain de Distribution et Services (COADIS)
M. David Pierron, Directeur Général

Société Amara Doucouré et Fils (SOADF)
M. Mamadou Doucouré, Président Directeur Général
M. Mamadou Doucouré dit Baba, Directeur Commercial

Mardi 9 Novembre : Bamako

Conseil Malien des Chargeurs
M. Salihou Guiro, Secrétaire Général

Direction Nationale d'Appui au Monde Rural (DNAMR)
M. Nouhoum Sangaré, Chef Division Promotion des filières agricoles
M. Koité Bouillé, Chef Section Valorisation et Commercialisation
M. Hamdoun Dramé, Chef Section semences, intrants et matériel agricole

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)
M. Abdramane Bouaré, Secrétaire Général

Mercredi 10 Novembre : Bamako

Direction Générale des Douanes
M. Kalilou Diakité, Responsable du service informatique
M. Cheikh Oumar Sy, Chef de la Division Valeur

Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC)
M. Sissoko Abdul Karim, Chef de Division Commerce Extérieur

COTECNA
Hervé Gombert, Directeur Général

Jeudi 11 Novembre : Bamako

Ministère de l'Agriculture
M. Fousseini Diarra, Conseiller Technique

Grands Moulins du Mali (GMM)
M. Cyril Achcar, Directeur Général Adjoint

Vendredi 12 Novembre : Bamako et départ pour Paris

Direction Générale des Impôts
M. Mathias Konaté, Sous - Directeur de la Législation fiscale et du Contentieux

PACCEM
M. Morifing Kone, Conseiller à la filière blé

Programme de Développement de la Production Agricole au Mali (PRODEPAM)
Dr Seydou Sidibé, Directeur Adjoint / Coordinateur Technique
M. Alpha Oumar Kergna, Agro – Economiste
M. Kabirou Ndiaye, Agronome (IFDC)

ANNEXE 15

ETUDE DE LA COMPÉTITIVITÉ DU BLÉ PRODUIT AU MALI PAR RAPPORT À L'IMPORTATION

TERMES DE RÉFÉRENCES

1. INTRODUCTION

Le présent document vise à décrire le travail qui sera effectué par le consultant chargé de l'étude de la compétitivité du blé produit au Mali ainsi que ses principaux produits dérivés par rapport à l'importation dans le cadre de la promotion de la filière blé.

Cette étude est commandée par le Comité National de Concertation sur la Filière Blé (CONAFIB)

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A l'issue de la première phase du PACCEM, les principales leçons apprises en ce qui concerne le volet blé Diré se résument à des contraintes suivantes:

- L'inadéquation du système production : notamment du système d'irrigation et la technique d'aménagement, le sous équipement des producteurs, les difficultés d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles avec à la clef une faible productivité ;
- La dispersion de l'offre, la méconnaissance d'informations sur les marchés avec son corollaire de faible capacité de négociation de producteurs ; les difficultés de transport eu égard à l'enclavement des zones de production et de la région elle-même par rapport aux zones de consommation ; l'inexistence d'alternatives de transformation crédible en dehors du seul client transformateur situé à plus de six cents kilomètres
- L'insuffisance au plan organisationnel et efficacité de l'organisation des producteurs dénommée Baabahuu jici.

Pourtant les zones de Diré et de Goundam en particulier et la Région de Tombouctou en général recèlent des potentialités pour la production de blé : facteur agro- climatique, existence de grandes superficies exploitables estimées à 45000 ha, une tradition de culture de blé.

Au cours de la phase II du PACCEM¹⁰ en ce qui concerne le volet blé, financé sur trois ans et qui vient de démarrer, la trame de fonds de l'intervention, basée sur l'approche filière, est la recherche d'un engagement tangible à la fois du gouvernement du Mali et des autres partenaires au développement.

Dans le cadre de cette approche tous les intervenants, qu'ils soient privés ou étatiques, devront à travers un mécanisme efficace de concertation définir un plan de développement de la production et de toute la filière assortie de plan d'action et s'engager pour sa réalisation tout en cherchant un engagement réel des partenaires techniques et financiers du Mali.

Ce mécanisme de concertation comporte (i) une Table régionale de concertation sur la filière blé de Tombouctou composée d'acteurs régionaux (organisations de producteurs, de transformateurs, de transporteurs, ONG et structures étatiques d'encadrement) ; (ii) un Comité National de Concertation sur la filière Blé (CONAFIB) composé d'acteurs nationaux privés et étatiques, de partenaires techniques et financiers du Mali et des représentants de la table régionale de concertation de Tombouctou.

Le CONAFIB a pour mandat de:

- créer une dynamique de concertation entre les acteurs publics et privés de la filière et les partenaires techniques et financiers du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche;
- faire réaliser les études appropriées pour l'élaboration d'un Plan National de Développement de la Filière Blé au Mali;
- favoriser les actions de concertation tant à l'échelle de la zone de production du blé qu'à l'échelle nationale;

¹⁰ Projet d'Appui à la Commercialisation des Céréales au Mali

- susciter un intérêt réel pour la filière auprès des partenaires techniques et financiers et des opérateurs économiques nationaux et internationaux;
- préparer la mise en place d'une interprofession de la filière blé (IFIB).

Au cours des dix huit premiers mois (décembre 2003 – mai 2005), un des mandats assignés au mécanisme de concertation notamment au CONAFIB est de faire élaborer, valider et finaliser sous sa responsabilité les documents suivants :

- **Le projet de stratégie nationale en matière de relance de la production et de la productivité du blé à Tombouctou**
- **le projet de plan pertinent de développement de l'ensemble de la filière blé**
- **et le projet de plan d'action de mise en œuvre**

Ces documents doivent avoir l'adhésion des partenaires techniques et financiers et être formellement approuvés par le gouvernement.

Suite à sa première réunion tenue les 18 et 19 juin 2004, le CONAFIB a jugé indispensable de réaliser au préalable deux études :

- L'étude de la compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation
- L'étude du marché du blé au Mali, de la capitalisation des expériences de commercialisation au Mali des céréales en général et du blé en particulier et de l'appui aux organisations de transformateurs de blé en produits dérivés pour l'amélioration de la qualité ainsi que l'élargissement de leur part de marché

Les analyses et les propositions de ces études devront concourir à l'élaboration par une équipe de consultants internationaux et nationaux des extraits ci-dessus énoncés en gras.

3. BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE DE COMPETITIVITE

3.1 But

L'étude de la compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation vise à déterminer si la production nationale de blé et ses produits dérivés principaux :

- correspondent aux besoins qualitatifs des clients cibles,
- est compétitive ou peut l'être et à quelles conditions par rapport aux importations à partir des marchés extérieurs traditionnels

3.2. Objectifs

3.2.1. Objectifs généraux

L'étude de la compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation a pour objectif de déterminer le degré de compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation: qualité (normes de panification, taux d'impureté), coûts comparatifs (rendu dépôts clients), politiques fiscales appliquées, conditions de vente, délai de livraison.

3.2.2. Objectifs spécifiques

- Développer une connaissance plus approfondie du marché international du blé et des principaux produits dérivés consommés au Mali, surtout les marchés traditionnels

d'importations maliennes : politique de prix et de subvention (directe et indirecte), conditions commerciales d'accompagnement, politique fiscale réglementaire régissant l'importation du blé grain et de principaux produits dérivés au Mali et dans la sous région (UEMOA et CEDEAO);

- Identifier les sources à partir desquelles peuvent être obtenus les cours mondiaux du blé grain présentant les caractéristiques similaires que celui produit localement, de la farine de blé et des principaux produits dérivés consommés au Mali suivant les marchés de référence ;
- Déterminer les éléments du prix de revient du blé produit au Mali depuis le stade de la production jusqu'à rendu centres de consommation (sur camion Bamako, carreau usine GMM Koulikoro) et des principaux produits dérivés du blé (farine, vermicelle, couscous, biscuits etc.) produit au Mali;
- Déterminer les éléments du prix de revient du blé et principaux produits dérivés importés au Mali depuis ports d'embarquement des pays fournisseurs traditionnels jusqu'à rendu Bamako, GGM- Koulikoro, Tombouctou position sur camion (Coût d'achat, les coûts de transport maritime, ferroviaire et terrestre à partir des marchés de référence jusqu'au Mali, les frais de manutention, transit et taxes) ;
- Identifier les principaux importateurs en précisant leurs capacités d'importation sur les cinq dernières années en blé et autres produits dérivés susceptibles de concurrencer l'offre intérieure;
- Explorer les pistes de débouchés sur le plan local, dresser la liste des clients potentiels par catégorie et examiner les possibilités de diversification de la clientèle nationale et sous régionale ;
- Identifier les points faibles de la compétitivité du blé malien et ses principaux produits dérivés et proposer des solutions idoines ;
- Proposer un modèle dynamique de calcul de coûts comparatifs et de comparaison de conditions commerciales et fiscales.

4. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'Etude:

- Le marché international du blé et des principaux produits dérivés consommés au Mali, surtout les marchés traditionnels d'importations maliennes : politique de prix et de subvention (directe et indirecte), conditions commerciales d'accompagnement sont bien connus;
- Le cadre de la politique fiscale réglementaire régissant l'importation du blé grain et des principaux produits dérivés au Mali et dans la sous région (UEMOA et CEDEAO) est Analysé ;
- Les sources à partir desquelles peuvent être obtenus les cours mondiaux du blé grain présentant les caractéristiques similaires avec celui produit localement, de la farine de blé et des principaux produits dérivés consommés au Mali suivant les marchés de référence sont identifiées ;
- Les éléments du prix de revient du blé produit au Mali depuis le stade de la production jusqu'à rendu centres de consommation (sur camion Bamako, carreau usine GMM Koulikoro) sont déterminés et analysés;
- Les éléments du prix de revient des principaux produits dérivés du blé (farine, vermicelle, couscous, biscuits etc.) produit au Mali sont Déterminés et analysés;
- Les éléments du prix de revient du blé et ses principaux produits dérivés importés au Mali depuis ports d'embarquement des pays fournisseurs traditionnels jusqu'à rendu Bamako, GGM- Koulikoro, Tombouctou position sur camion (Coût d'achat, les coûts de transport maritime, ferroviaire et terrestre du blé à partir des marchés de référence jusqu'au Mali, les frais de manutention, transit et taxes) sont déterminés et analysés;

- Les principaux importateurs de blé et des principaux produits dérivés susceptibles de concurrencer l'offre intérieure au Mali sont identifiés et leurs capacités d'importation sur les cinq dernières années sont déterminées;
- Les pistes de débouchés sur le plan local sont explorées et la liste des clients potentiels par catégorie est dressée;
- Les possibilités de diversification de la clientèle nationale et sous régionale sont examinées;
- Le degré de compétitivité du blé produit au Mali par rapport à l'importation: qualité (normes de panification, taux d'impureté), coûts comparatifs, politiques fiscales appliquées, conditions de vente, délai et contraintes de livraison est déterminé;
- Les points faibles et points forts de cette compétitivité pour le blé malien et principaux produits dérivés sont identifiés et des solutions idoines sont proposées;
- Un modèle dynamique de calcul de coûts comparatifs et de comparaison de conditions commerciales et fiscales est proposé.

5. MÉTHODOLOGIE

La préparation du rapport d'étude reposera sur une collaboration étroite entre le consultant qui sera recruté pour la réalisation de ce mandat, les intervenants sur le terrain, les responsables du Ministère de l'Agriculture, du PACCEM, le Conseiller à la filière blé.

Le Consultant devra veiller à fournir un plan de travail détaillé (incluant la méthodologie utilisée, grilles d'entrevues, questionnaires et une ébauche de table des matières du rapport final) dès le début de son mandat aux fins d'amendements et d'approbation par l'équipe de supervision constituée du Conseiller à la filière blé, de la Directrice du PACCEM et du Conseiller du Ministre de l'Agriculture et ce avant le démarrage effectif de l'étude.

Le consultant procédera à l'analyse des données collectées:

- à partir de la documentation disponible au Mali et à d'autres sources;
- par le biais d'entrevues individuelles ou de groupes et de rencontres auprès des représentants des agences de coopération présents au Mali, des autorités maliennes (ministères, Directions Nationales et assimilées), les intervenants de la filière au niveau régional et national et toutes autres sources qu'elle juge utile.

En fin de séjour, le consultant présentera les principaux constats de la mission à l'équipe de supervision.

En outre, le consultant devra faire parvenir au Conseiller à la filière blé un résumé (de cinq pages au plus) des principales conclusions de l'étude.

Enfin, il devra également soumettre au retour un rapport d'étude en 5 exemplaires (un original et quatre copies) accompagnée d'une disquette.

Suite à la réception du rapport préliminaire, un atelier de restitution dudit rapport d'étude est organisé en vue de sa validation par le CONAFIB.

6. CALENDRIER DE RÉALISATION ET EXTRANTS

L'étude aura lieu durant les mois de septembre 2004 et Octobre 2004.

Le consultant devra se conformer aux dates suivantes:

Démarrage de l'étude :	10 Septembre	2004
Rapport préliminaire	10 Octobre	2004
Rapport final	2 semaines plus tard suite aux commentaires du CONAFIB	

7. PROFIL ET MANDAT DU CONSULTANT

La mission d'étude sera composée d'une (1) personne: un consultant spécialisé en Commerce international, plus particulièrement en études de compétitivité des filières agroalimentaires (chef de mission).

Le consultant est responsable de la conduite de l'étude et de la préparation des documents à produire. Il rend compte de ses activités à l'équipe de supervision constituée du Conseiller à la filière blé, de la Directrice du PACCEM et du Conseiller du Ministre de l'Agriculture.

Le mandat du Consultant devra couvrir les points suivants:

- prendre les rendez- vous avec les personnes et structures à rencontrer dans le cadre de la mission d'étude;
- Collecter la documentation ;
- étudier la documentation disponible sur le sujet de l'étude;
rencontrer l'équipe de supervision pour discuter de la nature des travaux à entreprendre sur le terrain;
rédiger une ébauche du cahier de mission (plan de travail) et la discuter avec l'équipe de supervision;
préparer les outils de collecte des données;
entreprendre une mission sur le terrain en vue de rencontrer les principaux intervenants afin de procéder à la collecte des données requises et de réaliser l'étude de compétitivité;
effectuer une analyse des données collectées lors de la mission sur le terrain;
- préparer un cadre d'analyse servant à calculer le degré de compétitivité du blé et principaux produits dérivés qui sont produits au Mali par rapport à l'importation;
rédiger le rapport d'étude.

8. NIVEAU D'EFFORT ANTICIPÉ ET BUDGET

Le niveau d'effort est fixé à 30 jours pour le consultant.

Le Budget pour la mission prend en compte :

- Honoraires:
dont:
 - () jours pour la revue documentaire préliminaire
 - () jours de voyage international
 - () jours pour la préparation du plan de travail détaillé
 - () jours pour séance de travail avec l'équipe de supervision
 - () jours pour visites sur le terrain (Mali)
 - () jours pour restitution des résultats au niveau de l'équipe de supervision
 - () jours pour analyser les données et finaliser la rédaction du rapport provisoire.
- Per diem au Mali:
- Voyage international: (s'il y a lieu)
- Per diem en transit: (s'il y a lieu)
- Hébergement au Mali:
- Location de véhicule, carburant, chauffeur
- Autres:

Total:

Il est demandé aux consultants candidats de soumettre une proposition technique et une proposition financière sous plis fermés séparés au conseiller à la filière blé à l'adresse indiquée ci- dessous :

Morifing KONE
CONSEILLER A LA FILIERE BLE
PACCEM- UPA-DI
Immeuble PASAOP 1er Etage

dans Cour CPS/MAEP près siège CMDT
BP: E 2710
Tel/Fax: 221 31 75 -cel: 671 72 55
-BAMAKO- MALI

-